





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-40**

Séance publique du

1 février 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190201- lmc1148784-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2019
Date de réception : mercredi 6 février 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE "CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE 2018-2021" ET DE L'ACCORD DE PRE-ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Le 1 février 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 25/01/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danièle BRUNET, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Gaele LENFANT à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Claude MAINA, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2019

Nomenclature : 1.4
Autres types de contrats

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE "CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021" ET DE L'ACCORD DE PRE-ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a instauré un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône par la conclusion d'une convention d'objectifs et de co-financement d'actions en direction des enfants et des adolescents aixois, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce dispositif contribue au développement et au maintien de l'offre d'accueil en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à dix-sept ans révolus grâce à :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions ;
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et adolescents par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale ainsi que la responsabilité des plus grands.

Il repose sur un état des lieux et un diagnostic argumenté des besoins du territoire. Il décrit un programme pluri-annuel de développement, sur deux volets, enfance (0-6 ans) et jeunesse (6-17 ans). Il incite l'implantation des structures sur tout le territoire, la fréquentation optimale et le maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des établissements d'accueil Petite Enfance et Jeunesse.

Le contrat prévoit un co-financement par la CAF de 55 % des dépenses restant à charge des communes engagées pour la réalisation de ce programme, qui permettra à la commune de percevoir la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondante.

Ce contrat 2014-2017, avec prolongation en 2018, étant échu, la Commune d'Aix-en-Provence et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône ont négocié un contrat CEJ 4ème génération pour une nouvelle durée de quatre ans, soit de janvier 2018 à décembre 2021.

Les négociations engagées ont déterminé plusieurs actions éligibles à ce nouveau dispositif. Le schéma de Développement ou plan d'action 2014-2017 décline les actions maintenues et les actions nouvelles en faveur des familles aixoises.

Les actions maintenues :

Accueil Enfance :

- Les établissements d'accueil de Jeunes Enfants (EAJE) municipaux et associatifs.
- Le Relais Assistantes Maternelles Aix-en-Provence / Meyreuil / Ventabren (avec développement).
- Les Lieux d'Accueil Enfants – Parents.
- Le transfert de la crèche municipale Baby Symphonie vers le nouvel établissement Arlequin.
- Le maintien de la halte-garderie « Le Petit Panda » (CS La Provence).
- La création de la crèche associative « Notre Dame de la Merci », intégrée par avenant au CEJ 2014-2017.
- L'intégration du multi-accueil collectif « Le Jardin de Mady » (CS JP Coste).

Accueil Jeunesse

- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

- => ACM Henri Wallon
- => ACM Les Floralties
- => ACM PG de Gênes
- => ACM Albert Camus
- => ACM Couteron
- => ACM Puyricard
- => ACM La Provence
- => ACM Aix Nord
- => ACM Marcel Pagnol
- => ACM La Grande Bastide
- => ACM Planet'Jeunes
- => ACM Les Amandiers
- => ACM ATMF
- => ACM Les Milles*
- => ACM Simone Veil*

**Inclus dans le fiche-action globale ALSH Aix.*

- Les ALSH municipaux confiés en gestion par voie de marché, en 2018 et jusqu'en juin 2019 seulement.

- Les séjours.

- Les accueils de jeunes de Luynes, Les Milles, Aix Nord.

Pilotage Enfance : Deux postes de coordination à 1 ETP, ainsi que 4 postes de coordination à 0,5 ETP chacun sur la préfiguration de la Convention Territoriale Globale.

Pilotage Jeunesse : 2 postes à 1,5 ETP.

Les actions nouvelles :

Petite Enfance :

- MAC Jardin de Mady (JP Coste)

Les actions nouvelles au CEJ 2014-2017 réactualisées au présent contrat :

Petite Enfance : Développement du Relais Assistantes Maternelles.

Jeunesse : BAFA Citoyen.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales, suite à l'adoption de sa Convention Nationale d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, propose un nouveau cadre d'engagement aux communes, la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il s'agit d'une démarche s'appuyant sur un diagnostic partagé entre plusieurs communes partenaires afin de mettre en exergue des priorités et des moyens en matière de services aux familles. L'objectif est de disposer d'un instrument territorial et opérationnel avec une approche décloisonnée des politiques publiques, portant sur les thématiques suivantes :

- l'accès aux droits fondamentaux des habitants,
- le développement de l'animation de la vie sociale sur les territoires prioritaires,
- le logement,
- le soutien à la fonction parentale,
- le développement des places en crèche,
- l'amélioration de l'offre d'accueil péri-scolaire pour les enfants,
- le développement d'une offre de services coordonnée et adaptée au projet du territoire.

Le contrat de pré-engagement détermine les attendus concernant la préparation de la Convention Territoriale Globale. Ainsi, pour l'année 2019, l'objectif sera de réaliser un état des lieux partagé avec a minima deux autres communes situées en continuité géographique directe, sur les thématiques précédemment évoquées.

Il est à noter que la Convention Territoriale Globale se substituera progressivement au Contrat Enfance Jeunesse à compter de 2020.

Nous vous demandons donc, Chers collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les termes de la convention du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes prévues en exécution du CEJ 2018-2021.

- **ACCEPTER** les termes du contrat de pré-engagement entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône concernant la Convention Territoriale Globale allant jusqu'au 31 décembre 2020.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ce contrat de pré-engagement.

DL.2019-40 - SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE "CONTRAT
ENFANCE JEUNESSE 2018-2021" ET DE L'ACCORD DE PRE-ENGAGEMENT DE LA VILLE
POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Prestation de service « Contrat enfance jeunesse »

Collectivité territoriale

Commune d'Aix en Provence

Numéro SIAS : 201801359

Octobre 2018

Les conditions ci-dessous, de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej), constituent la présente convention.

Entre :

LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

Représentée par :

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire

Dont le siège est situé :

Place de l'Hôtel de Ville – 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Ci-après désigné « le(s) partenaire(s), le(s) partenaire(s) employeur(s) ».

Et :

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Représentée par :

Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général,

Dont le siège est situé :

215 chemin de Gibbes – 13348 Marseille cedex 20

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Article 1- L'objet de la convention

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej).

Elle a pour objet de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement qui constitue l'annexe 2 de la présente convention ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

1 - Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse »

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour « les partenaires employeurs », le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue uniquement au développement de l'accueil destiné aux enfants de moins six ans de salariés des « partenaires employeurs ».

L'ensemble des actions est consigné dans un programme détaillé par action du schéma de développement figurant en annexes 2 et 3 de la présente convention.

Sont éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse, les nouveaux développements relevant du volet enfance ou/et les développements financés lors de la dernière année du contrat « enfance et jeunesse » précédant le présent Cej, qui concourent à une fonction d'accueil et de pilotage et qui sont maintenus.

Seules les fonctions, actions ou charges, inscrites au présent article et figurant dans les tableaux ci-dessous sont, sous réserve du respect des conditions énoncées dans la présente convention, éligibles à la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej).

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) a vocation à financer essentiellement le développement quantifiable à partir d'unités de mesure retenues pour chaque action : création de places, heures - journées /enfants, poste équivalent temps plein, etc.

Toutefois aucune nouvelle action relevant du volet « jeunesse » n'est prise en compte dans le calcul de la Psej à l'exception et exclusivement, des garderies périscolaires qui se transforment en Alsh déclaré à la Ddcs.

Les modalités de financement les concernant sont précisées dans la fiche action Alsh.

La fonction d'accueil des enfants et des jeunes représente au minimum 85% du montant de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) et concerne exclusivement :

- **Les fonctions bénéficiant d'une prestation de service ordinaire :**

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Accueil collectif, familial et parental (0 -6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)	Accueil de loisirs (*)
Relais assistants maternels	Accueil de jeunes (*)
Lieu d'accueil enfants-parents (*)	

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

- **Les fonctions ne bénéficiant pas d'une prestation de service ordinaire (*) :**

<i>Champ de l'enfance</i>	<i>Champ de la jeunesse</i>
Ludothèque (*)	Séjour de vacances été
	Séjour petites vacances
	Camps adolescents

(*) non éligibles au(x) « partenaire(s) employeur(s) »

La fonction de pilotage ne peut, en aucun cas, excéder 15% du montant de la Psej et concerne exclusivement les charges relatives :

<i>Champ global enfance, jeunesse, parentalité</i>
Poste de coordinateur
Ingénierie
Formations - Bafa / Bafd(*)
Diagnostic initial (cf annexes 4 et 4 bis de la présente convention)

(*) Aucune nouvelle action ne peut être inscrite à un Cej ou un avenant signé à compter de 2018

2 – Le mode de calcul de la subvention dite Prestation de service « enfance et jeunesse »

Le financement de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est détaillé ci-après en annexe 1 de la présente convention.

Les parties à la présente convention conviennent que ce financement peut prendre en compte la réalisation d'actions nouvelles relevant du volet enfance au titre de la présente convention sur une période antérieure à sa date de signature par l'ensemble des parties, et au plus tôt à compter du 1er janvier 2018.

La subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) distingue deux types d'actions :

- Les actions nouvelles développées dans le cadre d'un contrat « enfance et jeunesse » et

- Les actions antérieures, financées dans un contrat avant la signature d'un premier Cej et reconduites dans le présent Cej.

Pour chaque action nouvelle développée dans le présent contrat (cf. annexes 1 à 3 ci-après de la présente convention), un montant forfaitaire plafonné par action est calculé selon les formules ci-après :

- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,3264 pour les actions nouvelles relevant du champ de l'enfance,
- (Montant restant à charge retenu par la Caf x 0,55) x 1,09 pour les actions nouvelles relevant du champ de la jeunesse,

Les champs de l'enfance et de la jeunesse étant ceux tels que précisés à l'article 1-1 : Les objectifs poursuivis par la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » de la présente convention.

Pour les actions antérieures, un montant forfaitaire dégressif est appliqué en référence aux financements antérieurs.

Pour une même action réalisée par plusieurs partenaires, le montant forfaitaire est calculé par action et réparti entre les partenaires selon un pourcentage prédéterminé. Ce pourcentage figure expressément dans la fiche projet de l'action concernée en annexe 3 de la présente convention.

Le montant annuel forfaitaire de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) est versé en fonction :

- Du maintien de l'offre existante avant la présente convention. L'offre existante est décrite en annexes 2 et 3 ci-après de la présente convention ;
- De la réalisation des actions nouvelles inscrites à la présente convention ;
- Du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de la règle de financement des actions de développement et de pilotage ;
- Du respect des règles relatives aux taux d'occupation ;
- De la production complète des justificatifs.

Ce montant peut être revu en cas :

- D'une anomalie constatée dans le niveau de financement du projet ;
- De non-respect d'une clause ;
- De réalisation partielle ou absente d'une action.

La Caf applique un taux de réfaction et notifie au partenaire, au partenaire employeur, le montant de la réfaction qui est appliquée.

La valorisation du bénévolat ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej)

Article 2 - Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaire(s) employeur(s)

1 - Au regard des activités et services financés par la Caf

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la mise en œuvre d'un projet éducatif et social. Ils s'assurent que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un personnel qualifié et un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène.

Ils sont conscients de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement des services et actions couverts par la présente convention, et en conséquence, ils s'engagent à ce que ces services et ces actions n'aient pas une vocation essentielle de diffusion philosophique, syndicale ou politique et à ce qu'ils n'exercent pas de pratique sectaire.

Ils s'engagent à respecter « La Charte de la Laïcité de la branche famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales le 1er septembre 2015 et annexée à la présente convention.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la présente convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation. Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement.

Pour un équipement précédemment financé au titre de la dernière année du contrat « enfance - jeunesse » (N-1) en qualité d'action antérieure (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention), reconduit dans le présent Cej, et soumis à l'atteinte d'un taux cible, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de la première année du présent Cej, soit l'exercice civil N¹.

Pour une action nouvelle (cf. annexes 1 à 3 de la présente convention) relative à un équipement d'accueil des jeunes enfants et/ou un équipement d'accueil de loisirs, la vérification du taux cible d'occupation se fait à compter de l'exercice civil N+2 par rapport à la date d'effectivité de la nouvelle action.

Les taux cibles d'occupation précités sont respectivement fixés à :

- **70%** pour les structures d'accueil des jeunes enfants sur la base des capacités d'accueil agréées par les services de la protection maternelle infantile, ou en cas de refus d'un agrément modulé par les services de Pmi sur la base de la capacité d'accueil déterminée par la Caf dans le respect des règles régissant le Cej ;
- **60%** pour les accueils de loisirs, sur la base des capacités prévues en annexe à la présente convention.

Pour chaque action bénéficiant d'un financement de la Caf dans le cadre de la présente convention, le taux d'occupation et les éléments concourant à sa détermination sont mentionnés dans chaque fiche action correspondante, figurant en annexe 3 de la présente convention.

¹ N est l'exercice civil de signature de la présente convention par au moins une des parties.

Le partenaire, le partenaire employeur doivent porter une attention particulière aux coûts de fonctionnement des structures.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à ce que la Caf soit informée de tout changement survenu dans :

- Le périmètre de ses compétences ;
- Ses missions ;
- Les statuts ;
- Le règlement intérieur ;
- L'activité ;
- Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et/ou dépenses) ;
- Le calendrier de mise en œuvre des actions développées ;
- L'ensemble de ses demandes de financement déposées pour le même objet avec indication du nom ou de la raison sociale du financeur et du montant de financement obtenu.

2 - Au regard du public visé par la présente convention :

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent que :

- Le service offert est de qualité, accessible à tous, qu'il répond aux besoins du public ;
- La participation du public à la vie de la structure est effective ;
- La tarification est modulée en fonction des ressources des familles ;
- Le barème des participations familiales établi par la Cnaf, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants, est appliqué ;
- Les règles de confidentialité sont respectées ;
- Les principes d'égalité et de laïcité sont respectés.

3 - Au regard de la communication

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans le cadre de la présente convention dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, messages Internet, etc.

4 - Au regard des obligations légales et réglementaires

Le partenaire, le partenaire employeur s'assurent, pour les équipements et services intervenant dans le cadre de la présente convention, du respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires en matière :

- D'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service ;
- D'hygiène, de sécurité, d'accueil du public ;
- De droit du travail ;
- De règlement des cotisations Urssaf ;
- D'assurance;
- De recours à un commissaire aux comptes ;
- De procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

5 - Au regard des pièces justificatives

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives qui sont détaillées au titre des présentes conditions.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels.

Le partenaire, le partenaire employeur sont garants de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées dans la présente convention.

En tout état de cause, ils s'engagent à fournir l'original des pièces justificatives sur simple demande de la Caf.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'allocations familiales.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir tout justificatif de dépenses sur demande de la Caf.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires :

- Les pièces nécessaires à la signature de la convention
- Les pièces nécessaires relatives au paiement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej)
- Les pièces nécessaires au suivi de l'activité

La convention est conclue en fonction de ces pièces justificatives correspondantes mentionnées à la présente convention.

5.1 - Les pièces justificatives relatives au(x) signataire(s)

Collectivités territoriales – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence	Attestation de non changement de situation
	Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal	

Entreprises Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Vocation	Statuts	Attestation de non changement de situation
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Existence légale	Numéro SIREN/SIRET	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.
	Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce datant de moins de 3 mois.	
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

**Associations- Mutuelles-Comités d'entreprise
Contrat enfance et jeunesse signé avec un employeur**

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour le renouvellement de la convention
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives Numéro SIREN/SIRET	Attestation de non changement de situation
Vocation	Statuts	
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)	
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Pérennité	Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

5.2 - Les pièces justificatives relatives au contrat « enfance et jeunesse »

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention		Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention	
Engagement à réaliser l'opération	Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places		Pour les CEJ signé avec un employeur Lettres d'intention des employeurs réservataires de places	
Diagnostic territorial	Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)		Fiche diagnostic (cf. annexe 4 et 4 bis de la présente convention ; comprenant notamment un état détaillant les structures, activités ou actions existant au cours de l'année précédant la signature de la convention)	
	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions	Données relatives aux structures, activités, actions existant avant la signature de la convention	Données relatives aux nouvelles actions
Eléments financiers	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf 	Budget prévisionnel des structures, des activités et actions entrant dans le champ de la convention pour chacune des années couvertes par la convention.	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé des données financières (Compte de résultat) des structures, activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention. <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf 	Budget prévisionnel des activités et actions entrant dans le champ du contrat pour chacune des années couvertes par la convention

Activité	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <p>- relevé des données d'activité ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention, et bénéficiant de la pso :</i></p> <p>-les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</p>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>	<p><i>Pour les structures ne bénéficiant pas de la pso :</i></p> <p>- relevé des données d'activités ou actions pour l'année précédant la signature de la convention.</p> <p><i>Pour les structures existant au cours de l'année précédant la signature de la convention et bénéficiant de la pso :</i></p> <p>-les données nécessaires ont été déjà transmises à la Caf</p>	<p>Fiche projet indiquant les données d'activité prévisionnelles pour chacune des années de la convention (en vue de l'élaboration du schéma de développement)</p>
-----------------	--	--	--	--

5.3 - Les pièces justificatives nécessaires au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires au suivi de l'activité
Activité	Production infra-annuelle de documents intermédiaires sur les résultats d'activité au 30 septembre de l'année en cours N, pour les actions concernées par le présent CEJ
	Production au 1er semestre N+1 du bilan annuel N de la réalisation des actions prévues au schéma de développement., avec taux d'occupation annuel par structure et calendrier de réalisation des actions, tarifs pratiqués et autorisant d'ouverture pour les structures soumises à cette obligation et non bénéficiaires de prestation de service

6 - Au regard de la tenue de la comptabilité

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels, etc.).

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 3 - Les engagements de la Caisse d'allocations familiales

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus, la Caf s'engage à apporter :

- o Sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé (cf. annexes 4 et 4 bis de la présente convention) ;
- o Sa contribution à l'évaluation du projet initial (cf. annexes 6 et 6 bis de la présente convention) ;

Si la convention porte sur une aide financière soumise à conditions (barème, plafond, plancher et seuil d'exclusion), la Caf fait parvenir, chaque année au gestionnaire, les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Article 4 - Le versement de la subvention

1 - Les modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les dispositions précisées ci-après :

- Paiement d'un acompte de 40 % au cours du 1er semestre sous réserve que tous les budgets prévisionnels des structures éligibles à la PSO/PSU aient été remis.
- Paiement du solde se fera sur la production de pièces justificatives

Le versement de la subvention dite prestation de service contrat « enfance et jeunesse » (Psej) est effectué sous réserve des disponibilités de crédit et de communication des justificatifs.

2 – Régularisation (en cas de versement d'acompte)

Sous réserve de réception dans les délais prévus à la présente convention des pièces justificatives mentionnées en son article 2.5 et suivants « Les engagements du (des) partenaire(s) et/ou du (des) partenaires employeurs – Au regard des pièces justificatives », la Caf procède au calcul des sommes réellement dues. Ce qui peut entraîner :

- un versement complémentaire dans la limite des montants forfaitaires prévus à la convention ;
- la mise en recouvrement d'un indu.

Celui-ci est remboursé directement à la Caf ou fait éventuellement l'objet d'une régularisation sur les versements suivants.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit examiné peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

Le refus de communication de justificatifs peut entraîner la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 5 -Le suivi des objectifs, des engagements, l'évaluation des actions et le contrôle

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent sur la production annuelle de pièces justificatives détaillées dans l'article 2.5 et suivants « Les engagements du (des) partenaire(s)et/ou du (des) partenaires employeurs – Au regard des pièces justificatives » de la présente convention avant le 30 / Juin de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention.

1 – Le suivi des objectifs

Chaque année, avant le 30 avril et au plus tard le 30 juin de l'année suivante (N+1), le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à fournir à la Caf, une information détaillée sur :

- Le calendrier des créations de places, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le calendrier des créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire ;
- Le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la présente convention ;
- Le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à maintenir le niveau d'accueil existant avant le présent contrat « enfance et jeunesse », décrit en annexe 2 ci-après de la présente convention.

2 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi annuel réalisé en concertation avec le partenaire, le partenaire employeur signataire.

A cet égard, les signataires de la présente convention conviendront conjointement des modalités matérielles permettant la mise en place du suivi des engagements.

Ces modalités pourront prendre la forme d'une rencontre annuelle, d'une instance de coordination ou d'un comité de pilotage.

La Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, dans le cadre d'une démarche partagée.

L'évaluation en fin de contrat a pour objet de rendre compte de la réalisation des objectifs et de l'efficacité du contrat « enfance et jeunesse ».

Elle permet l'analyse du fonctionnement des services financés par la Caf, telle que décrit en annexes 6 et 6 bis de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article1- « L'objet de la convention », sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

3 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de cette convention

Le partenaire, le partenaire employeur doivent pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf dans le cadre d'interventions mutualisées procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par la présente convention. Ces contrôles servent à vérifier, la justification des dépenses effectuées dans le cadre de cette convention sans que le partenaire, le partenaire employeur ne puissent s'y opposer.

Le partenaire, le partenaire employeur s'engagent à mettre à la disposition de la Caf et, le cas échéant, de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, autorisation ou avis du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement, déclaration à la direction départementale de la cohésion sociale, organigramme, état du personnel, contrats de travail ...

Outre la période conventionnelle, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices écoulés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation des sommes versées.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention de financement est conclue **du 01/01/2018 au 31/12/2021**.

La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 décembre 2021.

La présente convention ne peut pas faire l'objet d'une tacite reconduction.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Article 7 – La révision des termes

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans cette convention.

Article 8 - Fin de la convention

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article « avenants » ci-dessus.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 9 - Recours

Recours amiable

La prestation de service contrat « enfance et jeunesse » étant une subvention, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Le « partenaire », le partenaire employeur reconnaissent avoir reçu un exemplaire des éléments constitutifs de la présente convention pour la subvention dite prestation de service « contrat enfance jeunesse » et en avoir pris connaissance ainsi que de la charte de la laïcité.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires

Fait à Marseille, le 20 décembre 2018 en 3 exemplaires originaux

Aix en Provence, le

Marseille, le

LE MAIRE
de la COMMUNE d'AIX EN PROVENCE

Maryse JOISSAINS-MASINI

(cachet)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
de la CAF 13

Le Directeur Général,
et par délégation
la Directrice Adjointe
du Service aux Allocataires et aux partenaires
Mme URBANI

Jean-Pierre SOUREILLAT

(cachet)

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'Autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'Histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 dite « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'état de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentive de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1 LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Elle agit de manière positive pour les familles et sociaux apaiser et de nous aider des relations de confiance entre et avec nos générations.

ARTICLE 2 LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine. Elle permet la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation d'être partagée.

ARTICLE 3 LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres sans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4 LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le respect de toute croyance et de toute détermination basée, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5 LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité est libre de croyance et de conviction. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui vise à influencer le libre arbitre de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui vise à influencer le libre arbitre de la personne.

ARTICLE 6 LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participants à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les relations ne doivent pas manifester de faits concrets ou philosophiques portés sur les religions. Mais une ne peut notamment se présenter de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usage ne peut être utilisé de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7 LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et toutes activités des partenaires sont respectueuses du principe de laïcité en tant qu'elles garantissent la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et les relations au travail doivent être manifestement professionnelles. Les relations doivent être positives si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et les personnalités au sol travaillant.

ARTICLE 8 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'exprime et se vit sur les territoires et les lieux de travail, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et encouragées sont l'écoute, la bienveillance, la tolérance, le respect mutuel, la coopération et la coopération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le socle d'une société pluraliste et plus fraternelle, ouverte de nous pour les générations futures.

ARTICLE 9 AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appréhension de la laïcité sont permises, par la mise en œuvre de formes d'information et de formation, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations de la branche Famille et ses partenaires. La laïcité est bien comprise et bien attentionnée, est prise en compte dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



Liste des annexes

Annexe 1 : Tableau financier récapitulatif

Annexe 2 : Situation de l'offre et perspectives de développement

Annexe 3 : Fiche(s) détaillée(s) par action

(Toute action bénéficiant d'un financement au titre du Cej, doit faire l'objet d'une fiche « annexe 3 »).

Annexe 4 et 4 bis : Le diagnostic

Annexe 5 : Les prix plafonds

Annexe 6 et 6 bis : L'évaluation

Tableau récapitulatif financier
 Contrat : 2018 AIX EN PROVENCE
 Date d'effet : 01/01/2018
 Module : 4G Module Enfance Jeunesse

MONTANTS FSEJ LIMITATIFS								
Type Action	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP La Maison du Soleil	3 071,85 €	3 070,67 €	3 068,23 €	3 066,88 €	12 277,63 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	RAM D'AIX EN PROVENCE	6 314,03 €	7 510,39 €	7 510,39 €	7 510,39 €	28 845,20 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Halte garderies	ACO Le Petit Panda	15 696,15 €	16 174,67 €	16 389,91 €	16 620,03 €	64 880,76 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC AGORA	64 466,56 €	67 549,63 €	70 849,07 €	73 961,91 €	276 827,17 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC BERLINGOTS	129 057,50 €	129 193,35 €	129 522,59 €	129 930,76 €	517 704,20 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC GRAINES D'ETOILES	198 769,46 €	192 783,29 €	186 955,48 €	181 144,03 €	759 652,26 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC L'Arlequin	1 234,02 €	12 402,18 €	14 005,66 €	14 143,15 €	41 785,01 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC Le Jardin de Mady	0,00 €	788,04 €	888,29 €	187,42 €	1 863,75 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC Le Petit Jardin	76 583,67 €	72 283,10 €	69 405,25 €	63 101,24 €	281 373,26 €
Action nouvelle	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC Notre Dame de la Merci	130 535,33 €	125 023,90 €	126 464,58 €	126 540,37 €	508 564,18 €
Action nouvelle	Pilotage Enfance	Poste de coordination	Coordination Enfance	100 000,56 €	100 000,56 €	100 000,56 €	100 000,56 €	400 002,24 €
			Total Enfance	725 729,13 €	726 779,78 €	725 060,01 €	716 206,74 €	2 893 775,66 €
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH Henri Wallon (ex chateau de l'horloge)	39 249,13 €	39 249,13 €	39 249,13 €	39 249,13 €	156 996,52 €
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH Jeunes de Luynes	31 019,06 €	29 846,53 €	29 844,48 €	29 844,48 €	120 554,55 €
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH Les Floraites	52 897,50 €	52 897,50 €	52 897,50 €	52 897,50 €	211 590,00 €
Action nouvelle	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ASLH La Duranne Degennes	36 336,57 €	32 081,54 €	32 078,63 €	32 078,63 €	132 575,37 €
Action nouvelle	Pilotage Jeunesse	Formation BAFB BAFD	Formations BAFB BAFD	4 796,00 €	4 796,00 €	4 796,00 €	4 796,00 €	19 184,00 €
Action nouvelle	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	Coordination Jeunesse	30 672,23 €	30 825,69 €	30 979,77 €	31 134,44 €	123 612,13 €
			Total Jeunesse	194 970,49 €	189 696,39 €	189 845,51 €	190 000,18 €	764 512,57 €
			TOTAL	920 699,62 €	916 476,17 €	914 905,52 €	906 206,92 €	3 658 288,23 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Lieux accueil enfants parents	LAEP La Souris Verte	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	3 397,59 €	13 590,36 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Relais assistants maternels	RAM D'AIX EN PROVENCE	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	6 469,20 €	25 876,80 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Jardins d'enfants	JE Pagnol (ex JP Coste)	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	2 771,83 €	11 087,32 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	EAJE DSP AIX EN PROVENCE	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	392 416,86 €	1 569 667,44 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Multi accueil	MAC Les Lières	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	3 211,91 €	12 847,64 €
			Total Enfance	408 267,39 €	408 267,39 €	408 267,39 €	408 267,39 €	1 633 069,56 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH VILLE AIX EN PROVENCE	187 784,73 €	187 784,73 €	187 784,73 €	187 784,73 €	751 138,92 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse	Séjours	Séjours	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	16 346,44 €	65 385,76 €
			Total Jeunesse	204 131,17 €	204 131,17 €	204 131,17 €	204 131,17 €	816 524,68 €
			TOTAL	612 398,56 €	612 398,56 €	612 398,56 €	612 398,56 €	2 449 594,24 €
			TOTAL CEJ	1 533 098,18 €	1 528 874,73 €	1 527 304,08 €	1 518 605,48 €	6 107 882,47 €

Aix en Provence, le

Marseille, le

Fait à Marseille, le 20 décembre 2018 en 3 exemplaires originaux

LE MAIRE
 de la COMMUNE d'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL
 de la CAF 13

Maryse JOISSINS MASINI
 (cachet)

Le Directeur Général,
 et par délégation
 la Directrice Adjointe
 du Service aux Allocataires et aux partenaires
 Isabelle URSANI
 (cachet)

ANNEXE 2 : SITUATION DE L'OFFRE ET PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT

TYPOLOGIE	Nom action	taux Occupation de l'existant	Nombre unités de référence de l'existant (1)	capacité d'accueil de l'existant (1)	2018			2019			2020			2021		
					taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil
MODULE 1 (01/01/2018)																
Action nouvelle	ACO Le Petit Panda				98,45%	10 628	10 795	10 918	10 700	10 918	10 822	11 043	10 946	11 169		
Action nouvelle	ALSH Henri Wallon				60,00%	36 900	61 500	61 500	36 900	61 500	36 900	61 500	36 900	61 500		
Action nouvelle	ALSH Jeunesse de Luynes				60,00%	21 814	36 357	37 508	22 505	37 508	22 579	37 632	22 579	37 532		
Action nouvelle	ALSH Les Floriales				60,00%	53 892	89 820	89 820	53 892	89 820	53 892	89 820	53 892	89 820		
Action nouvelle	ALSH La Duranne Degennes				60,00%	63 358	105 597	105 597	63 358	105 597	63 358	105 597	63 358	105 597		
Action nouvelle	Coordination Enfance					3			3		3		3			
Action nouvelle	Coordination Jeunesse					1,5			1,5		1,5		1,5			
Action nouvelle	Formations BAFA BAFD					10			10		10		10			
Action nouvelle	LAEP La Maison du Soleil					401			400		391		382			
Action nouvelle	MAC Agora				94,11%	125 100	132 924	132 924	125 150	132 924	125 200	133 507	125 250	133 507		
Action nouvelle	MAC L'Arlequin				86,05%	87 918	102 168	110 352	96 450	110 352	96 700	110 836	97 150	110 836		
Action nouvelle	MAC Le Jardin de Maady							33 288	29 496	33 288	30 170	34 048	29 901	33 744		
Action nouvelle	MAC Le Petit Jardin				87,26%	95 500	109 440	109 440	95 100	109 440	95 200	109 920	95 300	100 760		
Action nouvelle	MAC Notre Dame de la Merc				86,00%	90 986	105 798	102 102	89 849	102 102	92 289	104 874	91 882	104 412		
Action nouvelle	RAM d'Aix en Provence					1,5			1,5		1,5		1,5			

TYPOLOGIE	Nom action	taux Occupation de l'existant	Nombre unités de référence de l'existant (1)	capacité d'accueil de l'existant (1)	2018			2019			2020			2021				
					taux occupation	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	Nombre unités de référence (1)	capacité d'accueil	taux occupation (2)	
Action antérieure	ALSH Ville Aix en Provence	60,00%	629 632	1 049 387														
Action antérieure	EAJE DSP Aix en Provence	93,11%	1 632 470	1 753 290														
Action antérieure	JE Pagnol	85,33%	40 317	47 250														
Action antérieure	LAEP La Souris Verte		188															
Action antérieure	MAC Les Lierres	83,97%	61 642	73 410														
Action antérieure	RAM d'Aix en Provence		1															
Action antérieure	Séjours	100,00%	1 020	1 020														

(1) cf. annexe 5.2

(2) colonne à remplir uniquement lorsqu'elle correspond à l'année N-1 d'un avenant au Cej

Fait à Marseille, le 20 décembre 2018 en 3 exemplaires originaux

Aix en Provence, le

Marseille, le

LE MAIRE
de la COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

LE DIRECTEUR GENERAL
de la CAF 13

Maryse JOISSINS MASINI
(cachet)

Jean Pierre SOUREILLAT
(cachet)

Le Directeur Général,
et par délégation
la Directrice Adjointe
du Service aux Allocataires et aux partenaires
Isabelle URBANI

FICHE ACTION : Poste de coordination

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G x
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
 Action antérieure sans développement

Nature du Projet :
 coordination enfance x
 coordination jeunesse
 coordination enfance jeunesse

2 personnes positionnées, à hauteur de 1 etp, sur :

- l'élaboration du diagnostic et la coordination du plan d'actions dans le cadre du contrat enfance jeunesse, en étroite collaboration avec les différents partenaires.
- le maintien de la cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire dans le domaine de l'enfance.
- l'organisation des comités de pilotage : réalisation du bilan annuel du CEJ et du bilan en fin de contrat.
- l'accompagnement technique des porteurs des projets dans le domaine de l'enfance (réglementation PSU et PSO...).

Evolution des 6 etp coordination RRE sur 2 Etp, déploiement de la démarche CTG :

Les 4 coordinatrices, directrices et conseillères techniques référentes, à 0,5 ETP chacune, seront chargées, dans le cadre de la Convention territoriale globale, de :

- piloter un diagnostic partagé, de construire et coordonner un plan d'action intégrant les thématiques des politiques familiales et sociales (logement et habitat, accès aux droits, l'enfance et jeunesse, le soutien à la fonction parentale, l'animation de la vie sociale...)
- favoriser la cohérence territoriale des dispositifs liés aux politiques familiales et sociales, à l'échelle d'un territoire de partenariat.

Missions principales

Nom	MAIRIE D'AIX-EN-PROVENCE		
Adresse	Hôtel de Ville - CS 30715 - 13616 Aix-en-Provence Cedex 1		
Gestionnaire			
Collectivité/ partenaire du CEJ	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire).....		% (donnée à renseigner).
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-dessus :	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)..... :		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)..... :		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action antérieure

Nb actes (Etp) année de base :

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible de création/extension de poste :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Nom des personnes chargées de la coordination		Marie-Claire Bourquardez Brigitte REGUIDEL	Marie-Claire Bourquardez Chloé PERONI A.BORRAS S.ROUSSEAU K. BROMBECK M.CELLE (4*0,5ETP - CTG)	Marie-Claire Bourquardez Chloé PERONI A.BORRAS S.ROUSSEAU K. BROMBECK M.CELLE (4*0,5ETP - CTG)	Marie-Claire Bourquardez Chloé PERONI A.BORRAS S.ROUSSEAU K. BROMBECK M.CELLE (4*0,5ETP - CTG)	Marie-Claire Bourquardez Chloé PERONI A.BORRAS S.ROUSSEAU K. BROMBECK M.CELLE (4*0,5ETP - CTG)
Nb d'Etp		1	3	3	3	3

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		39 196,43 €	168 059,00 €	169 462,00 €	170 935,00 €	172 481,00 €
Autres charges			2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total charges		39 196,43 €	170 059,00 €	171 462,00 €	172 935,00 €	174 481,00 €
Produits						
Autres Subventions						
Subvention Municipalité		39 196,43 €	170 059,00 €	171 462,00 €	172 935,00 €	174 481,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Produits		39 196,43 €	170 059,00 €	171 462,00 €	172 935,00 €	174 481,00 €
Prix de revient par acte		39 196,43 €	56 686,33 €	57 154,00 €	57 645,00 €	58 160,33 €

FICHE ACTION : Poste de coordination

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
- Action antérieure non développée

- Nature du Projet :**
- coordination enfance
- coordination jeunesse
- coordination enfance jeunesse

Missions principales

Dans le cadre de l'harmonisation de l'offre d'accueil. Le 1er coordinateur a pour mission le suivi renforcé du développement de l'offre d'accueil de loisirs concernant la mise à disposition de locaux complémentaires (scolaires ou non), les travaux d'aménagement à la demande des organismes de tutelle, suivi et projection des financements. Le 2ème coordinateur assure le suivi du contrat CEJ avec la CAF, suivi des séjours et des dossiers de subventions. Ce projet permettrait de mieux répondre aux besoins de la population en coordonnant l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire pour toutes les tranches d'âge.

Nom	ELKIND David /MIRIBEL Eric		
Adresse	37 bis boulevard Aristide Briand CS 30715 13616 AIX EN PROVENCE CEDEX1		
Gestionnaire	Commune d'Aix-en-Provence Direction Jeunesse Petite Enfance Enfance		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :			

Activité

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Nom des personnes chargées de la coordination	HENRI Robert	ELKIND David MIRIBEL Eric PISANO Dominique	ELKIND David MIRIBEL Eric	ELKIND David MIRIBEL Eric	ELKIND David MIRIBEL Eric	ELKIND David MIRIBEL Eric
Nb d'Etp	1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
Charges		2017	2018	2019	2020	2021
Personnel		49 329,00 €	51 163,00 €	51 419,00 €	51 676,00 €	51 934,00 €
Autres charges						
Total charges		49 329,00 €	51 163,00 €	51 419,00 €	51 676,00 €	51 934,00 €
Produits						
Autres Subventions		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Subvention Municipalité		49 329,00 €	51 163,00 €	51 419,00 €	51 676,00 €	51 934,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total Produits		49 329,00 €	51 163,00 €	51 419,00 €	51 676,00 €	51 934,00 €
Prix de revient par acte		32 886,00	34 108,67	34 279,33	34 450,67	34 622,67

FICHE ACTION : Bafa Bafd

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Descriptif du Projet :

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, la réorganisation scolaire nécessitait la mise en place d'une formation Bafa et Bafd afin de compléter ou perfectionner les compétences du personnel d'encadrement ou d'animation de la ville (aide scolaire, agent d'animation). Cette fiche ainsi rédigée s'adressait exclusivement au personnel municipal ce qui n'a pas permis la mise en œuvre de l'action. La Direction Jeunesse souhaite maintenir et faire évoluer cette fiche afin de la mettre effectivement en œuvre dès 2019 et permettre aux ACM Aixois de développer la qualité de leurs accueils dans le cadre du Plan Mercredi. Ainsi nous nous engageons sur la mise en formation d'au moins 10 jeunes par an dès 2019. Cette action modifiée s'intitulera Bafa Bafd Citoyen

Nom	BAFA Directions de la Jeunesse Petite Enfance Enfance		
Adresse	37 boulevard Aristide BRIAND – 13100 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	Commune d'Aix-en-Provence		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-dessus :			

Activité

Nb stagiaires en formation année de base :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
		2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de stagiaires à former		10	10	10	10	10
Pour les structures suivantes :						
Alsh été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh petites vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh mercredi et petites vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh mercredi et week-end	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alsh mercredi, petites vacances et week-end	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Alsh périscolaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil jeunes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Personnel Ville	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Séjours vacances ou camps adolescents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
		2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel						
Autres charges		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Total charges		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Produits						
Participations Familiales						
Autres Subventions						
Subvention Municipalité		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Prix de revient par acte		800,00	800,00	800,00	800,00	800,00

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	7:30-18:30 MAC: 50 places MAF: 3 places	
Nom	MACMAF AGORA	
Adresse	BD DU CLOS GABRIEL 13090 AIX EN PROVENCE	
Gestionnaire	LPCR DSP AIX	
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE	
 (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non**A partir de quelle date :**

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		53	53	53	53	53
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	132924	132924	132924	133507	133507
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		125 062	125 100	125 150	125 200	125 250
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	125 062	125100	125150	125200	125250
Taux d'occupation	#DIV/0 !	94,09%	94,11%	94,15%	93,78%	93,82%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		754 388,91 €	769 476,69 €	781 018,84 €	792 734,12 €	804 625,13 €
Autres charges		186 569,05 €	190 300,43 €	193 154,94 €	196 052,26 €	198 993,05 €
Total charges		940 957,96 €	959 777,12 €	974 173,78 €	988 786,38 €	1 003 618,18 €
Produits						
Participations Familiales		173 325,58 €	173 378,52 €	173 447,82 €	173 517,11 €	173 586,41 €
PSU/PSO CAF		404 682,88 €	404 583,48 €	404 745,18 €	404 906,89 €	405 068,59 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		100 264,19 €	86 052,00 €	74 742,03 €	63 393,25 €	52 006,35 €
Subvention Municipalité		270 539,72 €	295 763,12 €	321 238,75 €	346 969,14 €	372 956,83 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		948 812,37 €	959 777,12 €	974 173,78 €	988 786,38 €	1 003 618,18 €
Prix de revient par acte		7,52	7,67	7,78	7,90	8,01

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	7:30-18:30		
Nom	MAC AQUARELLE		
Adresse	AVE JEAN ORSINI 13540 PUYRICARD		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		50	50	50	50	50
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	125400	125400	125400	125950	125950
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		116 446	116 500	117 000	117 100	117 200
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	116 446	116500	117000	117100	117200
Taux d'occupation	#DIV/0 !	92,86%	92,90%	93,30%	92,97%	93,05%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		636 092,30 €	648 814,15 €	658 546,36 €	668 424,55 €	678 450,92 €
Autres charges		201 415,62 €	205 443,93 €	208 525,59 €	211 653,48 €	214 828,28 €
Total charges		837 507,92 €	854 258,08 €	867 071,95 €	880 078,03 €	893 279,20 €
Produits						
Participations Familiales		223 803,84 €	223 908,49 €	224 869,47 €	225 061,67 €	225 253,86 €
PSU/PSO CAF		327 693,11 €	314 321,51 €	315 670,53 €	315 940,33 €	316 210,14 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		74 856,45 €	58 249,67 €	66 175,75 €	76 116,27 €	86 225,84 €
Subvention Municipalité		255 226,15 €	257 778,41 €	260 356,20 €	262 959,76 €	265 589,36 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		881 579,55 €	854 258,08 €	867 071,95 €	880 078,03 €	893 279,20 €
Prix de revient par acte		7,19	7,33	7,41	7,52	7,62

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

07:30-18:30

Nom	MAC ATELIER		
Adresse	24, AVE HENRI PONCET 13090 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		30	30	30	30	30
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	75240	75240	75240	75570	75570
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		65 696	66 000	66 100	66 200	66 300
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	65 696	66000	66100	66200	66300
Taux d'occupation	#DIV/0 !	87,32%	87,72%	87,85%	87,60%	87,73%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		438 244,38 €	447 009,27 €	453 714,41 €	460 520,12 €	467 427,92 €
Autres charges		112 587,37 €	114 839,12 €	116 561,70 €	118 310,13 €	120 084,78 €
Total charges		550 831,75 €	561 848,39 €	570 276,11 €	578 830,25 €	587 512,71 €
Produits						
Participations Familiales		102 877,65 €	103 353,70 €	103 510,30 €	103 666,90 €	103 823,49 €
PSU/PSO CAF		208 290,51 €	201 566,30 €	201 871,70 €	202 177,10 €	202 482,51 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		88 421,05 €	102 261,34 €	108 680,39 €	115 210,40 €	121 853,09 €
Subvention Municipalité		153 135,69 €	154 667,05 €	156 213,72 €	157 775,85 €	159 353,61 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		552 724,90 €	561 848,39 €	570 276,11 €	578 830,25 €	587 512,71 €
Prix de revient par acte		8,38	8,51	8,63	8,74	8,86

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 40 places MAF: 5 places		
Nom	MACMAF BERLINGOT		
Adresse	2, CHEMIN DE LA BOSQUE D'ANTONELLE 13090 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		45	45	45	45	45
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	100320	100320	100320	100760	100760
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		94 704	95 000	95 100	95 200	95 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	94 704	95000	95100	95200	95500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	94,40%	94,70%	94,80%	94,48%	94,78%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		476 284,86 €	485 810,56 €	493 097,72 €	500 494,18 €	508 001,59 €
Autres charges		203 432,16 €	208 517,96 €	211 645,73 €	214 820,42 €	218 042,73 €
Total charges		679 717,02 €	694 328,52 €	704 743,45 €	715 314,60 €	726 044,32 €
Produits						
Participations Familiales		186 439,01 €	187 022,50 €	187 219,37 €	187 416,23 €	188 006,83 €
PSU/PSO CAF		297 521,33 €	251 877,50 €	252 142,63 €	252 407,77 €	253 203,17 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		56 979,78 €				
Subvention Municipalité		229 703,54 €	255 428,52 €	265 381,45 €	275 490,60 €	284 834,32 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		770 643,66 €	694 328,52 €	704 743,45 €	715 314,60 €	726 044,32 €
Prix de revient par acte		7,18	7,31	7,41	7,51	7,60

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 35 places MAF: 2 places		
Nom	MACMAF LES BOUT'CHOUS		
Adresse	ALLEE DES AMANDIERS JAS DE BOUFFAN 13090 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		37	37	37	37	37
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	92796	92796	92796	93203	93203
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		84 743	85 000	85 500	86 000	86 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	84 743	85000	85500	86000	86500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	91,32%	91,60%	92,14%	92,27%	92,81%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		512 083,00 €	522 324,66 €	530 159,53 €	538 111,92 €	546 183,60 €
Autres charges		148 032,29 €	150 992,94 €	153 257,83 €	155 556,70 €	157 890,05 €
Total charges		660 115,29 €	673 317,60 €	683 417,36 €	693 668,62 €	704 073,65 €
Produits						
Participations Familiales		134 747,48 €	135 156,32 €	135 951,36 €	136 746,39 €	137 541,43 €
PSU/PSO CAF		298 634,56 €	257 543,68 €	259 058,64 €	260 573,61 €	262 088,57 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		60 835,21 €	89 861,57 €	95 743,78 €	101 758,40 €	107 907,53 €
Subvention Municipalité		188 867,35 €	190 756,02 €	192 663,58 €	194 590,22 €	196 536,12 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		683 084,60 €	673 317,60 €	683 417,36 €	693 668,62 €	704 073,65 €
Prix de revient par acte		7,79	7,92	7,99	8,07	8,14

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 40 places MAF: 6 places	
Nom	MACMAF CACHE CACHE	
Adresse	AVE LOUIS AMOURIQ 13290 LES MILLES	
Gestionnaire	LPCR DSP AIX	
Collectivité/ partenaire du CEJ	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE	
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après : (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		46	46	46	46	46
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	115368	115368	115368	115874	115874
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		100 289	100 500	100 600	100 650	100 700
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	100 289	100500	100600	100650	100700
Taux d'occupation	#DIV/0 !	86,93%	87,11%	87,20%	86,86%	86,90%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		583 522,25 €	595 192,70 €	604 120,59 €	613 182,39 €	622 380,13 €
Autres charges		193 891,57 €	197 769,40 €	200 735,94 €	203 746,98 €	206 803,19 €
Total charges		777 413,82 €	792 962,10 €	804 856,53 €	816 929,38 €	829 183,32 €
Produits						
Participations Familiales		175 190,21 €	175 558,80 €	175 733,48 €	175 820,82 €	175 908,17 €
PSU/PSO CAF		338 997,00 €	288 751,20 €	289 038,52 €	289 182,18 €	289 325,83 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		75 535,49 €	91 495,96 €	100 556,83 €	110 003,40 €	119 607,11 €
Subvention Municipalité		234 808,06 €	237 156,14 €	239 527,70 €	241 922,98 €	244 342,21 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		824 530,76 €	792 962,10 €	804 856,53 €	816 929,38 €	829 183,32 €
Prix de revient par acte		7,75	7,89	8,00	8,12	8,23

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30	
Nom	MAC CALIN CALINE	
Adresse	GPE SCOLAIRE DU VAL ST ANDRE RUE RENE CASSIN 13100 AIX EN PROVENCE	
Gestionnaire	LPCR DSP AIX	
Collectivité/ partenaire du CEJ	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE	
Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	100320	100320	100320	100760	100760
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		89 761	90 000	90 100	90 200	90 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	89 761	90000	90100	90200	90500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	89,48%	89,71%	89,81%	89,52%	89,82%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		545 573,26 €	551 028,99 €	559 294,43 €	567 683,84 €	576 199,10 €
Autres charges		192 280,72 €	196 126,33 €	199 068,23 €	202 054,25 €	205 085,07 €
Total charges		737 853,98 €	747 155,33 €	758 362,66 €	769 738,10 €	781 284,17 €
Produits						
Participations Familiales		163 351,74 €	163 785,85 €	163 967,83 €	164 149,81 €	164 695,77 €
PSU/PSO CAF		261 787,57 €	252 014,15 €	252 294,17 €	252 574,19 €	253 414,23 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		114 422,76 €	125 132,60 €	133 815,70 €	142 646,29 €	150 702,68 €
Subvention Municipalité		204 180,92 €	206 222,73 €	208 284,96 €	210 367,81 €	212 471,48 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		743 742,99 €	747 155,33 €	758 362,66 €	769 738,10 €	781 284,17 €
Prix de revient par acte		8,22	8,30	8,42	8,53	8,63

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 30 places MAF: 4 places
Nom	MACMAF LES CONTINES
Adresse	AVE JEAN PAUL COSTE ST JEROME 13100 AIX EN PROVENCE
Gestionnaire	LPCR DSP AIX
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE
	<p>... (renseigner l'intitulé du 1^{er} partenaire)</p> <p>• (renseigner l'intitulé autre partenaire) : % (donnée à renseigner)</p> <p>• (renseigner l'intitulé autre partenaire) : % (donnée à renseigner)</p>

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		34	34	34	34	34
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	85272	85272	85272	85646	85646
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		71 922	72 000	72 100	72 200	72 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	71 922	72000	72100	72200	72500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	84,34%	84,44%	84,55%	84,30%	84,65%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		467 570,69 €	472 246,40 €	479 330,09 €	486 520,04 €	493 817,84 €
Autres charges		123 599,01 €	126 070,99 €	127 962,06 €	129 881,49 €	131 829,71 €
Total charges		591 169,70 €	598 317,39 €	607 292,15 €	616 401,53 €	625 647,55 €
Produits						
Participations Familiales		114 685,04 €	114 809,23 €	114 968,68 €	115 128,14 €	115 606,51 €
PSU/PSO CAF		212 560,61 €	217 830,77 €	218 133,32 €	218 435,86 €	219 343,49 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		97 376,69 €	88 368,07 €	95 107,74 €	101 964,30 €	108 015,59 €
Subvention Municipalité		175 553,78 €	177 309,32 €	179 082,41 €	180 873,24 €	182 681,97 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		600 176,12 €	598 317,39 €	607 292,15 €	616 401,53 €	625 647,55 €
Prix de revient par acte		8,22	8,31	8,42	8,54	8,63

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 50 places MAF: 6 places		
Nom	MACMAF LES ENFANTS DU WALLON		
Adresse	4, RUE HUGO ELY - ZAC JAS DE BOUFFAN 13090 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf.)

En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		56	56	56	56	56
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	140448	140448	140448	141064	141064
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		130 968	131 000	131 100	131 200	131 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	130 968	131000	131100	131200	131500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	93,25%	93,27%	93,34%	93,01%	93,22%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		660 314,17 €	676 822,02 €	686 974,35 €	697 278,97 €	707 738,15 €
Autres charges		267 496,34 €	275 521,23 €	279 654,05 €	283 848,86 €	288 106,59 €
Total charges		927 810,51 €	952 343,25 €	966 628,40 €	981 127,83 €	995 844,75 €
Produits						
Participations Familiales		162 778,64 €	162 818,36 €	162 942,65 €	163 066,94 €	163 439,81 €
PSU/PSO CAF		457 494,83 €	442 401,64 €	442 739,35 €	443 077,06 €	444 090,19 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		88 809,25 €	58 411,43 €	69 347,46 €	80 468,90 €	90 854,67 €
Subvention Municipalité		285 853,29 €	288 711,82 €	291 598,94 €	294 514,93 €	297 460,08 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		994 936,01 €	952 343,25 €	966 628,40 €	981 127,83 €	995 844,75 €
Prix de revient par acte		7,08	7,27	7,37	7,48	7,57

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
 Action antérieure sans développement

Nature

Halte garderie Parental
 Crèche
 Multi accueil
 Jardin d'enfants
 Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 40 places MAF: 3 places		
Nom	MACMAF F. DOLTO		
Adresse	AVE F. VIDAL ZAC ST JEAN 13080 LUYNES		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf).
 En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		43	43	43	43	43
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	107844	107844	107844	108317	108317
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		94 838	95 000	95 100	95 200	95 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	94 838	95000	95100	95200	95500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	87,94%	88,09%	88,18%	87,89%	88,17%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		526 614,09 €	537 146,37 €	545 203,57 €	553 381,62 €	561 682,35 €
Autres charges		201 533,28 €	205 563,95 €	208 647,40 €	211 777,12 €	214 953,77 €
Total charges		728 147,37 €	742 710,32 €	753 850,97 €	765 158,74 €	776 636,12 €
Produits						
Participations Familiales		190 691,25 €	191 017,55 €	191 218,62 €	191 419,69 €	192 022,90 €
PSU/PSO CAF		295 538,36 €	247 882,45 €	248 143,38 €	248 404,31 €	249 187,10 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		66 680,09 €	82 120,88 €	90 582,64 €	99 189,34 €	107 019,27 €
Subvention Municipalité		219 494,49 €	221 689,43 €	223 906,33 €	226 145,39 €	228 406,85 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		772 404,19 €	742 710,32 €	753 850,97 €	765 158,74 €	776 636,12 €
Prix de revient par acte		7,68	7,82	7,93	8,04	8,13

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
 Action antérieure sans développement

Nature

Halte garderie Parental
 Crèche
 Multi accueil
 Jardin d'enfants
 Micro crèche

Descriptif du Projet :

07:30-18:30

Nom	MAC GRAINES D'ETOILES		
Adresse	AVE F. ARAGO QUARTIER LA DURANNE 13290 LES MILLES		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité :

En cas d'action antérieure Nb actes (heures payées) année de base (renseigné par la Caf).
 En cas d'action nouvelle Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		60	60	60	60	60
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	150480	150480	150480	151140	151140
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		139 017	139 100	139 200	139 300	139 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	139 017	139100	139200	139300	139500
Taux d'occupation	#DIV/0!	92,38%	92,44%	92,50%	92,17%	92,30%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		733 371,62 €	748 039,05 €	759 259,64 €	770 648,53 €	782 208,26 €
Autres charges		278 345,88 €	283 912,80 €	288 171,49 €	292 494,06 €	296 881,47 €
Total charges		1 011 717,50 €	1 031 951,85 €	1 047 431,13 €	1 063 142,59 €	1 079 089,73 €
Produits						
Participations Familiales		258 814,16 €	258 969,00 €	259 155,18 €	259 341,35 €	259 713,70 €
PSU/PSO CAF		438 351,97 €	383 673,00 €	383 948,82 €	384 224,65 €	384 776,30 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		114 324,76 €	688,76 €	11 819,82 €	23 144,22 €	34 203,03 €
Subvention Municipalité		306 271,38 €	388 621,09 €	392 507,30 €	396 432,38 €	400 396,70 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		1 117 762,27 €	1 031 951,85 €	1 047 431,13 €	1 063 142,59 €	1 079 089,73 €
Prix de revient par acte		7,28	7,42	7,52	7,63	7,74

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
 Action antérieure sans développement

Nature

Halte garderie Parental
 Crèche
 Multi accueil
 Jardin d'enfants
 Micro crèche

Descriptif du Projet :

07:30-18:30

Nom	MAC ILE AUX ENFANTS		
Adresse	16bis? CHEMIN DE ST DONAT 13100 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		60	60	60	60	60
Nombre de jours de fonctionnement		246	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2706	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	162360	150480	150480	151140	151140
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		151 687	141 500	141 700	141 800	142 000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	151 687	141500	141700	141800	142000
Taux d'occupation	#DIV/0 !	93,43%	94,03%	94,17%	93,82%	93,95%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		752 941,62 €	768 000,45 €	779 520,46 €	791 213,27 €	803 081,47 €
Autres charges		277 182,36 €	282 726,01 €	286 966,90 €	291 271,40 €	295 640,47 €
Total charges		1 030 123,98 €	1 050 726,46 €	1 066 487,36 €	1 082 484,67 €	1 098 721,94 €
Produits						
Participations Familiales		246 982,49 €	230 395,63 €	230 721,28 €	230 884,10 €	231 209,75 €
PSU/PSO CAF		471 350,50 €	423 334,37 €	423 932,72 €	424 231,90 €	424 830,25 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		104 157,03 €	87 662,37 €	99 405,92 €	111 816,96 €	123 974,71 €
Subvention Municipalité		306 271,38 €	309 334,09 €	312 427,43 €	315 551,71 €	318 707,23 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		1 128 761,40 €	1 050 726,46 €	1 066 487,36 €	1 082 484,67 €	1 098 721,94 €
Prix de revient par acte		6,79	7,43	7,53	7,63	7,74

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :**07:30-19:30**

Nom	MAC PETIT JARDIN		
Adresse	14, PLACE ROMEE VILLENEUVE 13090 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		12	12	12	12	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2736	2736	2736	2748	2519
Capacité d'accueil retenue	0	109440	109440	109440	109920	100760
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		95 442	95 500	95 100	95 200	95 300
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	95 442	95500	95100	95200	95300
Taux d'occupation	#DIV/0 !	87,21%	87,26%	86,90%	86,61%	94,58%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		553 680,27 €	564 753,88 €	573 225,18 €	581 823,56 €	590 550,91 €
Autres charges		177 604,38 €	181 156,47 €	183 873,81 €	186 631,92 €	189 431,40 €
Total charges		731 284,65 €	745 910,34 €	757 099,00 €	768 455,48 €	779 982,32 €
Produits						
Participations Familiales		138 821,52 €	138 905,28 €	138 323,48 €	138 468,93 €	138 614,38 €
PSU/PSO CAF		350 455,92 €	302 304,72 €	301 038,52 €	301 355,07 €	301 671,62 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		96 717,50 €	44 042,61 €	54 472,69 €	62 734,53 €	71 140,40 €
Subvention Municipalité		204 180,92 €	260 657,73 €	263 264,31 €	265 896,95 €	268 555,92 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		790 175,86 €	745 910,34 €	757 099,00 €	768 455,48 €	779 982,32 €
Prix de revient par acte		7,66	7,81	7,96	8,07	8,18

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

07:00-20:30

Nom	MAC PIN D'EPICES		
Adresse	CHEMIN DU FOUR - LE PETIT NICE 13100 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
 (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		40	40	40	40	40
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		13,5	13,5	13,5	13,5	13,5
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	3078	3078	3078	3091,5	3091,5
Capacité d'accueil retenue	0	123120	123120	123120	123660	123660
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		89 551	89 600	89 700	89 800	90 000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	89 551	89600	89700	89800	90000
Taux d'occupation		72,74%	72,77%	72,86%	72,62%	72,78%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		580 166,21 €	585 967,87 €	594 757,39 €	603 678,75 €	612 733,93 €
Autres charges		148 541,99 €	151 512,83 €	153 785,52 €	156 092,31 €	158 433,69 €
Total charges		728 708,20 €	737 480,70 €	748 542,91 €	759 771,06 €	771 167,62 €
Produits						
Participations Familiales		159 321,58 €	159 407,99 €	159 585,90 €	159 763,81 €	160 119,63 €
PSU/PSO CAF		264 824,28 €	254 544,01 €	254 828,10 €	255 112,19 €	255 680,37 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		102 290,31 €	117 305,97 €	125 843,96 €	134 527,25 €	142 896,14 €
Subvention Municipalité		204 180,92 €	206 222,73 €	208 284,96 €	210 367,81 €	212 471,48 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		730 617,09 €	737 480,70 €	748 542,91 €	759 771,06 €	771 167,62 €
Prix de revient par acte		8,14	8,23	8,34	8,46	8,57

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

07:30-18:30

Nom	MAC PIROUETTE		
Adresse	RUE LISSE ST LOUIS 13100 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		25	25	25	25	25
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	62700	62700	62700	62975	62975
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		55 642	55 650	55 800	55 900	56 000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	55 642	55650	55800	55900	56000
Taux d'occupation	#DIV/0 !	88,74%	88,76%	89,00%	88,77%	88,92%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		391 914,50 €	395 833,65 €	401 771,15 €	407 797,72 €	413 914,68 €
Autres charges		71 693,70 €	73 127,57 €	74 224,49 €	75 337,85 €	76 467,92 €
Total charges		463 608,20 €	468 961,22 €	475 995,64 €	483 135,57 €	490 382,61 €
Produits						
Participations Familiales		81 710,86 €	81 722,67 €	81 942,94 €	82 089,79 €	82 236,65 €
PSU/PSO CAF		181 830,36 €	175 380,33 €	175 853,06 €	176 168,21 €	176 483,35 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		73 870,34 €	82 969,01 €	88 021,53 €	93 397,69 €	98 867,92 €
Subvention Municipalité		127 613,08 €	128 889,21 €	130 178,10 €	131 479,88 €	132 794,68 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		465 024,64 €	468 961,22 €	475 995,64 €	483 135,57 €	490 382,61 €
Prix de revient par acte		8,33	8,43	8,53	8,64	8,76

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 60 places MAF: 6 places		
Nom	MACMAF POM D'HAPPY		
Adresse	AVE DU PRESIDENT KENNEDY		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf.)

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		66	66	66	66	66
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	165528	165528	165528	166254	166254
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		142 755	142 550	142 700	142 750	142 800
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	142 755	142550	142700	142750	142800
Taux d'occupation	#DIV/0 !	86,24%	86,12%	86,21%	85,86%	85,89%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		762 188,25 €	785 053,90 €	796 829,71 €	808 782,15 €	820 913,88 €
Autres charges		265 671,38 €	273 641,52 €	277 746,14 €	281 912,34 €	286 141,02 €
Total charges		1 027 859,63 €	1 058 695,42 €	1 074 575,85 €	1 090 694,49 €	1 107 054,91 €
Produits						
Participations Familiales		186 003,42 €	185 736,11 €	185 931,55 €	185 996,70 €	186 061,84 €
PSU/PSO CAF		490 168,02 €	472 844,89 €	473 342,45 €	473 508,30 €	473 674,16 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		93 792,90 €	59 846,91 €	71 631,67 €	84 082,61 €	96 740,95 €
Subvention Municipalité		336 898,52 €	340 267,51 €	343 670,18 €	347 106,88 €	350 577,95 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		1 106 862,86 €	1 058 695,42 €	1 074 575,85 €	1 090 694,49 €	1 107 054,91 €
Prix de revient par acte		7,20	7,43	7,53	7,64	7,75

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30		
Nom	MAC LA RIBAMBELLE		
Adresse	ESPLANADE - RUE VINCENT AURIOL 13100 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		60	60	60	60	60
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	150480	150480	150480	151140	151140
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		130 696	131 000	131 000	131 200	131 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	130 696	131000	131000	131200	131500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	86,85%	87,05%	87,05%	86,81%	87,01%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		800 505,94 €	816 516,06 €	828 763,80 €	841 195,26 €	853 813,19 €
Autres charges		215 780,66 €	220 096,27 €	223 397,72 €	226 748,68 €	230 149,91 €
Total charges		1 016 286,60 €	1 036 612,33 €	1 052 161,52 €	1 067 943,94 €	1 083 963,10 €
Produits						
Participations Familiales		194 331,52 €	194 784,25 €	194 784,25 €	195 081,63 €	195 527,70 €
PSU/PSO CAF		424 709,69 €	410 435,75 €	410 435,75 €	411 062,37 €	412 002,30 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		100 379,46 €	122 058,24 €	134 514,08 €	146 248,23 €	157 725,87 €
Subvention Municipalité		306 271,38 €	309 334,09 €	312 427,43 €	315 551,71 €	318 707,23 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		1 025 692,05 €	1 036 612,33 €	1 052 161,52 €	1 067 943,94 €	1 083 963,10 €
Prix de revient par acte		7,78	7,91	8,03	8,14	8,24

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Haite garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30	
Nom	MAC TIPI	
Adresse	GPE SCOLAIRE DU VAL ST ANDRE - RUE RENE CASSIN 1310 AIX EN PROVENCE	
Gestionnaire	LPCR DSP AIX	
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE	
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		29	29	29	29	29
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	72732	72732	72732	73051	73051
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		65 244	65 300	65 500	65 600	65 800
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	65 244	65300	65500	65600	65800
Taux d'occupation	#DIV/0 !	89,70%	89,78%	90,06%	89,80%	90,07%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		408 682,96 €	412 769,79 €	418 961,34 €	425 245,76 €	431 624,44 €
Autres charges		115 142,64 €	117 445,49 €	119 207,18 €	120 995,28 €	122 810,21 €
Total charges		523 825,60 €	530 215,28 €	538 168,51 €	546 241,04 €	554 434,65 €
Produits						
Participations Familiales		116 596,86 €	116 697,08 €	117 054,50 €	117 233,21 €	117 590,63 €
PSU/PSO CAF		192 418,39 €	184 988,92 €	185 555,50 €	185 838,79 €	186 405,37 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		69 908,77 €	79 017,80 €	84 551,92 €	90 652,38 €	96 396,83 €
Subvention Municipalité		148 031,17 €	149 511,48 €	151 006,60 €	152 516,66 €	154 041,83 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		526 955,19 €	530 215,28 €	538 168,51 €	546 241,04 €	554 434,65 €
Prix de revient par acte		8,03	8,12	8,22	8,33	8,43

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

Nature

- Halte garderie Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

	07:30-18:30 MAC: 15 places MAF: 2 places		
Nom	MACMAF TOM POUCE		
Adresse	CITE CORSY 13100 AIX EN PROVENCE		
Gestionnaire	LPCR DSP AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIX EN PROVENCE		
	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

Activité :

En cas d'action antérieure **Nb actes (heures payées) année de base** (renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle **Date prévisible d'ouverture :**

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées		17	17	17	17	17
Nombre de jours de fonctionnement		228	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	2508	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	0	42636	42636	42636	42823	42823
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		35 105	35 200	35 300	35 400	35 500
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	35 105	35200	35300	35400	35500
Taux d'occupation	#DIV/0 !	82,34%	82,56%	82,79%	82,67%	82,90%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		199 341,84 €	203 328,68 €	206 378,61 €	209 474,29 €	212 616,40 €
Autres charges		69 593,67 €	70 985,54 €	72 050,33 €	73 131,08 €	74 228,05 €
Total charges		268 935,51 €	274 314,22 €	278 428,93 €	282 605,37 €	286 844,45 €
Produits						
Participations Familiales		39 134,38 €	39 240,12 €	39 351,59 €	39 463,07 €	39 574,55 €
PSU/PSO CAF		127 154,21 €	123 383,88 €	123 734,41 €	124 084,93 €	124 435,45 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale						
Autres Subventions		28 217,24 €	24 045,56 €	26 821,83 €	29 651,05 €	32 534,07 €
Subvention Municipalité		86 776,89 €	87 644,66 €	88 521,11 €	89 406,32 €	90 300,38 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		281 282,72 €	274 314,22 €	278 428,93 €	282 605,37 €	286 844,45 €
Prix de revient par acte		7,66	7,79	7,89	7,98	8,08

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Nature

Belle garderie		Personnel
Crèche		
Multi accueil	X	
Jardin d'enfants		
Micro crèche		

Descriptif du Projet :

L'EAJE Baby Symphonie est transféré vers la nouvelle crèche située au Parc Rambot. L'Arlequin ouvrira ses portes le 05/11/18 sur les mêmes amplitudes d'ouverture

Nom	MAC L'ARLEQUIN (transfert MAC BABY SYMPHONIE)		
Adresse	rue Nostradamus		
Gestionnaire	LPCR D&P AIX		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	COMMUNE D'AIIX-EN-PROVENCE		
	... (insérer l'initiale du 1 ^{er} partenaire)		
	... (insérer l'initiale autre partenaire)		
	... (insérer l'initiale autre partenaire)		

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

 (renseigné par le Cej).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

 Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N			N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018 janv - oct	2018 nov déc	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées	40	40	40	44	44	44	44	44
Nombre de jours de fonctionnement	230	228	186	42	228	228	229	229
Amplitude ouverture par jour	11	11	11	11	11	11	11	11
Nombre d'heures d'ouverture par an	2530	2508	2046	462	2508	2508	2519	2519
Capacité d'accueil retenue	101200	100320	81840	20328	102168	110352	110836	110836
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	99259	88 743,00	72 605	15 313	87 918	96450	96700	97150
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)								
Nb total d'actes payés	99259	88 743	72 605	15 313	87 918	96450	96700	97150
Taux d'occupation	98,08%	88,46%	88,72%	75,33%	86,05%	87,40%	87,25%	87,65%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N			N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018 janv - oct	2018 nov déc	2018	2019	2020	2021
Charges								
Personnel		521 338,24 €	443 137,50 €	80 676,50 €	523 814,00 €	553 235,02 €	561 533,54 €	569 956,55 €
Autres charges		147 539,15 €	125 408,28 €	33 914,99 €	159 323,26 €	157 822,28 €	160 189,62 €	162 592,46 €
Total charges		668 877,39 €	568 545,78 €	114 591,49 €	683 137,26 €	711 057,30 €	721 723,16 €	732 549,01 €
Produits								
Participations Familiales		146 321,69 €	119 367,69 €	23 345,90 €	142 713,59 €	147 050,56 €	147 431,72 €	148 117,80 €
PSLI/PSO CAF		270 356,00 €	216 068,62 €	47 397,85 €	263 466,47 €	298 548,44 €	299 322,28 €	300 715,20 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de Cohésion sociale								
Autres Subventions		70 008,00 €	66 339,55 €	8 919,61 €	59 433,92 €	38 264,02 €	38 103,88 €	37 179,73 €
Subvention Municipalité		204 180,92 €	171 852,28 €	36 000,00 €	217 523,28 €	227 194,28 €	236 865,28 €	246 536,28 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.								
Total Produits		690 866,61 €	568 545,78 €	114 591,49 €	683 137,26 €	711 057,30 €	721 723,16 €	732 549,01 €
Prix de revient par acte		7,54	7,83	7,48		7,37	7,46	7,54

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

ion nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

ion antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

ion antérieure sans développement

ure

Halte garderie	Parental
Crèche	
Multi accueil	X
Jardin d'enfants	
Micro crèche	

criptif du Projet :

Établissement d'accueil du jeune enfant, comptant 42 berceaux, accueillant les enfants de 0 à 4 ans en accueil régulier et jusqu'à 6 ans en accueil occasionnel. Amplitude journalière de 7h30 à 18h30. La crèche a ouvert ses portes aux familles le 21/08/17.

n	NOTRE DAME DE LA MERCI		
resse	455 avenue Max Juvenal - 13100 Aix-en-Provence		
tionnaire	Association Notre Dame de la Merci		
lectivité/ partenaire du CEJ	Action réalisée par plusieurs des naires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre ue partenaire ci-après :		
 (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

lvité :

as d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

as d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
nbre de places contractualisées		42	42	42	42	42
nbre de jours de fonctionnement		89	229	221	227	226
plitude ouverture par jour		11	11	11	11	11
nbre d'heures d'ouverture par an		979	2519	2431	2497	2486
acité d'accueil retenue		41118	105798	102102	104874	104412
d'actes payés par les familles (0-4 ans)		32744	90986	89849	92289	91882
d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
total d'actes payés		32744	90986	89849	92289	91882
x d'occupation		79,63%	86,00%	88,00%	88,00%	88,00%

inées financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
onnel		109 968,00 €	400 106,00 €	400 906,00 €	401 708,00 €	402 511,00 €
res charges		108 161,00 €	248 410,00 €	245 307,00 €	251 967,00 €	250 857,00 €
Total charges		218 129,00 €	648 516,00 €	646 213,00 €	653 675,00 €	653 368,00 €
Produits						
icipations Familiales		51 934,00 €	155 644,00 €	155 121,00 €	156 882,00 €	156 813,00 €
/PSO CAF		102 226,30 €	264 711,32 €	259 981,38 €	269 493,18 €	267 681,84 €
ds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de ésion sociale						
res Subventions		2 850,00 €	49 441,68 €	59 533,62 €	53 677,82 €	55 329,16 €
vention Municipalité		77 723,00 €	178 719,00 €	171 577,00 €	173 622,00 €	173 544,00 €
vention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
al Produits		234 733,30 €	648 516,00 €	646 213,00 €	653 675,00 €	653 368,00 €
de revient par acte		7,17	7,13	7,19	7,08	7,11

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif) CSC LA PROVENCE

tion nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

tion antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

tion antérieure sans développement

ture

- Halte garderie
- Parental
- Crèche
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

scriptif du Projet :

	La halte-garderie accueille jusqu'à 10 enfants de la marche jusqu'à leur 3 ans. C'est un mode de garde occasionnel pour permettre aux parents d'effectuer des démarches de réinsertion. C'est aussi un lieu de socialisation où les enfants apprennent à vivre ensemble. Le lieu est ouvert hors vacances scolaires le lundi de jeudi de 8h à 17h30 et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.		
m	PETIT PANDA		
resse	Bd Maréchal JUIN 13090 Aix en Provence		
stionnaire	Association du centre social et culturel la Provence		
lectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des enaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre que partenaire ci-après : (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner)

tivité :

as d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

as d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

e en place d'un agrément modulé :

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
mbre de places contractualisées		10	10	10	10	
mbre de jours de fonctionnement		179	175	177	177	1
plitude ouverture par jour		9,5	9,5	9,5	9,5	5
mbre d'heures d'ouverture par an		1095,5	1662,5	1681,5	1681,5	1681,5
pacité d'accueil retenue		10955	10795	10918	11043	111
d'actes payés par les familles (0-4 ans)		10955	10628	10700	10822	109
d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
total d'actes payés		10955	10628	10700	10822	109
ix d'occupation		100,00%	98,45%	98,00%	98,00%	98,00%

nnées financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
ersonnel		74 214,00 €	77 743,00 €	77 972,00 €	78 557,00 €	79 735,00 €
autres charges		23 158,00 €	20 702,00 €	21 012,00 €	20 427,00 €	20 427,00 €
Total charges		97 372,00 €	98 445,00 €	98 984,00 €	98 984,00 €	100 162,00 €
Produits						
participations Familiales		4 803,00 €	4 593,00 €	4 624,00 €	4 653,58 €	4 706,77 €
U/PSO CAF		51 467,00 €	44 506,87 €	44 810,02 €	45 345,39 €	45 863,63 €
onds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de cohésion sociale		19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
autres Subventions		8 460,00 €	624,13 €			
onvention Municipalité		5 510,00 €	22 521,00 €	23 349,98 €	22 785,02 €	23 391,60 €
onvention Conseil Général		7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
total Produits		96 440,00 €	98 445,00 €	98 984,00 €	98 984,00 €	100 162,00 €
ix de revient par acte		8,89	9,26	9,25	9,15	9,15

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Nature

Halte garderie Parental

Crèche

Multi accueil

Jardin d'enfants x

Micro crèche

Descriptif du Projet :

Le jardin d'enfants de 3 à 5 ans accueille les enfants le mercredi et les vacances scolaires de 8h à 18 h.

Nom	Jardin d'enfants Pagnol		
Adresse	Avenue de l'armée d'Afrique 13100 Aix en Provence		
Gestionnaire	Centre socio-culturel Jean Paul Coste		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité :

En cas d'action antérieure

Nb actes (heures payées) année de base

(renseigné par la Caf).

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

NON

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées	50	30	30	30	30	30
Nombre de jours de fonctionnement	90	84	89	84	89	89
Amplitude ouverture par jour	10,5	10	10	10	10	10
Nombre d'heures d'ouverture par an	945	840	890	840	890	890
Capacité d'accueil retenue	47250	21315	24390	25200	26700	26700
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	17340	10695	22997	23761	25175	25175
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)	22977	9392				
Nb total d'actes payés	40317	20087	22997	23761	25175	25175
Taux d'occupation	85,33%	94,24%	94,29%	94,29%	94,29%	94,29%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		149 530,81 €	132 075,00 €	137 459,00 €	141 321,00 €	144 854,03 €
Autres charges		22 730,63 €	33 182,00 €	33 845,64 €	34 522,55 €	35 213,00 €
Total charges		172 261,44 €	165 257,00 €	171 304,64 €	175 843,55 €	180 067,03 €
Produits						
Participations Familiales		27 559,37 €	31 561,00 €	32 599,74 €	34 550,17 €	34 540,20 €
PSU/PSO CAF		75 746,00 €	86 183,64 €	89 055,24 €	94 346,17 €	94 356,15 €
Autres produits - Uniformation, Cotisations...		7 585,37 €	2 910,00 €	2 910,00 €	2 910,00 €	2 910,00 €
Autres Subventions dont ETAT		45 602,33 €	41 102,36 €	43 239,66 €	40 537,21 €	44 760,68 €
Subvention Municipalité		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits		159 993,07 €	165 257 €	171 304,64 €	175 843,55 €	180 067,03 €
Prix de revient par acte		8,58	7,19	7,21	6,98	7,15

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (accueil collectif)

on nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
 on antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
 on antérieure sans développement

ire

Halte garderie
 Parental
 Crèche
 Multi accueil X
 Jardin d'enfants
 Micro crèche

criptif du Projet :

Multi-accueil collectif qui accueille les enfants de 16 mois à 6 ans avec plusieurs modalités d'accueil
 Journée complète 8h-18h30 / Matinée avec ou sans repas de midi 8h-12h30/ Après-midi 14h-18h30

Crèche Les Lierres		
Résidence les lierres Bt B2 chemin du coton rouge		
Association Les Lierres		
Activité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre le partenaire ci-après :	... (renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire) (renseigner l'intitulé autre partenaire) (renseigner l'intitulé autre partenaire)	% (donnée à renseigner) % (donnée à renseigner) % (donnée à renseigner)

vité :

s d'action antérieure

s d'action nouvelle

Nb actes (heures payées) année de base

Date prévisible d'ouverture :

(renseigné par la Caf).

en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places contractualisées	30	30	30	30	30	
Nombre de jours de fonctionnement	233	225	230	230	230	2
Platitudo ouverture par jour	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10
Nombre d'heures d'ouverture par an	2447	2362,5	2415	2415	2415	2362
Capacité d'accueil retenue	73410	70875	72450	72450	72450	708
Actes payés par les familles (0-4 ans)	61642	56720	58000	59500	59500	595
Actes payés par les familles (4-6 ans)						
Total d'actes payés	61642	56720	58000	59500	59500	595
Taux d'occupation	83,97%	80,03%	80,06%	82,13%	82,13%	83,95

nées financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		241 924,00 €	233 605,00 €	238 277,10 €	243 042,64 €	247 903,49 €
Autres charges		218 872,00 €	230 318,00 €	234 924,36 €	239 622,85 €	244 415,30 €
Total charges		460 796,00 €	463 923,00 €	473 201,46 €	482 665,49 €	492 318,79 €
Produits						
Contributions Familiales		91 924,00 €	66 051,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Contribution PSO CAF		198 943,00 €	201 909,00 €	194 890,00 €	194 890,00 €	194 890,00 €
Des publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage – Pacte de transition sociale						
Des Subventions		5 450,00 €	33 863,00 €	36 211,46 €	45 675,49 €	55 328,79 €
Contribution Municipalité		126 500,00 €	155 500,00 €	155 500,00 €	155 500,00 €	155 500,00 €
Contribution Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €
Total Produits		429 417,00 €	463 923,00 €	473 201,46 €	482 665,49 €	492 318,79 €
Coût de revient par acte		8,12	8,00	7,95	8,11	8,11

FICHE ACTION : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant = Accueil Collectif

- Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou CEJ 3G
- Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
- Action antérieure sans développement

- Nature**
- Halte garderie Parental
- Multi accueil
- Jardin d'enfants
- Micro crèche

Descriptif du Projet :

Détaillez l'action et notamment le public accueilli, le fonctionnement (jours, heures, périodes....).....

Nom	
Adresse	
Gestionnaire	
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :	<ul style="list-style-type: none"> • (renseigner l'intitulé autre partenaire) : % (donnée à renseigner) • (renseigner l'intitulé autre partenaire) : % (donnée à renseigner) • (renseigner l'intitulé autre partenaire) : % (donnée à renseigner)

Activité :

Prise en compte dans le CEJ : 1h en

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

Mise en place d'un agrément modulé :

Oui / Non

A partir de quelle date :

	N-1 CEJ 1G 200X	N-1 CEJ 3G 2017	N 2018	N+1 2019	N+2 2020	N+3 2021
Nombre de places contractualisées		16	16	16	16	16
Nombre de jours de fonctionnement		217	217	219	224	222
Amplitude ouverture par jour		8,5	8,5	9,5	9,5	9,5
Nombre d'heures d'ouverture par an	0	1844,5	1844,5	2080,5	2128	2109
Capacité d'accueil retenue	0	29 512	29 512	33 288	34 048	33 744
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)		26262	26390	29496	30170	29901
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)						
Nb total d'actes payés	0	26 262	26 390	29 496	30 170	29 901
Taux d'occupation	#DIV/0!	88,99%	89,42%	88,61%	88,61%	88,61%

Données financières

	N-1 CEJ 1G 200X	N-1 CEJ 3G 2017	N 2018	N+1 2019	N+2 2020	N+3 2021
Charges						
Personnel		154 088,90 €	149 544,00 €	177 716,00 €	182 159,00 €	186 712,00 €
Autres charges		27 598,75 €	37 901,00 €	43 855,00 €	44 732,00 €	45 627,00 €
Total charges		181 687,65 €	187 445,00 €	221 571,00 €	226 891,00 €	232 339,00 €
Produits						
Participations Familiales		26 859,55 €	28 501,00 €	27 137,00 €	27 756,00 €	27 509,00 €
PSU CAF		97 586,75 €	93 420,80 €	109 134,52 €	111 629,40 €	110 633,62 €
Fonds publics et Territoires et Fonds de rééquilibrage						
Autres Subventions		59 840,54 €	56 303,20 €	66 869,48 €	69 075,60 €	75 766,38 €
Subvention Municipalité		5 000,00 €	5 700,00 €	14 910,00 €	14 910,00 €	14 910,00 €
Subvention Conseil Départemental (Général) commune de - de 5.000 hab.		3 520,00 €	3 520,00 €	3 520,00 €	3 520,00 €	3 520,00 €
Total Produits		192 806,84 €	187 445,00 €	221 571,00 €	226 891,00 €	232 339,00 €
Prix de revient par acte		6,92	7,10	7,51	7,52	7,77

|

FICHE ACTION : Relais Assistantes Maternelles

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G



Action antérieure sans développement

**Descriptif du Projet :**

Remplir les missions fixées par la CNAF : celle d'information des usagers (familles et professionnels) et celle d'animation pour les professionnels et les enfants, contribuant ainsi à améliorer la qualité d'accueil. Horaires annoncés au public (élargis selon situation), du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi matin selon permanence RDV.

Nom	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES D'AIX-EN-PROVENCE		
Adresse	50 place du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Provence		
Gestionnaire	Association Relais Assistantes Maternelles d'Aix-en-Provence		
	Nom de la Commune	Nb d'Etp	
Renseigner le nombre d'Equivalent Temps Plein de l'animatrice Ram pour toutes les communes sur lesquelles le Ram intervient	AIX EN PROVENCE	1,5	% (donnée à renseigner).
	MEYREUIL	0,13	% (donnée à renseigner).
	VENTABREN	0,07	% (donnée à renseigner).
	Commune		% (donnée à renseigner).
	Commune		% (donnée à renseigner).
	Commune		% (donnée à renseigner).
	Commune		% (donnée à renseigner).
	Commune		% (donnée à renseigner).
	Total Nb Etp (Agrément PS)	1,7	

Activité

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G 2009	N-1 CEJ3G 2017	N 2018	N+1 2019	N+2 2020	N+3 2021
Durée de travail hebdomadaire de la directrice et de l'animatrice	35	59,5	59,5	59,5	59,5	59,5
Nombre d'Etp de fonctionnement	1	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Qualification : directrice et animatrice	EJE/psycho	2 EJE/psycho	2 EJE/psycho	2 EJE/psycho	2 EJE/psycho	2 EJE/psycho

Données financières globales

	N-1 CEJ 1G 2009	N-1 CEJ3G CR 2017	N BP 2018	N+1 2019	N+2 2020	N+3 2021
Charges						
Salaires chargés directrice et animatrice		90 029,00 €	89 742,00 €	89 816,00 €	91 073,00 €	92 348,00 €
Salaires chargés de la secrétaire		16 727,00 €	16 679,00 €	31 605,00 €	32 047,00 €	32 496,00 €
Autres charges		32 541,00 €	38 128,00 €	23 129,00 €	23 129,00 €	23 129,00 €
Charges supplétives (fournir un état séparé du détail des charges commune par commune)		22 426,00 €	27 539,00 €	27 539,00 €	27 539,00 €	27 539,00 €
charges supplétives mise à disposition personnel Meyreuil				28 206,00 €	28 206,00 €	28 206,00 €
Total charges		161 723,00 €	172 088,00 €	200 295,00 €	201 994,00 €	203 718,00 €
Produits						
Participations familiales et autres			200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
PSO CAF		39 713,00 €	43 098,00 €	43 098,00 €	43 098,00 €	43 098,00 €
Autres subv. CAF 13 et mission suppl.		12 600,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Fonds publics et territoires – Pacte de cohésion sociale						
Subvention Commune Aix-en-Provence		50 000,00 €	52 626,00 €	56 373,00 €	56 373,00 €	56 373,00 €
Subvention Commune Meyreuil (ch supplétives à/c de 2019)		5 700,00 €	5 700,00 €	28 206,00 €	28 206,00 €	28 206,00 €
Subvention Commune Ventabren		3 000,00 €	3 000,00 €	4 584,00 €	4 658,00 €	4 658,00 €
Subvention Commune (rajouter le nom)						
Subvention Commune (rajouter le nom)						
Subvention Commune (rajouter le nom)						
Subvention Commune (rajouter le nom)						
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.		22 926,00 €	22 925,00 €	21 854,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Autres produits (produits de gestion, produits exceptionnels, produits financiers)		7 153,00 €		1 441,00 €	4 920,00 €	6 844,00 €
Charges supplétives (fournir un état séparé du détail des charges commune par commune)		22 426,00 €	27 539,00 €	27 539,00 €	27 539,00 €	27 539,00 €
Total Produits		163 518,00 €	172 088,00 €	200 295,00 €	201 994,00 €	203 918,00 €
Prix de revient par acte		95131,18	101228,24	117820,59	118820,00	119834,12

FICHE ACTION : Lieu d'accueil enfants parents

CSC LA PROVENCE LA SOURIS VERTE

n nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G
 n antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G
 n antérieure sans développement

Résumé du Projet :

C'est un espace de parole et de rencontre pour petits et grands. Ouvert hors vacances scolaires le mardi et vendredi de 14h30 à 17h. Lieu propice aux échanges, aux relations et à l'éveil des enfants par le jeu libre. Ce lieu favorise la communication entre adultes et enfants, et offre ainsi une première socialisation sans séparation entre l'enfant et le parent.

		La souris verte	
Adresse		Boulevard du Maréchal JUIN 13090 Aix en Provence	
Annuaire		Association du centre social et culturel la Provence	
Partenariat/ partenaire du CEJ Action			
Organisée par plusieurs des partenaires à la			
convention selon les pourcentages			
répartition entre chaque partenaire ci-			
:			

Date

Date d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de séances/semaine		2	2	2	2	2
Nombre de semaines de fonctionnement / an		36	36	36	36	36
Durée d'ouverture par séance		2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Nombre d'heures d'ouverture	188	182,5	180	180	180	180
Nombre d'heures d'organisation limité à des heures d'ouverture		67,15	90	90	90	90
Nombre total d'heure	188	249,65	270	270	270	270
Nombre d'agents		2	2	2	2	2
Salaires temps plein		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Prévisions		D.E. E.J.E	D.E. E.J.E	D.E. E.J.E	D.E. E.J.E	D.E. E.J.E

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
		2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel		15 815,00 €	16 052,00 €	16 293,00 €	16 537,00 €	16 785,00 €
Autres charges		5 852,93 €	5 854,00 €	5 854,00 €	5 854,00 €	5 854,00 €
Total charges		21 667,93 €	21 906,00 €	22 147,00 €	22 391,00 €	22 639,00 €
Produits						
Contributions Familiales						
CAF		5 844,31 €	6 415,20 €	6 415,20 €	6 415,20 €	6 415,20 €
Subventions : Département 13 Etat à l'embauche ASP EJE CDI)		4 043,17 €	2 375,80 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Contribution Municipalité		4 230,00 €	5 765,00 €	5 765,00 €	5 765,00 €	5 765,00 €
À disposition locaux		3 794,00 €	7 350,00 €	7 350,00 €	7 350,00 €	7 350,00 €
Total Produits		17 911,48 €	21 906,00 €	22 030,20 €	22 030,20 €	22 030,20 €
Coût revient par acte		86,79	81,13	82,03	82,93	83,85

FICHE ACTION : Lieu d'accueil enfant parent

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G ou 3G

Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G et/ou en 3G

Action antérieure sans développement

Descriptif du Projet :

Créer et faire vivre des lieux d'accueil et d'écoute pour les enfants de la naissance à 4 ans et leurs parents ou d'autres adultes qui en sont responsables. Favoriser l'émergence du langage et de la parole, en référence à la psychanalyse. Accompagner le petit enfant et ses parents dans toutes expériences de rencontres, de séparations, d'amour et de haine, en vue de sa socialisation.

Nom	MAISON SOLEIL		
Adresse	LOGIREM Bat C4 Rue Raoul Follereau Jas de Bouffan 13090 AIX en PROVENCE		
Gestionnaire	ASSOCIATION LA PASSERELLE		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après : (re renseigner l'intitulé du 1 ^{er} partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).
	• (re renseigner l'intitulé autre partenaire)		% (donnée à renseigner).

Activité

En cas d'action nouvelle

Date prévisible d'ouverture :

	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de séances/semaine	2	2	2	2	2
Nombre de semaines de fonctionnement / an	46	46	46	46	46
Amplitude d'ouverture par séance	3,25	3,25	3,25	3,25	3,25
Nombre d'heures d'ouverture	286	282	289	282	275
Nombre d'heures d'organisation limité à 50 % des heures d'ouverture	111	119	111	109	107
Nombre total d'heure	397	401	400	391	382
Nombre d'agents	6	6	6	6	6
Equivalents temps plein					
Qualifications	psychologues psychanalystes	psychologues psychanalystes	psychologues psychanalystes	psychologues psychanalystes	psychologues psychanalystes

Données financières

	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2017	2018	2019	2020	2021
Charges					
Personnel	1 708,50 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Autres charges	19 362,50 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total charges	21 071,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Produits					
Participations Familiales	466,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
PSO CAF	6 320,00 €	9 218,99 €	9 364,00 €	9 153,31 €	8 942,62 €
Autres Subventions	7 217,76 €	6 556,01 €	6 411,00 €	6 621,69 €	6 832,38 €
Subvention Municipalité	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.					
Total Produits	18 728,76 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Prix de revient par acte	53,08	52,37	52,50	53,71	54,97

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Péri-scolaire

Création d'une action 3 G

Nouvelle action inscrite en CEJ 2G

Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ

Action antérieure

Type Accueil :

Aish été

Aish petites vacances

Aish mercredi

Aish week-end

Aish Péri-scolaire

Nom de l'Équipement	ACM Henri WALLON
Adresse de l'Équipement	Groupe scolaire Henri WALLON - Rue Hugo ELY – 13090 Aix-en-Provence et locaux du centre social
Gestionnaire	Centre Social du Château de l'Horloge – Association Lou Casten

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

**Accueil collectif de mineurs de 3 à 17 ans
Essentiellement les enfants du quartier du Jas de Bouffan**

Horaires et Jours d'ouverture :

**Ouvert durant les vacances scolaires de 7h30 à 17h45
Et depuis le 1^{er} septembre 2017 les mercredis de 7h30 à 17h45**

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Tarifs joints

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

L'association a repris la gestion de l'ALSH Henri WALLON au 1^{er} septembre 2017. Cet ALSH était précédemment géré par le CPCV.

2 - DONNÉES FINANCIÈRES

Charges	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N-1 CEJ 3G	N	N	N+1	N+1	N+2	N+2	N+3	N+3
	2013 Caf	2017 Partenaire	2017 Retenu Caf	2018 Partenaire	2018 Retenu Caf	2019 Partenaire	2019 Retenu Caf	2020 Partenaire	2020 Retenu Caf	2021 Partenaire	2021 Retenu Caf
Personnel	71 502,10 €	75 500,10 €	75 500,10 €	61 975,00 €	75 500,10 €	91 332,00 €	75 500,10 €	101 549,00 €	75 500,10 €	101 549,00 €	75 500,10 €
Autres charges	72 707,14 €	58 607,14 €	58 607,14 €	40 908,00 €	58 607,14 €	49 327,00 €	58 607,14 €	54 445,00 €	58 607,14 €	54 445,00 €	58 607,14 €
TOTAL CHARGES	144 209,24 €	134 107,24 €	134 107,24 €	102 883,00 €	134 107,24 €	140 659,00 €	134 107,24 €	155 994,00 €	134 107,24 €	155 994,00 €	134 107,24 €
Produits											
Participations Familiales	35 029,57 €	36 070,00 €	36 070,00 €	41 364,00 €	36 070,00 €	55 296,00 €	36 070,00 €	61 593,00 €	36 070,00 €	61 593,00 €	36 070,00 €
Prestation de Service CAF	17 555,69 €	26 205,60 €	19 926,00 €	23 198,40 €	19 926,00 €	32 659,20 €	19 926,00 €	34 700,40 €	19 926,00 €	34 700,40 €	19 926,00 €
Fonds Publics et Territoires			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Autres recettes	23 164,90 €	6 201,64 €	6 201,64 €	2 720,60 €	12 481,24 €	10 303,80 €	12 481,24 €	17 300,60 €	12 481,24 €	17 300,60 €	12 481,24 €
Subvention Municipalité	60 200,00 €	65 630,00 €	65 630,00 €	35 600,00 €	65 630,00 €	42 400,00 €	65 630,00 €	42 400,00 €	65 630,00 €	42 400,00 €	65 630,00 €
Subvention Conseil Départemental (Général) commune de - de 5.000 hab.			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL PRODUITS	135 950,16 €	134 107,24 €	127 827,64 €	102 883,00 €	134 107,24 €	140 659,00 €	134 107,24 €	155 994,00 €	134 107,24 €	155 994,00 €	134 107,24 €
Prix de revient par acte	4,08	3,63	3,63	2,39	3,63	2,33	3,63	2,43	3,63	2,43	3,63

3- DONNÉES D'ACTIVITÉ

Nombre de places en déclaration initiale DDCCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2013 Caf	2017 Partenaire	2017 Retenu Caf	2018 Partenaire	2018 Retenu Caf	2019 Partenaire	2019 Retenu Caf	2020 Partenaire	2020 Retenu Caf	2021 Partenaire	2021 Retenu Caf
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans				24		40		40		40	
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans				24		48		48		48	
	Nombre de jours d'ouverture				20		20		20		20	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹				10,00		10,50		10,50		10,50	
	Capacité théorique retenue				9 600		18 480		18 480		18 480	
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans				32		40		40		40	
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans				36		48		48		48	
	Nombre de jours d'ouverture				28		28		28		28	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹				10,00		10,50		10,50		10,50	
	Capacité théorique retenue				19 040		25 872		25 872		25 872	
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans				32		40		40		40	
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans				36		36		36		36	
	Nombre de jours d'ouverture				36		36		36		36	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹				7,90		10,50		10,50		10,50	
	Capacité théorique retenue				19 339		28 728		28 728		28 728	
Péricolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans											
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans											
	Nombre de jours d'ouverture											
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹											
	Capacité théorique retenue											
86 jours accessoires à l'ALSH	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans											
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans											
	Nombre de jours d'ouverture											
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ²		10		10		10		10		10	
	Capacité théorique retenue											
TOTAL	Capacité théorique retenue globale	38 656		38 656	47 979	38 656	73 080	38 656	73 080	38 656	73 080	38 656
	Capacité théorique globale retenue CEJ ⁴	58 925	61 500	61 500	71 600	61 500	100 800	61 500	107 100	61 500	107 100	61 500
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans				21 500		24 192		25 704		25 704	
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans	35 355	36 900	36 900	21 460	36 900	36 288	36 900	38 556	36 900	38 556	36 900
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ³	35 355	36 900	36 900	42 960	36 900	60 480	36 900	64 260	36 900	64 260	36 900
	Taux d'occupation ⁴	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%

¹ Tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

² Tarification à la journée ou 1/2 journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

³ Séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

⁴ Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou 1/2 journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

⁵ Conformément aux préconisations de la CAF la capacité théorique est calculée sur la base de 60 % des actes ouvrant droits et en conformité avec le taux cible

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Péri-scolaire

Création d'une action 3 G	
Nouvelle action inscrite en CEJ 2G	X
Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ	
Action antérieure	<input type="checkbox"/>

Type Accueil :	Aish été	X
	Aish petites vacances	X
	Aish mercredi	X
	Aish week-end	
	Aish Péri-scolaire	X

Nom de l'Équipement	Accueil de Loisirs Jeunes de Luynes
Adresse de l'Équipement	Espace Julien COL – Allée Serge ATTARD – 13080 Luynes
Gestionnaire	Association ARCHIPEL

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

Secteur Jeunes qui reçoit les enfants de 11 à 17 ans.
L'accueil est agréé ALSH et non pas AJ pour une capacité de 40 places.
81 jeunes différents inscrits, majoritairement des jeunes Luynois, fréquentent ponctuellement l'accueil.

Horaires et Jours d'ouverture :

Ouvert toutes les vacances scolaires de 9h30 à 18h30
Hors vacances scolaire les mercredis de 13h30 à 18h30
Et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 18h30

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

2 - Données financières

		2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel	70 547,70 €	52 763,20 €	52 763,20 €	52 763,20 €	52 763,20 €
	Autres charges	30 647,60 €	29 700,00 €	29 700,00 €	29 754,00 €	29 754,00 €
	Total charges	101 195,30 €	82 463,20 €	82 463,20 €	82 517,20 €	82 517,20 €
Produits	Participations Familiales	9 298,70 €	8 926,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Prestation de Service CAF	11 323,00 €	11 779,56 €	12 152,70 €	12 192,66 €	12 192,66 €
	Fonds Publics et Territoires	18 063,10 €	6 661,20 €	4 677,00 €	4 677,00 €	4 677,00 €
	Autres recettes	4 606,30 €	8 296,44 €	8 833,50 €	8 847,54 €	8 847,54 €
	Subvention Municipalité	46 800,00 €	46 800,00 €	46 800,00 €	46 800,00 €	46 800,00 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.					
	Total Produits	90 091,10 €	82 463,20 €	82 463,20 €	82 517,20 €	82 517,20 €
Prix de revient par acte		4,65	3,78	3,66	3,65	3,65

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCC

PERIODE	TYPE DE DONNEES		2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		40	40	40	40	40
	Nombre de jours d'ouverture		24	25	25	25	25
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
	Capacité théorique retenue		8 640	9 000	9 000	9 000	9 000
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		24	24	24	24	24
	Nombre de jours d'ouverture		28	32	32	32	32
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
	Capacité théorique retenue		6 048	6 912	6 912	6 912	6 912
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		20	20	20	20	20
	Nombre de jours d'ouverture		37	36	35	36	36
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
	Capacité théorique retenue		3 700	3 600	3 500	3 600	3 600
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		24	24	24	24	24
	Nombre de jours d'ouverture		141	140	144	144	144
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
	Capacité théorique retenue		10 152	10 080	10 368	10 368	10 368
Séjours accessoires à l'ALSH ³	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		20	0	15	15	15
	Nombre de jours d'ouverture		5	0	5	5	5
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹	10	10	10	10	10	10
	Capacité théorique retenue		1 000	-	750	750	750
TOTAL	Capacité théorique retenue globale		29 540	29 592	30 530	30 630	30 630
	Capacité théorique globale retenue CEJ ⁴		36 292	36 357	37 508	37 632	37 632
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans						
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		21 775	21 814	22 505	22 579	22 579
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴		21 775	21 814	22 505	22 579	22 579
	Taux d'occupation ²		60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %	60,00 %

¹ tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

² tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

³ Séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCC et intégré au projet pédagogique de l'ALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

⁴ Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

⁵ Conformément aux préconisations de la cnaf la capacité théorique est calculée sur la base de 60 % des actes ouvrants droits et en conformité avec le taux cible

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G	
Nouvelle action inscrite en CEJ 2G	
Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ	X
Action antérieure	

Type Accueil :	Aish été	X
	Aish petites vacances	X
	Aish mercredi	X
	Aish week-end	X
	Aish Périscolaire	X

Nom de l'Équipement	ALSH Les Florales
Adresse de l'Équipement	3 rue du Docteur CARTOTTO / 65 Avenue du Club Hippique 13100 Aix-en-Provence
Gestionnaire	Centre Socio-Culturel Jean-Paul COSTE

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

Depuis le 1^{er} septembre 2017 JP COSTE gère l'ALSH Les Florales en lieu et place du CPCV

Les enfants de 3 à 13 ans des quartiers Le Pignon, Les Facultés et Pont de l'Arc

Horaires et Jours d'ouverture :

18h30

Et depuis

septembre 2018 les

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

Connaissant une forte demande pour les 3-6 ans, l'ALSH souhaiterait des locaux supplémentaires pour développer sa capacité d'accueil sans séparer les fratries

2 - DONNÉES FINANCIÈRES

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2013 Caf	2017 Retenu Caf	2018 Retenu Caf	2019 Retenu Caf	2020 Retenu Caf	2021 Retenu Caf
Charges						
Personnel	129 452,63 €	129 452,63 €	129 452,63 €	129 452,63 €	129 452,63 €	129 452,63 €
Autres charges	136 429,33 €	136 429,33 €	136 429,33 €	136 429,33 €	136 429,33 €	136 429,33 €
TOTAL CHARGES	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €
Produits						
Participations Familiales	68 193,00 €	68 200,00 €	68 200,00 €	68 200,00 €	68 200,00 €	68 200,00 €
Prestation de Service CAF	25 206,06 €	29 101,68 €	29 101,68 €	29 101,68 €	29 101,68 €	29 101,68 €
Fonds Publics et Territoires		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres recettes	40 418,00 €	30 030,28 €	30 030,28 €	30 030,28 €	30 030,28 €	30 030,28 €
Subvention Municipalité	139 800,00 €	138 550,00 €	138 550,00 €	138 550,00 €	138 550,00 €	138 550,00 €
Subvention Conseil Départemental (Général) commune de - de 5.000 hab.		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL PRODUITS	273 617,06 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €	265 881,96 €
Prix de revient par acte	5,25	4,93	4,93	4,93	4,93	4,93

3- DONNÉES D' ACTIVITÉ

Nombre de places en déclaration initiale DDCCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2013 Caf	2017 Retenu Caf	2018 Retenu Caf	2019 Retenu Caf	2020 Retenu Caf	2021 Retenu Caf
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue						
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue						
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue						
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue						
Séjours accessoires à l'ALSH	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ²						
	Capacité théorique retenue						
TOTAL	Capacité théorique retenue globale	60 192	60 192	60 192	60 192	60 192	60 192
	Capacité théorique globale retenue CEJ ⁴	84 480	89 820	89 820	89 820	89 820	89 820
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans	50 688	53 892	53 892	53 892	53 892	53 892
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans						
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ³	50 688	53 892	53 892	53 892	53 892	53 892
	Taux d'occupation ⁴	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%

¹ tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

¹ tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

² Séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

³ Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait o

⁴ Conformément aux préconisations de la Cnaf la capacité théorique est calculée sur la base de 60 % des actes ouvrant droits et en conformité avec le taux cible

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G
 Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ
 Action antérieure

Type Accueil :
 Aish été
 Aish petites vacances
 Aish mercredi
 Aish week-end
 Aish Périscolaire

Nom	ACM La Duranne 1 - Pierre Gilles De Genne
Adresse	Groupe scolaire Pierre Gilles DE GENNE
Gestionnaire	Association ARCHPEL

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1- Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origines géographiques) :

ALSH 3-12 ans dont 60 places pour les enfants de 3 à 6 ans et 60 places pour les plus de 6 ans.
 Enfants essentiellement issus du quartier de la Duranne

Horaires et Jours d'ouverture :

Ouvert toutes les vacances scolaires de 7h30 à 18h30
 Et depuis le 1^{er} septembre 2018 dès 7h30 jusqu'à 18h30

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

ALSH initialement géré par le centre socioculturel Jean-Paul COSTE qui a donné « naissance » à l'association ARCHPEL.
 Au moment où ces fiches ont été renseignées l'impact du retour à 4 jours d'école sur la fréquentation n'était pas connu

2-DONNÉES FINANCIÈRES

Charges	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N-1 CEJ 3G	N	N	N+1	N+1	N+2	N+2	N+3	N+3
	2013 Caf	2017 Partenaire	2017 Réseau Caf	2018 Partenaire	2018 Réseau Caf	2019 Partenaire	2019 Réseau Caf	2020 Partenaire	2020 Réseau Caf	2021 Partenaire	2021 Réseau Caf
Personnel	179 189,30 €	217 924,20 €	217 924,20 €	192 759,10 €	143 633,32 €	204 024,60 €	129 785,05 €	205 618,60 €	130 799,03 €	205 618,60 €	130 799,03 €
Autres charges	154 990,81 €	77 340,58 €	77 340,58 €	61 500,00 €	45 932,75 €	65 500,00 €	41 666,15 €	66 500,00 €	42 302,28 €	66 500,00 €	42 302,28 €
TOTAL CHARGES	334 089,31 €	295 264,78 €	295 264,78 €	254 259,10 €	189 486,07 €	269 524,60 €	171 451,20 €	272 118,60 €	173 101,31 €	272 118,60 €	173 101,31 €
Produits											
Participations Familiales	133 030,40 €	95 029,64 €	95 029,64 €	120 000,00 €	89 429,75 €	128 000,00 €	81 423,94 €	130 000,00 €	82 696,18 €	130 000,00 €	82 696,18 €
Prestation de Service CAF	29 312,42 €	34 213,32 €	34 213,32 €	45 908,64 €	34 213,32 €	53 784,00 €	34 213,32 €	53 784,00 €	34 213,32 €	53 784,00 €	34 213,32 €
Fonds Publics et Territoires		64 465,66 €	64 465,66 €	1 266,00 €	943,48 €	2 500,00 €	1 590,31 €	2 500,00 €	1 590,31 €	2 500,00 €	1 590,31 €
Autres recettes	76 123,10 €	3 009,34 €	3 009,34 €	3 084,46 €	2 298,69 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Subvention Municipalité	96 297,50 €	74 700,00 €	74 700,00 €	84 000,00 €	62 600,83 €	85 240,60 €	54 223,63 €	85 834,60 €	54 601,49 €	85 834,60 €	54 601,49 €
Subvention Conseil Départemental (Général) commune de - de 5.000 hab.			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL PRODUITS	334 763,42 €	271 417,96 €	271 417,96 €	254 259,10 €	189 486,07 €	269 524,60 €	171 451,20 €	272 118,60 €	173 101,31 €	272 118,60 €	173 101,31 €
Prix de revient par acte	5,59	4,66	4,66	2,99	2,99	2,71	2,71	2,73	2,73	2,73	2,73

3- DONNÉES D'ACTIVITÉ

Nombre de places en déclaration initiale DDCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2013 Caf	2017 Partenaire	2017 Retenu Caf	2018 Partenaire	2018 Retenu Caf	2019 Partenaire	2019 Retenu Caf	2020 Partenaire	2020 Retenu Caf	2021 Partenaire	2021 Retenu Caf
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		60		60		60		60		60	
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		60		60		60		60		60	
	Nombre de jours d'ouverture		24		24		25		25		25	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹		11,00		11,00		11,00		11,00		11,00	
	Capacité théorique retenue		31 680		31 680		33 000		33 000		33 000	
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		60		60		60		60		60	
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		60		60		60		60		60	
	Nombre de jours d'ouverture		28		32		32		32		32	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹		11,00		11,00		11,00		11,00		11,00	
	Capacité théorique retenue		36 960		42 240		42 240		42 240		42 240	
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		60		60		60		60		60	
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		60		60		60		60		60	
	Nombre de jours d'ouverture		37		36		35		36		36	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹		7,00		8,50		11,00		11,00		11,00	
	Capacité théorique retenue		31 080		36 720		46 200		47 520		47 520	
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans											
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans											
	Nombre de jours d'ouverture											
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹											
	Capacité théorique retenue											
Séjours accessoirés à l'ALSH	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans											
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		15		15		15		15		15	
	Nombre de jours d'ouverture		5		5		5		5		5	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ²		10		10		10		10		10	
	Capacité théorique retenue		750		750		750		750		750	
TOTAL	Capacité théorique retenue globale	99 686	100 470		111 390		122 190		123 510		123 510	
	Capacité théorique globale retenue CEA ³	99 685	105 597	105 597	141 693	105 597	166 000	105 597	166 000	105 597	166 000	105 597
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans	59 811	31 618	31 618	44 028	31 618	51 581	31 618	51 581	31 618	51 581	31 618
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		31 740	31 740	40 988	31 740	48 019	31 740	48 019	31 740	48 019	31 740
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ³	59 811	63 358	63 358	85 016	63 358	99 600	63 358	99 600	63 358	99 600	63 358
	Taux d'occupation ⁴	60,00%	68,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%

¹ Tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

² Tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

³ Séjours accessoirés : Séjour d'une durée maximum de 5 nuit(s) / 6 jours doit être déclaré à la DDCS et intégré au projet pédagogique de TALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

³ Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification en forfait ou cotisation = actes réalisés

⁴ Conformément aux préconisations de la CAF la capacité théorique est calculée sur la base de 60 % des actes ouvrant droits et en conformité avec le taux cible

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G

Nouvelle action inscrite en CEJ 2G

Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ

Action antérieure

X

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Alsh Périscolaire

X
X
X
X
X

Nom	ALSH VILLE AIX-EN-PROVENCE Regroupe plusieurs Alsh sur le territoire d'Aix-en-Provence Fiche globale uniquement pour les données de l'existant. Pour les prévisions 2018 à 2022 cf les fiches de chaque alsh complétée par la commune
Adresse	COMMUNE AIX EN PROVENCE
Gestionnaire	

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :**Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :**

voir les fiches actions de chaque Alsh

Horaires et Jours d'ouverture :

voir les fiches actions de chaque Alsh

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

voir les fiches actions de chaque Alsh

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

voir les fiches actions de chaque Alsh

2 -Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Charges						
Personnel						
Autres charges	2 462 506,80					
Total charges	2 462 506,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits						
Participations Familiales						
Prestation de Service CAF						
Fonds Publics et Territoires						
Autres recettes	1 613 814,34					
Subvention Municipalité	848 692,46					
Subvention Conseil Départemental (Général) commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits	2 462 506,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix de revient par acte	3,91	#DIV/0 !	#DIV/0 !	#DIV/0 !	#DIV/0 !	#DIV/0 !

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2005	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue	-					
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue	-					
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
Séjours accessibles à l'ALSH	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ²	10					
TOTAL	Capacité théorique retenue globale	898 181					
	Capacité théorique globale retenue CEJ ⁴	1 049 387					
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans	629 632					
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans						
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ³	629 632					
	Taux d'occupation ³	60,00%					

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G	
Nouvelle action inscrite en CEJ 2G	
Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ	
Action antérieure	X
Type	
Accueil :	X
Aish été	X
Aish petites vacances Aish mercredi	X
Aish week-end	
Aish Périscolaire	X

Nom de l'Equipement	CENTRE DE LOISIRS COUTERON
Adresse de l'Equipement	80 rue yvette Bonnard - Couteron - 13100 Aix en Provence
Gestionnaire	CENTRE SOCIO-CULTUREL DAVIN

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :**Public cible (Tranches d'age, nombre d'enfant, origine géographique) :**

3-17 ans

Enfants de Puycard , Aix en Provence et communes exterieures selon places disponibles

Horaires et Jours d'ouverture :

7h45 – 18h30 Mercredi hors vacances scolaires

(hors Aout et Noel)

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)**Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil****2 -Données financières**

	2009	2017 (sept.déc.)	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel		144 000	94 600	108 900	108 900
	Autres charges		78 600	72 550	73 100	73 100
	Total charges		222 600	167 150	182 000	182 000
Produits	Participations Familiales		85 100	68 450	86 957	86 957
	Prestation de Service CAF		20 100	15 800	20 043	20 043
	Fonds Publics et Territoires		0	0		
	Autres recettes		59 400	37 900	30 000	30 000
	Subvention Municipalité	19300	61700	64800	64800	64800
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.					
	Total Produits		222 600	167 150	182 000	182 000
	Prix de revient par acte					

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	places prévues dans la fiche			30	30	30	30
	fiche complémentaire			50	35	35	35
	Nombre de jours d'ouverture			20	20	20	20
	d'ouverture par jour en décimal en			8	8	8	8
	Capacité théorique retenue		-	12 800,00	10 400,00	10 400,00	10 400,00
Petites vacances	places prévues dans la fiche			23	23	23	23
	places prévues dans la fiche complémentaire			32	32	32	32
	Nombre de jours d'ouverture			28	28	28	28
	d'ouverture par jour en décimal en			8	8	8	8
	Capacité théorique retenue		-	12 320,00	12 320,00	12 320,00	12 320,00
Mercredis et	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire 6ans			30	30	30	30
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans			45	45	45	45
Samedis	Nombre de jours d'ouverture			36	36	36	36
	décimal en fonction de la tarification			8	8	8	8
	Capacité théorique retenue		-	21 600,00	21 600,00	21 600,00	21 600,00
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire 6ans						
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	d'ouverture par jour en décimal en						
Séjours accessoires à l'ALSH 3	Capacité théorique retenue						
	places prévues dans la fiche						
TOTAL	Capacité théorique retenue globale			46 720	44 320	44 320	44 320
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans			14200	12808	16272	16272
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans			17300	15656	19888	19888
	TOTAL Nb heures ouvrant droits 4		0	31500	28464	36160	36160
	Taux d'occupation 2		#DIV/0!	67%	64%	82%	82%

1 tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

1 tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

2 Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %

3 séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH.

L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

4 Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés pla

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G

Nouvelle action inscrite en CEJ 2G

Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ

Action antérieure

X

Type**Accueil :**

Alsh été

X

Alsh petites vacances Alsh mercredi

X

Alsh week-end

X

Alsh Périscolaire

--

Nom de l'Équipement	CENTRE DE LOISIRS PUYRICARD
Adresse de l'Équipement	Place des Combattants, 13540 Puyricard
Gestionnaire	CENTRE SOCIO-CULTUREL DAVIN

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :**Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :**

3-17 ans

Enfants de Puyricard , Aix en Provence et communes extérieures selon places disponibles

Horaires et Jours d'ouverture :

7h45 – 18h30 Mercredi hors vacances scolaires

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)**Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil****2 -Données financières**

		2017	2018	2019	2020	2021
	Personnel	208 825,0 €	238 000,0 €	240 000,0 €	242 000,0 €	244 000,0 €
	Autres charges	161 368,0 €	136 000,0 €	140 000,0 €	141 000,0 €	142 000,0 €
	Total charges	370 193,0 €	374 000,0 €	380 000,0 €	383 000,0 €	386 000,0 €
	Participations Familiales	175 861,0 €	186 242,0 €	200 000,0 €	202 000,0 €	204 000,0 €
	Prestation de Service CAF P	46 561,0 €	48 312,0 €	54 000,0 €	57 000,0 €	58 000,0 €
	Fonds Publics et Territoires o	60 607,0 €	5 150,0 €	1 815,0 €	1 815,0 €	1 815,0 €
	Autres recettes u	21 016,0 €	67 296,0 €	37 185,0 €	37 185,0 €	37 185,0 €
	Subvention Municipalité t	51 200,00 €	67 750,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.					
	Total Produits					
	Prix de revient par acte					

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCCS

			2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		85	85	85	85	85
	Nombre de jours d'ouverture		37	38	38	38	38
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée 1		8	8	8	8	8
	Capacité théorique retenue			4 1 4 4 0 0 0	4 2 5 6 0 0 0	4 2 5 6 0 0 0	4 2 5 6 0 0 0
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire 6ans		50	50	50	50	50
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		60	60	60	60	60
	Nombre de jours d'ouverture		28	32	31	31	31
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée 1		8	8	8	8	8
	Capacité théorique retenue			2 4 6 4 0 0 0	2 8 1 6 0 0 0	2 7 2 8 0 0 0	2 7 2 8 0 0 0
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire 6ans		45	45	45	45	45
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de jours d'ouverture		37	36	36	36	36
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée 1		7	7	8	8	8
	Capacité théorique retenue						

4
2
5
6
0
0
0

2
7
2
8
0
0
0

Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire 6ans		14	14	20	20	20
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		36	36	42	42	42
	Nombre de jours d'ouverture		138	140	139	140	140
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée 1		2,75	2,75	2,25	2,25	2,25
	Capacité théorique retenue						
Séjours accessoires à l'ALSH 3	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire 6ans		7	7	7	7	7
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		21	21	21	21	21
	Nombre de jours d'ouverture		8	9	9	9	9
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal		10	10	10		
	Capacité théorique retenue						
	Capacité théorique retenue globale						
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans						
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		60903	65509			
	TOTAL Nb heures ouvrant droits 4		91187	97624	82981	82981	82981
	Taux d'occupation 2		81%	83%	69%	69%	69%

1 tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

1 tarification à la journée ou 1/2 journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

2 Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %

3 séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH.

L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

4 Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou 1/2 journée = actes facturés plafonnés à

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G

Nouvelle action inscrite en CEJ 2G

Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ

Action antérieure

X

ACM JEUNES 12/17 ANS CSC La PROVENCE**Type Accueil :**

Aish été

Aish petites vacances

Aish mercredi

Aish week-end

Aish Périscolaire

X
X
X
X

Nom de l'Équipement	CENTRE SOCIAL LA PROVENCE
Adresse de l'Équipement	Bd DU Maréchal JUIN
Gestionnaire	Association du centre social et culturel La Provence

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

--

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

JEUNES de 12/17 ans - Nombre : 12

Provenance géographique : Quartier

Encagnane / Corsy.

Horaires et Jours d'ouverture :

EXTRASCOLAIRE : ACM mercredis après-midi et vacances scolaires amplitude de l'accueil : 9h/18h ou 10h/19h selon programme. PERISCOLAIRE : soirées 17h/19h les lundis, mardis mercredis et jeudis hors vacances scolaires.

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

--

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

--

2 -Données financières

		2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel			26 705,00 €	30 486,00 €	41 727,00 €	41 727,00 €
	Autres charges			16 214,00 €	18 672,00 €	21 290,00 €	21 129,00 €
	Total charges		0,00 €	42 919,00 €	49 158,00 €	63 017,00 €	62 856,00 €
Produits	Participations Familiales			8 491,00 €	13 170,00 €	16 740,00 €	16 740,00 €
	Prestation de Service CAF			3 794,00 €	5 216,00 €	6 686,00 €	6 806,00 €
	Fonds Publics et Territoires			8 293,00 €	2 760,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
	Autres recettes						
	Subvention Municipalité		38 300,00 €	39 950,00 €	39 950,00 €	38 491,00 €	39 950,00 €
	FOND PROPRE			12 515,00 €	15 539,00 €		23 112,00 €
	Total Produits		0,00 €	42 919,00 €	49 158,00 €	63 017,00 €	62 856,00 €
Prix de revient par acte							

pas d'augmentation estimée

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans			12	18	24	24
	Nombre de jours d'ouverture			20	20	20	20
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹			9,00	9,00	9,00	9,00
	Capacité théorique retenue	-	-	2 160	3 240	4 320	4 320
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans			12	18	24	24
	Nombre de jours d'ouverture			29	29	29	29
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹			9,00	9,00	9,00	9,00
	Capacité théorique retenue	-	-	3 132	4 698	6 264	6 264
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans				18	24	24
	Nombre de jours d'ouverture			14	36	36	36
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹				4,00	4,00	4,00
	Capacité théorique retenue	-	-	-	2 592	3 456	3 456
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans			15	15	15	15
	Nombre de jours d'ouverture			22	72	72	72
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹			2,00	2,00	2,00	2,00
	Capacité théorique retenue	-	-	330	1 080	1 080	1 080
Séjours accessoires à l'ALSH ³	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		12	12	12	12	12
	Nombre de jours d'ouverture		5	5	5	5	5
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹		10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Capacité théorique retenue		600	600	600	600	600
TOTAL	Capacité théorique retenue globale		600	6 222	12 210	15 720	15 720
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans						
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans						
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴						
	Taux d'occupation ²		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

¹tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

¹tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

²Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %

³séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH.
L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

⁴Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G
 Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ
 Action antérieure

Type Accueil :
 Aish été
 Aish petites vacances
 Aish mercredi
 Aish week-end
 Aish Périscolaire

Nom de l'Équipement	Centre Socioculturel Aix Nord
Adresse de l'Équipement	20 Rue Albert Lebrun 13090 Aix-en-Provence
Gestionnaire	Centre Socioculturel Aix Nord

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

55 enfants 3 à 5 ans Petits Poucets des Hauts d'Aix et hors territoire
 55 enfants 6 à 9 ans Farandole des Hauts d'Aix et hors territoire

Horaires et Jours d'ouverture :

mercredi de 7H30 à 18H00
 Petites vacances de 7H30 à 18H00
 Grandes vacances de 7H30 à 18H00

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

2 -Données financières

		2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel		65 695,00 €	65 695,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
	Autres charges		35 342,00 €	35 342,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	Total charges		101 037,00 €	101 037,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
Produits	Participations Familiales			87 563,00 €	87 563,00 €	87 563,00 €	87 563,00 €
	Prestation de Service CAF		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonds Publics et Territoires						
	Autres recettes						
	Subvention Municipalité		42 180,00 €	38 850,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
	Total Produits		0,00 €	87 563,00 €	87 563,00 €	87 563,00 €	87 563,00 €
Prix de revient par acte		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCS 110 enfants âgés de 3 à 9 ans

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de jours d'ouverture		25	25	25	25	25
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
	Capacité théorique retenue		28 875	28 875	28 875	28 875	28 875
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de jours d'ouverture		32	32	32	32	32
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
	Capacité théorique retenue		35 200	35 200	35 200	35 200	35 200
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		55	55	55	55	55
	Nombre de jours d'ouverture		36	34	34	34	34

	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
	Capacité théorique retenue	-	41 580	39 270	39 270	39 270	39 270
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue	-	-	-	-	-	-
Séjours accessoires à l'ALSH³	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue	-	-	-	-	-	-
TOTAL	Capacité théorique retenue globale	-	105 655	103 345	103 345	103 345	103 345
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans						
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans						
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴	-	-	-	-	-	-
	Taux d'occupation ²	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

¹tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

¹tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

²Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %

³séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH.

L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

⁴Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Péri-scolaire

Création d'une action 3 G
 Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ
 Action antérieure

Type Accueil :

Alsh été
 Alsh petites vacances
 Alsh mercredi
 Alsh week-end
 Alsh Péri-scolaire

Nom de l'Équipement	A.C.M Marcel Pagnol
Adresse de l'Équipement	Ecole Marcel Pagnol, Avenue de l'Armée d'Afrique - 13100 Aix-en-Provence
Gestionnaire	Centre Socio-Culturel Jean-Paul Coste

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

--

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

Les enfants de 5 à 17 ans

Horaires et Jours d'ouverture :

Tous les mercredis de 7h30 à 18h30 et les vacances scolaires de 7h30 à 18h30

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

2 -Données financières

		2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel		154 526,27 €	157 161 €	286 097 €	291 819 €	297 656 €
	Autres charges		77 829,85 €	67 038 €	68 379 €	69 746 €	71 141 €
	Total charges		232 356,12 €	224 199 €	354 476 €	361 565 €	368 797 €
Produits	Participations Familiales		84 456,20 €	79 822 €	81 418 €	83 047 €	84 708 €
	Prestation de Service CAF		26 239,68 €	32 162 €	35 728 €	35 728 €	35 728 €
	Autres produits : Léa, Projets CAF, Adhésions, Autres...		42 025,86 €	19 380 €	6 780 €	6 780 €	6 780 €
	Autres recettes : ASP		42 529,74 €	3 792 €	0 €	0 €	0 €
	Subvention Municipalité		38 400,00 €	59 150 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
	Total Produits			233 651,48 €	194 306 €	188 926 €	190 555 €
Prix de revient par acte			4,78	3,76	5,36	5,46	5,57

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCS

115

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		30	30	30	30	30
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		70	70	70	70	70
	Nombre de jours d'ouverture		24	25	25	25	25
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Capacité théorique retenue	-	26 400	27 500	27 500	27 500	27 500
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		15	20	20	20	20
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		63	65	65	65	65
	Nombre de jours d'ouverture		28	32	32	32	32
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		11,00	11,00	11,00	11,00	11,00
	Capacité théorique retenue	-	24 024	29 920	29 920	29 920	29 920
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		30	30	30	30	30
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		70	70	70	70	70
	Nombre de jours d'ouverture		37	36	36	36	36
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		7,00	8,56	11,00	11,00	11,00
	Capacité théorique retenue	-	25 900	30 816	39 600	39 600	39 600
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue	-	-	-	-	-	-
Séjours accessoires à l'ALSH ³	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		12	0	20	20	20
	Nombre de jours d'ouverture		5	0	5	5	5
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹	10	10	10	10	10	10
	Capacité théorique retenue	-	600	-	1 000	1 000	1 000
TOTAL	Capacité théorique retenue globale	###	76 924	88 236	98 020	98 020	98 020
	Capacité à 60 %		80 987	99 265	110 273	110 273	110 273
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans		10 784	13 218	14 684	14 684	14 684
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		37 808	46 341	51 480	51 480	51 480
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴	-	48 592	59 559	66 164	66 164	66 164
	Taux d'occupation ²	###	63,17%	67,50%	67,50%	67,50%	67,50%

¹tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

¹tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

²Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %

³séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH.

L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

⁴Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire
 Création d'une action 3 G Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ Action antérieure
 Type Accueil : Aish été

Aish petites vacances Aish mercredi
 Aish week-end Aish Périscolaire

X
X
X
X

Nom de l'Équipement	Centre Social et Culturel La Grande Bastide
Adresse de l'Équipement	avenue du square - quartier val saint andré 13100 Aix en Provence
Gestionnaire	Centre Social et Culturel La Grande Bastide

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

Tranches d'âges accueillis : 3-11 ans. Nous accueillons jusqu'à 90 enfants les mercredis et jusqu'à 110 sur les vacances d'été. Les enfants viennent

Horaires et Jours d'ouverture :

En période scolaire : Ouverture tous les soirs de la semaine de 16h30 à 18h30 pour le service périscolaire. Le mercredi et les vacances scolaires de 7h30 à 18h

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

nce

Quotient familial		
	pour 8h de présence	delà de 8h de présence
- De 350 €	0,88€	0,08€
De 351 € à 490 €	1,13€	0,11€
De 491 € à 690€	1,50€	0,15€
De 691€ à 1 190 €	1,88€	0,18€
Plus de 1191	2,50€	0,25€

2 -Données financières

	2009	2017	2018	2019	2020	2021
Personnel		144 069,00 €	135 302,00 €	159 968,00 €	162 657,00 €	162 657,00 €
Autres charges		73 877,00 €	74 560,00 €	76 666,00 €	78 187,00 €	78 187,00 €
		217 946,00 €	209 862,00 €	236 634,00 €	240 844,00 €	240 844,00 €
Participations Familiales		83 383,00 €	88 836,00 €	100 644,00 €	106 341,00 €	107 070,00 €
Prestation de Service CAF		28 445,00 €	36 798,00 €	42 117,00 €	43 803,00 €	44 585,00 €
Fonds Publics et Territoires						
Fonds propres						
Subvention Municipalité		41000	52850	58200	58200	58200
Autres Produits		27 221,00 €	16 083,00 €	17 296,00 €	10 917,00 €	9 406,00 €
Total Produits		184 806,00 €	209 862,00 €	236 634,00 €	240 844,00 €	240 844,00 €
Prix de revient par acte		7,65	5,42	5,14	5,19	5,19

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues		35	42	42	42	42
	Nombre de places prévues		50	53	53	53	53
	Nombre de jours d'ouverture		19	20	25	24	24
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
	Capacité théorique retenue		16 958	19 950	24 938	23 940	23 940
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		35	40	40	40	40
	Nombre de places prévues		40	50	50	50	50
	Nombre de jours d'ouverture		31	31	30	32	32
	Amplitude d'ouverture par		10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
	Capacité théorique retenue		24 413	29 295	28 350	30 240	30 240
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		35	40	40	40	40
	Nombre de places prévues		50	50	50	50	50
	Nombre de jours d'ouverture		35	36	36	36	36
	Amplitude d'ouverture par		7	7	10,5	10,5	10,5
	Capacité théorique retenue		20 825	22 680	34 020	34 020	34 020
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		4	4	4	4	4
	Nombre de places prévues		20	20	20	20	20
	Nombre de jours d'ouverture		140	140	140	140	140
	Amplitude d'ouverture par		2,75	2,75	2	2	2
	Capacité théorique retenue		9 240	9 240	6 720	6 720	6 720
» accessoires à FA	Nombre de places prévues		0	0	0	0	0
	Nombre de places prévues		24	30	30	30	30
	Nombre de jours d'ouverture		10	10	10	10	10
	Amplitude réelle d'ouverture		10	10	10	10	10
	Capacité théorique retenue		2 400	3 000	3 000	3 000	3 000
» accessoires à FA	Capacité théorique retenue globale		TOTAL 73 835	84 165	97 028	97 920	97 920
	Nb d'heures ouvrant droits		24 203	29 411	30 569	31 829	31 829
	Nb d'heures ouvrant droits		28 474	38 735	46 008	46 390	46 390
	TOTAL Nb heures ouvrant dr		52 676			78 219	
	Taux d'occupation		71,34%	80,97%	78,92%	79,88%	79,88%

tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5 tarification à la journée ou ¼ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %

*séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH.L'amplitude horaire retenue pour 1

¹Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ¼ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h

Création d'une action 3 G
 Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ
 Action antérieure

Type Accueil :
 Aish été
 Aish petites vacances
 Aish mercredi
 Aish week-end
 Aish Périscolaire

Nom de l'Équipement	JLSL Planet Jeunes
Adresse de l'Équipement	60 route Nationale 8 13080 LUVNES
Gestionnaire	Claire Brémond

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :
 nous accueillons des enfants de 3 à 12 ans. Notre effectif maximum est de 32 pour les 3-6 ans et 50 pour 6-12 ans.
 nos inscriptions étant à la carte les effectifs varient en fonction des jours, et de la période.

Horaires et Jours d'ouverture : **8h-18h**
 Tous les mercredis et les vacances scolaires
 Toutes les vacances scolaires (1 seule a Noël)

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

journée : de 8€ à 18€ selon le QF

+Repas-goûter : 5€

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

2 -Données financières

		2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel		90 259,00 €	107 115,00 €	110 320,00 €	113 613,00 €	117 020,00 €
	Autres charges		76 286,00 €	75 500,00 €	82 915,00 €	83 402,00 €	87 965,00 €
	Total charges		166 545,00 €	182 615,00 €	193 235,00 €	197 015,00 €	204 985,00 €
Produits	Participations Familiales		78 506,00 €	98 000,00 €	105 080,00 €	108 230,00 €	113 470,00 €
	Prestation de Service CAF		14 466,00 €	20 500,00 €	21 100,00 €	21 730,00 €	22 400,00 €
	Fonds Publics et Territoires						
	Autres recettes		24 115,00 €	24 115,00 €	24 115,00 €	24 115,00 €	24 115,00 €
	Subvention Municipalité		35 850,00 €	35 400,00 €	36 500,00 €	36 500,00 €	36 500,00 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
	Total Produits		152 937,00 €	178 015,00 €	186 795,00 €	190 575,00 €	196 485,00 €
	Prix de revient par acte		1,59	1,78	1,60	1,57	1,63

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		32	32	48	48	48
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		36	36	50	50	50
	Nombre de jours d'ouverture		39	39	38	40	40
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
	Capacité théorique retenue		21 216	21 216	29 792	31 360	31 360
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		30	32	32	32	32
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		40	40	40	40	40
	Nombre de jours d'ouverture		29	27	36	36	36
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
	Capacité théorique retenue		16 240	15 552	20 736	20 736	20 736
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		32	32	48	48	48
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		50	50	50	50	50
	Nombre de jours d'ouverture		36	36	34	36	36
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
	Capacité théorique retenue		23 616	23 616	26 656	28 224	28 224
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue						
Séjours accessoires à l'ALSH ³	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹						
	Capacité théorique retenue						
TOTAL	Capacité théorique retenue globale		61 072	60 384	77 184	80 320	80 320
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans		78 208	78 336	110 592	114 688	114 688
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		104 932	102 816	120 960	125 440	125 440
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴		183 040	181 152	231 552	240 128	240 128
	Taux d'occupation ²		259,71%	300,00%	300,00%	298,96%	298,96%

¹tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

¹tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

²Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %

L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G

Nouvelle action inscrite en CEJ 2G

Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ

Action antérieure

Type Accueil :

Alsh été

Alsh petites vacances

Alsh mercredi

Alsh week-end

Alsh Périscolaire

Nom de l'Equipement	CENTRE DE LOISIRS ADIS LES AMANDIERS
Adresse de l'Equipement	Groupe scolaire des 2 ormeaux + locaux du centre social 8 Allée des Amandiers – BP515 – 13091 Aix-en-Provence Cedex 02
Cestonnaire	Centre Social ADIS Les Amandiers – Association pour le Développement des Innovations Sociales

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

Accueil de Loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans : 24 places pour les 3-5 ans, 12 places pour les 6-8 ans, 12 places pour les 9-12 ans et 12 places pour les 12-14 ans afin de servir de passerelle de l'accueil de loisirs.
Enfants habitant principalement le quartier du Jas de Bouffan (+ quelques enfants issus du quartier Granettes)

Horaires et Jours d'ouverture :

Depuis le 1^{er} septembre 2018, les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

L'ALSH a intégré le dispositif LEA depuis juillet 2017 ce qui doit contribuer à le rendre plus attractif mais l'ADIS ne parvient pas à se projeter dans une augmentation de son agrément et sa capacité d'accueil ce qui ne lui permet pas d'équilibrer son budget pour ce secteur d'activité (Augmentation de la fréquentation indispensable pour sa rapprocher de son seuil d'équilibre).
Au moment où ces fiches ont été renseignées l'impact du retour à 4 jours d'école sur la fréquentation n'était pas connu

2 -Données financières

		2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel		65 698,00 €	69 347,10 €	76 281,81 €	83 909,99 €	93 300,00 €
	Autres charges		34 841,56 €	24 494,50 €	26 943,95 €	26 638,34 €	32 602,17 €
	Total charges		100 539,56 €	93 841,60 €	103 225,76 €	110 548,33 €	125 902,17 €
Produits	Participations Familiales		29 789,00 €	29 402,67 €	32 342,90 €	35 576,20 €	39 133,82 €
	Prestation de Service CAF		12 276,16 €	15 245,45 €	18 581,94 €	18 581,94 €	18 581,94 €
	Fonds Publics et Territoires		10 655,00 €	3 025,46 €	3 328,00 €	3 660,80 €	4 026,88 €
	Autres recettes		1 320,00 €	554,00 €	609,40 €	619,40 €	681,34 €
	Subvention Municipalité		24 800,00 €	28 600,00 €	34 450,00 €	34 450,00 €	34 450,00 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
	Total Produits		78 840,16 €	76 827,58 €	89 312,24 €	92 888,34 €	96 873,98 €
Prix de revient par acte			4,26	3,26	3,00	3,21	3,66

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCC

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		20	24	24	24	24
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		36	36	36	36	36
	Nombre de jours d'ouverture		19	19	39	39	39
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
	Capacité théorique retenue		11 172	11 970	24 570	24 570	24 570
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		24	24	24	24	24
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		36	36	36	36	36
	Nombre de jours d'ouverture		32	32	32	32	32
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
	Capacité théorique retenue		20 160	20 160	20 160	20 160	20 160
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		24	24	24	24	24
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		36	36	36	36	36
	Nombre de jours d'ouverture		35	35	35	35	35
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		10,50	10,50	10,50	10,50	10,50
	Capacité théorique retenue		22 050	22 050	22 050	22 050	22 050
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue		-	-	-	-	-
Séjours accessoires à l'ALSH ³	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹		10	10	10	10	10
	Capacité théorique retenue		-	-	-	-	-
TOTAL	Capacité théorique retenue globale		53 382	54 180	66 780	66 780	66 780
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans		10 055	12 251	14 656	14 656	14 656
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		13 553	16 514	19 755	19 755	19 755
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴		23 608	28 765	34 411	34 411	34 411
	Taux d'occupation ²		44,22 %	53,09 %	51,53 %	51,53 %	51,53 %

¹ tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5¹ tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h² Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %³ séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCC et intégré au projet pédagogique de l'ALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour⁴ Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Péri-scolaire

Création d'une action 3 G
 Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ
 Action antérieure

Type Accueil :

Aish été	<input checked="" type="checkbox"/>
Aish petites vacances	<input checked="" type="checkbox"/>
Aish mercredi	<input checked="" type="checkbox"/>
Aish week-end	<input type="checkbox"/>
Aish Péri-scolaire	<input type="checkbox"/>

Nom de l'Équipement	Accueil de Loisirs ATMF
Adresse de l'Équipement	Bâtiment Le Pollux – Résidence Castor – Quartier Jas de Bouffan
Gestionnaire	ATMF – Association des Travailleurs Maghrébins de France

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

Accueil de Loisirs pour enfants de 6 à 17 ans qui accueil essentiellement des enfants du quartier du Jas de Bouffan

Au moment ou ces fiches ont été renseignée l'impact du retour à 4 jours d'école sur la fréquentation n'était pas connu

Horaires et Jours d'ouverture :

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

2 -Données financières

		2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel		80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
	Autres charges		35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
	Total charges		115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
Produits	Participations Familiales		6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
	Prestation de Service CAF		10 106,72 €	14 284,56 €	17 761,68 €	17 761,68 €	17 761,68 €
	Fonds Publics et Territoires						
	Autres recettes		55 000,00 €	59 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €
	Subvention Municipalité		15 750,00 €	26 450,00 €	34 450,00 €	34 450,00 €	34 450,00 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
	Total Produits		116 856,72 €	115 734,56 €	115 211,68 €	115 211,68 €	115 211,68 €
	Prix de revient par acte			5,92	4,27	3,50	3,50

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		50	50	50	50	50
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue						
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		50	50	50	50	50
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue						
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		50	50	50	50	50
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue						
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue						
Séjours accessoires à l'ALSH ²	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹	10	10	10	10	10	10
	Capacité théorique retenue						
TOTAL	Capacité théorique retenue globale						
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans						
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		19 436	26 952	32 892	32 892	32 892
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴		19 436	26 952	32 892	32 892	32 892
	Taux d'occupation ²	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

¹ tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5¹ tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h² Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %³ séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour⁴ Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

FICHE ACTION : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra Scolaire et Périscolaire

Création d'une action 3 G
 Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ
 Action antérieure

Type Accueil :

Alsh été	<input checked="" type="checkbox"/>
Alsh petites vacances	<input checked="" type="checkbox"/>
Alsh mercredi	<input checked="" type="checkbox"/>
Alsh week-end	<input type="checkbox"/>
Alsh Périscolaire	<input type="checkbox"/>

Nom de l'Équipement	CENTRE DE LOISIRS ALBERT CAMUS
Adresse de l'Équipement	Rue des Vignes – Cité Corsy – 13090 Aix-en-Provence Locaux du centre Albert CAMUS – école maternelle CORSY et salle J MEZIANE
Gestionnaire	Association de Gestion du Centre Albert CAMUS

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

Le Centre Albert Camus propose un accueil de loisirs pour les enfants à partir de 3 et jusqu'à 18 ans. L'ALSH dispose d'une capacité d'accueil de 143 enfants par jours répartis tels que : 24 places pour les enfants de moins de 6 ans, 85 places pour les enfants de 6 à 13 ans, et 34 places pour les enfants de 14 à 17 ans. Le public est originaire des quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence avec une grande majorité d'enfants issus de la Cité Corsy et des quartiers alentours.

Horaires et Jours d'ouverture :

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert toutes les périodes de vacances scolaires de 8h à 17h. L'accueil de loisirs périscolaire est ouvert tous les mercredis de 11h à 18h. NB : A partir du 1^{er} septembre 2018, l'accueil du mercredi sera ouvert de 8h à 18h

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

La tarification est au forfait selon la grille de tarification LEA (voir document joint)

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

L'accueil de loisirs est réparti sur 3 sites en fonction des tranches d'âge : Centre Albert Camus, Espace Jaïda MEZIANE et École Maternelle CORSY

Au moment où ces fiches ont été renseignées l'impact du retour à 4 jours d'école sur la fréquentation n'était pas connu

2 - Données financières

		2009	2017	2018	2019	2020	2021
Charges	Personnel		91 800,00 €	102 070,00 €	107 848,67 €	108 512,89 €	106 125,00 €
	Autres charges		66 236,00 €	75 398,00 €	81 012,35 €	81 511,31 €	79 055,00 €
	Total charges		158 036,00 €	177 468,00 €	188 861,02 €	190 024,20 €	185 180,00 €
Produits	Participations Familiales		38 962,00 €	43 436,00 €	45 173,00 €	46 979,92 €	48 859,12 €
	Prestation de Service CAF		27 627,08 €	34 090,13 €	36 045,00 €	36 473,76 €	36 907,38 €
	Fonds Publics et Territoires (ASP, ...)		24 641,00 €	21 138,00 €	12 663,00 €	12 666,00 €	5 508,50 €
	Autres recettes (LEA...)		23 847,00 €	22 654,00 €	21 530,00 €	20 454,52 €	20 455,00 €
	Subvention Municipalité		39 100,00 €	66 050,00 €	73 450,00 €	73 450,00 €	73 450,00 €
	Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
	Total Produits		154 177,08 €	187 368,13 €	188 861,00 €	190 024,20 €	185 180,00 €
Prix de revient par acte			2,97	2,76	2,83	2,81	2,71

3- Données d'activité

Nombre de places en déclaration initiale DDCC

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2009	2017	2018	2019	2020	2021
ÉTÉ	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		16	24	24	24	24
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		89	119	119	119	119
	Nombre de jours d'ouverture		19	20	20	20	20
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
	Capacité théorique retenue		17 955	25 740	25 740	25 740	25 740
Petites vacances	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		16	24	24	24	24
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		89	119	119	119	119
	Nombre de jours d'ouverture		32	32	32	32	32
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		9,00	9,00	9,00	9,00	9,00
	Capacité théorique retenue		30 240	41 184	41 184	41 184	41 184
Mercredis et Samedis	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans		16	16	20	20	20
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans		89	89	70	70	70
	Nombre de jours d'ouverture		37	36	34	36	36
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹		7,00	7,00	10,00	10,00	10,00
	Capacité théorique retenue		27 195	26 460	30 600	32 400	32 400
Périscolaire	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans						
	Nombre de jours d'ouverture						
	Amplitude d'ouverture par jour en décimal en fonction de la tarification appliquée ¹						
	Capacité théorique retenue						
Séjours accessoires à l'ALSH ³	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire - 6ans						
	Nombre de places prévues dans la fiche complémentaire + 6ans				7	7	7
	Nombre de jours d'ouverture				10	10	10
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹		10	10	10	10	10
	Capacité théorique retenue		-	-	700	700	700
TOTAL	Capacité théorique retenue globale		75 390	93 384	98 224	100 024	100 024
	Nb d'heures ouvrant droits pour les - de 6 ans		9 987	11 253	12 580	12 832	13 088
	Nb d'heures ouvrant droits pour les + de 6 ans		43 142	53 068	54 170	54 712	55 259
	TOTAL Nb heures ouvrant droits ⁴		53 129	64 321	66 750	67 544	68 347
	Taux d'occupation ²		70,47 %	68,88 %	67,96 %	67,53 %	68,33 %

¹ tarification à l'heure, forfait ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5¹ tarification à la journée ou ½ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h² Le taux d'occupation doit être supérieur ou égal à 60 %³ séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCC et intégré au projet pédagogique de l'ALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour⁴ Les actes ouvrant droit diffèrent selon la tarification appliquée. Tarification à l'heure = actes facturés / Tarification à la journée ou ½ journée = actes facturés plafonnés à 8h ou 4h / Tarification au forfait ou cotisation = actes réalisés

Création d'une action 3 G
 Nouvelle action inscrite en CEJ 2G
 Développement d'une action antérieure inscrite au CEJ ou hors CEJ
 Action antérieure

X

Type Accueil : ACCUEIL ADOLESCENTS

Nom de l'Équipement	Accueil Jeunes Grande Bastide
Adresse de l'Équipement	Avenue du Square – Quartier Val Saint André – 13100 Aix-en-Provence
Gestionnaire	Centre Socioculturel La Grande Bastide

Date prévisionnelle d'ouverture ou d'extension de l'équipement :

1 - Descriptif du Projet :

Public cible (Tranches d'âge, nombre d'enfant, origine géographique) :

A l'horizon 2021, jusqu'à 32 jeunes de 14 à 18 ans issu des secteur Aix Sud-Est

Horaires et Jours d'ouverture :

Mercredis de 14h à 19h
 Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h
 Vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 18h30 et de 9h à 18h selon les sorties programmées

Tarifs (Joindre la grille tarifaire)

Tarifs selon QF : moins de 350 => 10 € - de 351 à 490 => 12 € - de 491 à 899 => 15 € - Plus de 900 : 20 €

Observations complémentaires sur le fonctionnement de l'accueil

1 à 2 séjours par an sont organisés : CF les effectifs en annexe « période 5 »
 Un participation financière supplémentaire est demandé pour les sorties

2-DONNÉES FINANCIÈRES

Charges	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 3G	N-1 CEJ 3G	N	N	N+1	N+1	N+2	N+2	N+3	N+3
	2013 Caf	2017 Partenaire	2017 Retenu Caf	2018 Partenaire	2018 Retenu Caf	2019 Partenaire	2019 Retenu Caf	2020 Partenaire	2020 Retenu Caf	2021 Partenaire	2021 Retenu Caf
Personnel	40 294,43 €	53 181,49 €	53 181,49 €	42 672,00 €	38 389,19 €	52 966,00 €	29 832,92 €	54 025,00 €	22 413,55 €	55 106,00 €	17 969,29 €
Autres charges	48 853,49 €	23 491,85 €	23 491,85 €	44 945,00 €	40 434,05 €	62 000,00 €	34 921,29 €	75 000,00 €	31 115,53 €	85 000,00 €	27 717,30 €
TOTAL CHARGES	89 147,92 €	76 673,34 €	76 673,34 €	87 617,00 €	78 823,24 €	114 966,00 €	64 754,21 €	129 025,00 €	53 529,08 €	140 106,00 €	45 686,59 €
Produits											
Participations Familiales	1 716,00 €	936,00 €	936,00 €	1 500,00 €	1 349,45 €	2 400,00 €	1 351,79 €	3 200,00 €	1 327,60 €	4 000,00 €	1 304,34 €
Prestation de Service CAF	5 001,00 €	3 717,36 €	3 717,36 €	4 132,08 €	3 717,36 €	6 599,88 €	3 717,36 €	8 960,22 €	3 717,36 €	11 399,94 €	3 717,36 €
Fonds Publics et Territoires			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Autres recettes	54 278,28 €	45 849,98 €	45 849,98 €	72 984,92 €	64 756,43 €	96 966,12 €	50 685,06 €	107 864,78 €	39 484,13 €	115 706,06 €	31 664,89 €
Subvention: Municipalité	25 918,00 €	26 170,00 €	26 170,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Subvention Conseil Départemental (Général) commune de - de 5,000 hab.			0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL PRODUITS	86 913,28 €	76 673,34 €	76 673,34 €	87 617,00 €	78 823,24 €	114 966,00 €	64 754,21 €	129 025,00 €	53 529,08 €	140 106,00 €	45 686,59 €
Prix de revient par acte	8,91	11,14	11,14	11,45	11,45	9,41	9,41	7,78	7,78	6,54	6,64

3-DONNÉES D'ACTIVITÉ

Nombre de places en déclaration initiale DDCS

PERIODE	TYPE DE DONNEES	2013 Caf	2017 Partenaire	2017 Retenu Caf	2018 Partenaire	2018 Retenu Caf	2019 Partenaire	2019 Retenu Caf	2020 Partenaire	2020 Retenu Caf	2021 Partenaire	2021 Retenu Caf
Période 1 ¹	Nombre de places prévus dans le fichier emp.éventuel				12		20		26		32	
	Nombre de jours d'ouverture				19		25		25		25	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹				8,00		8,00		8,00		8,00	
	Capacité théorique retenue				1 824		4 000		5 200		6 400	
Période 2 ²	Nombre de places prévus dans le fichier emp.éventuel				12		16		20		28	
	Nombre de jours d'ouverture				31		30		32		32	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹				6,00		6,00		6,00		6,00	
	Capacité théorique retenue				2 232		2 880		3 840		5 376	
Période 3 ³	Nombre de places prévus dans le fichier emp.éventuel				12		16		20		28	
	Nombre de jours d'ouverture				36		36		36		36	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹				6,00		6,00		6,00		6,00	
	Capacité théorique retenue				2 592		3 456		4 320		6 048	
Période 4 ⁴	Nombre de places prévus dans le fichier emp.éventuel				12		16		20		22	
	Nombre de jours d'ouverture				144		144		144		144	
	Amplitude réelle d'ouverture par jour en décimal ¹		10		3,00		3,00		3,00		3,00	
	Capacité théorique retenue				5 184		6 912		8 640		9 504	
TOTAL	Capacité théorique retenue globale	31 894	-	-	11 832	-	17 248	-	22 000	-	27 328	-
	Capacité théorique globale retenue CEJ ²	16 670	11 473	11 473	12 753	11 473	20 370	18 473	27 655	11 473	35 185	11 473
	Nb d'heures réalisées ⁴	10 002	6 884	6 884	7 652	6 884	12 222	6 884	16 593	6 884	21 111	6 884
	Taux d'occupation	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%

¹ tarification à l'heure, écrit ou cotisation = amplitude réelle / exemple de 8h00 à 18h30 = 10,5

² tarification à la journée ou ¼ journée = amplitude bloquée à 4h ou 8h

³ Séjours accessoires : Séjour d'une durée maximum de 5 nuits/ 6 jours doit être déclaré à la DDCS et intégré au projet pédagogique de l'ALSH. L'amplitude horaire retenue pour les séjours est de 10 h/jour

⁴ Les différentes périodes (1, 2, 3 et 4) sont à compléter si les amplitudes d'ouverture sont différentes selon les jours ou période d'accès

⁵ Les actes ouvrant droit pour un accueil de jeune ou accueil adolescents = actes réalisés

⁶ Conformément aux préconisations de la cnaf la capacité théorique est calculée sur la base de 60 % des actes ouvrants droits et en conformité avec le taux cible

FICHE ACTION : Séjours

Action nouvelle CEJ 1G ou CEJ 2G
 Action antérieure développée en CEJ 1G et/ou 2G
 Action antérieure non développée

Descriptif du Projet :

Les séjours sont organisés par les structures elles-mêmes en fonction des besoins des jeunes et dans le cadre de leur projet pédagogique. En moyenne, les jeunes partent 5 jours au camping pour les responsabiliser et les socialiser, les enfants entre 8 et 12 ans partent souvent 5 jours. La ville subventionne à hauteur de 2 800 € par séjour.

Nom	ALSH ou AJ		
Adresse	Aix-en-Provence		
Gestionnaire	Centres sociaux ou équipements de proximité		
Collectivité/ partenaire du CEJ Action réalisée par plusieurs des partenaires à la présente convention selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire ci-après :			

Activité

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de places	68	176	176	176	176	176
Nombre de jours de fonctionnement	15	5	5	5	5	5
Capacité théorique	1020	866	866	866	866	866
Nb d'actes ouvrant droit	1020	866	866	866	866	866
Taux d'occupation	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Données financières

	N-1 CEJ 1G	N-1 CEJ 2G	N	N+1	N+2	N+3
Charges	2005	2017	2018	2019	2020	2021
Personnel		8 676,00 €	8 676,00 €	8 676,00 €	8 676,00 €	8 676,00 €
Autres charges	33 853,00 €	75 821,60 €	75 821,60 €	75 821,60 €	75 821,60 €	75 821,60 €
Total charges	33 853,00 €	84 497,60 €	84 497,60 €	84 497,60 €	84 497,60 €	84 497,60 €
Produits						
Participations Familiales	4 133,00 €	29 618,00 €	29 618,00 €	29 618,00 €	29 618,00 €	29 618,00 €
Autres Subventions		26 299,60 €	26 299,60 €	26 299,60 €	26 299,60 €	26 299,60 €
Subvention Municipalité	29 720,00 €	36 400,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 hab.						
Total Produits	33 853,00 €	92 317,60 €	97 917,60 €	97 917,60 €	97 917,60 €	97 917,60 €
Prix de revient par acte	33,19	97,57	97,57	97,57	97,57	97,57



CONTRAT ENFANCE JEUNESSE **Contenu du diagnostic**



Préambule

Dans le cadre du renouvellement de votre CEJ, il vous est demandé de réaliser un diagnostic Enfance et Jeunesse de votre territoire.

Ce diagnostic doit inclure toutes vos actions, inscrites ou non dans votre contrat.

Vous trouverez ci-dessous une trame pour vous guider dans votre réflexion et votre analyse.

I - RECUEIL DE DONNEES

1 - DONNEES DE CADRAGE

1-1 Données démographiques (année 2016) :

↳ Taux de couverture CAF : population allocataire/population totale

	Personnes couvertes par la CAF au 31/12/2016	Population INSEE 2014	Taux de couverture de la population par la CAF
BOUCHES DU RHONE	1 023 727	2 006 069	51,00 %
AIX-EN-PROVENCE	65 032	142 149	45,75%

Comparaison 2012 : BdR 49 % - Commune 45 % = Stabilité.

Source : CAF

↳ Nombre et proportions d'enfants CAF par tranche d'âge au 31/12/2016

2016	Enfants CAF 0-2 ans		Enfants CAF 3-5 ans		Enfants CAF 6-11 ans		Enfants CAF 12-13 ans		Enfants CAF 14-17 ans		Enfants CAF 0-17 ans	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	70 175	18%	67 252	17 %	137 862	35%	42 794	11 %	78 983	20%	397 066	100 %
AIX-EN-PROVENCE	3 765	18%	3 378	16%	6 818	33%	2 375	11%	4 332	21%	20 668	100%

Comparaison 2012 : stabilité.

2012	0-2 ans		3/5 ans		6/11 ans		12/13 ans		14/17 ans		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
<i>Bouches-du-Rhône</i>	70 627	18%	64 255	17%	129 405	34%	42 078	11%	75 721	20%	382 086
<i>Commune</i>	3 938	18,87%	3 289	16%	6 919	33%	2 267	11%	4 456	21%	20 869

Source : CAF

↳ Taux de natalité 2016 :

	Naissances (source INSEE RP 2014)
BOUCHES DU RHONE	25 811
AIX-EN-PROVENCE	1 550

1-2 Situation familiale des familles au 31/12/2016 :

↳ Couple/mono-parents

	Couple avec enfant		Monoparents		Famille
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
BOUCHES DU RHONE	143 166	64%	79 353	36%	222 519
AIX-EN-PROVENCE	7 871	65%	4 159	35%	12 030

Comparaison 2012 : stabilité.

2012	Couple		Mono-parents	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Bouches-du-Rhône</i>	138 581	65%	75 719	35%
<i>Commune</i>	7 993	65%	4 264	35%

Source :CAF

↳ Familles nombreuses au 31/12/2016 :

	Familles nombreuses	
	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	46 805	21%
AIX-EN-PROVENCE	2 210	18%

Comparaison 2012 : stabilité.

2012	Nombre	%
<i>Bouches-du-Rhône</i>	45 542	21%
<i>Commune</i>	2 246	18%

Source :CAF

↳ Nombre et taux de familles monoparentales parmi les familles nombreuses au 31/12/2016 :

	Familles nombreuses monoparentales		Familles nombreuses couples	
	Nbre	%	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	12 415	27%	34 390	73%
AIX-EN-PROVENCE	504	23%	1 706	77%

Comparaison 2012 : stabilité.

2012	Mono-parentales		Couples	
	Nombre	%	Nombre	%
<i>Bouches-du-Rhône</i>	12 184	27%	33 358	73%
<i>Commune</i>	4 264	22%	1 760	78%

Source :CAF

1-3 Données socio-économiques :

↳ Activité professionnelle :

➤ Taux d'activité des femmes selon l'âge des enfants au 31/12/2016 :

	Taux activité des femmes ayant un enfant 0 à 2 ans révolus	Taux activité des femmes ayant un enfant 3 à 5 ans révolus	Taux activité des femmes ayant un enfant 6 à 17 ans révolus
BOUCHES DU RHONE	58%	61%	69%
AIX-EN-PROVENCE	65%	66%	74%

Comparaison 2012 : évolution à la hausse pour le département, à la baisse pour la commune.

2012	Taux de femmes actives avec enfant de 0 à 2 ans révolus	Taux de femmes actives avec enfant de 3 à 5 ans révolus	Taux de femmes actives avec enfant de 6 à 17 ans révolus
<i>Bouches-du-Rhône</i>	<i>56%</i>	<i>58%</i>	<i>66%</i>
<i>Commune</i>	<i>60%</i>	<i>63%</i>	<i>69%</i>

Source : CAF

➤ Taux d'activité des familles selon l'âge des enfants au 31/12/2016 :

	Taux d'activité des familles ayant un enfant 0 à 2 ans révolus	Taux d'activité des familles ayant un enfant 3 à 5 ans révolus	Taux d'activité des familles ayant un enfant 6 à 17 ans révolus
BOUCHES DU RHONE	55%	58%	66%
AIX-EN-PROVENCE	63%	63%	71%

Source : CAF

➤ Taux de chômage (source INSEE)

	Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2014 (source INSEE RP2014)
BOUCHES DU RHONE	15,5%
AIX-EN-PROVENCE	14%

Comparaison 2012 : augmentation du taux de chômage.

<i>Bouches-du-Rhône</i>	<i>12,4 %</i>
<i>Commune</i>	<i>9,3 %</i>

Source : INSEE RP2014

↳ Nombre de bénéficiaires CAF13 selon QF calculés au 31/12/2016 :

	QF famille CAF moins 300€		QF familles CAF 300 à 600€		QF familles CAF 600 à 900€		QF familles CAF Plus de 900€	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
BOUCHES DU RHONE	14 186	6,56%	64 913	30,01%	50 432	23,32%	86 767	40,11%
AIX-EN-PROVENCE	742	6,39%	2 805	24,17%	2 639	22,74%	5 417	46,69%

Comparaison 2012 : baisse sur commune et département, sauf pour QF supérieur à 900€.

QF 2012	0-300 €		301-600 €		601-900 €		Plus de 900 €	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>Bouches-du-Rhône</i>	17 208	9,53%	66 340	36,75%	45 571	25,24%	51 393	28,47%
<i>Commune</i>	885	9%	2978	31%	2500	26%	3382	34,70%

Source : CAF

1-4 Données du territoire communal

(à compléter par la commune):

Sur l'urbanisme Habitat/réseau des transports

ex. : implantation d'entreprises - projet de construction de logements.....

Concernant le réseau des transports, la délégation de service public de la Métropole - Conseil de Territoire du Pays d'Aix est toujours à l'heure actuelle confiée à la société Kéolis (DSP 2012-2020), pour assurer les déplacements des usagers des 36 communes du territoire. Le réseau compte 10 000 abonnés, dont 6 440 jeunes aixois¹, et 40 000 à 45 000 personnes effectuent chaque jour un trajet sur les lignes Aix-en-Bus.

Les lignes de bus les plus utilisées par les collégiens et lycéens sont :

- la ligne 8, qui relie le Jas-de-Bouffan au Val de l' Arc, en passant par le centre-ville.
- la ligne 5 qui relie les quartiers Nord aux Milles (centre-ville également).
- la ligne 4, qui relie le Val Saint André aux Milles (centre-ville).

Cela correspond à la répartition géographique constatée sur le territoire : beaucoup de familles avec enfants résidant à l'extérieur de la ville, mais fréquentant quotidiennement le centre car la quasi-totalité des établissements scolaires y sont concentrés.

Parmi les réalisations des dernières années, la nouvelle gare routière a été inaugurée en juin 2014. Une seconde gare routière a également été mise en service en octobre de la même année aux Milles, créant ainsi le pôle d'échange Plan d'Aillane, complété par un parking relais automobile et cyclable. Le réseau relie directement les 29 000 salariés de la zone d'activité au centre-ville d'Aix, dans un souci d'amélioration de la fluidité des transports.

Le projet majeur des années à venir concernant les transports repose sur la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) « L'Aix'Press », qui reliera à partir de 2019 les quartiers Ouest au centre-ville, soit une ligne de 7,2 km, avec en parallèle la réalisation d'un grand projet urbain de réfection des voiries et espaces publics traversés. Avec une fréquence de 7 minutes en

¹ 6440 abonnés Aix en Bus âgés de 11 à 17 ans, résidant sur Aix-en-Provence, Venelles, Le Tholonet et Saint-Marc-Jaumegarde.
Source : chiffres 2016 pour ABS Jeunesse 2018.

heure de pointe et 19 stations, ce bus circulera sur des voies réservées, indépendantes du trafic routier, et permettra de relier plus rapidement tous les sites desservis sur cette ligne très fréquentée du réseau. La flotte de 15 bus qui assurera ce service sera électrique afin de réduire les émissions polluantes et autres nuisances.

Concernant l'urbanisme, la réhabilitation des 3 places Verdun - Madeleine - Prêcheurs aboutira en 2019 à l'aménagement de la plus grande place de la ville, d'une surface de 8600 m². Le stationnement en surface sera supprimé pour privilégier le lieu de vie des piétons, marchés et terrasses.

Une nouvelle centralité pour les aixois, notamment les jeunes, sera probablement ainsi créée, en complémentarité du complexe commercial des Allées Provençales et de la boutique Apple Store.

Dans les quartiers périphériques, le projet de Rénovation Urbaine se poursuit sur Corsy, Beisson (ANRU I), et prochainement Encagnane (PNRU II). Au total, sur le projet ANRU I, 145 logements seront démolis, 137 nouvellement construits et 968 réhabilités. De nombreux équipements ont vu le jour : une aire de jeux aquatique, une esplanade surplombant la ville à Beisson, sur laquelle prône une sculpture de Jean-Michel Othoniel, des plateaux sportifs, une maison des familles et, à venir, une maison pluri-disciplinaire de santé à Beisson. Le projet PNRU II concerne les 8000 habitants d'Encagnane, avec un projet qui prévoit des chantiers de réhabilitation pour la place Romée-de-Villeneuve, le groupe scolaire Giono, ainsi que sur les immeubles du quartier, afin de permettre le désenclavement, et le développement économique, social et culturel de ce territoire.

Le projet « Campus-Mirabeau » est en cours de réalisation. Il s'agit d'un programme de construction et de rénovation de l'université d'Aix, concernant les amphithéâtres, bibliothèques, bâtiments d'enseignements ou administratifs, restaurant universitaire, logements étudiants, parkings et installations sportives, ainsi que la création d'une crèche de 18 berceaux, qui évoluera à terme vers 26 berceaux pour les salariés de l'université et les familles aixoises.

Enfin un projet de réhabilitation du Parc Rambot est en cours, avec tout d'abord la création d'une crèche municipale en lieu et place du centre des impôts, dans laquelle sera transférée l'actuelle crèche Baby Symphonie (DSP crèches Aix). Un projet de création d'un parking souterrain de 3000 m² est également à l'étude, ainsi que l'élargissement de l'aire de jeux pour enfants et l'aménagement d'un kiosque.

Autres grands projets ayant un impact sur la qualité de vie des aixois, la création d'un équipement sportif géré en DSP pour le Conseil de Territoire, l'Arena, salle d'entraînement du PAUC Handball et lieu de spectacles et d'événements sportifs. Également inauguration d'un équipement privé « The Camp », campus international d'innovation numérique, implanté sur un terrain de 7 hectares dans la zone du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée. « The Camp » a pour vocation de travail sur les problématiques de la ville intelligente (Smart City) avec les entreprises, les administrations, et les citoyens, et des actions spécifiques envers la jeunesse sont prévues.

Données sur vie scolaire (nombre d'écoles privées et publiques : maternelle, primaire, collège et lycée) (à compléter par la commune) :

En 2016, la commune d'Aix compte :

Pour l'élémentaire :

- 38 écoles maternelles publiques.
- 36 écoles élémentaires publiques (prévision de l'ouverture d'une école supplémentaire à la Duranne à la rentrée 2018).
- 9 écoles primaires privées.

Élèves inscrits en 2015 : 9 390 élèves dont 3 622 en maternelle et 5 768 en élémentaire dans 363 classes et 8 classes d'inclusion scolaire pour des élèves en situation de handicap.

Pour le secondaire :

- 7 collèges publics.
- 6 collèges privés.
- 4 lycées publics généraux.
- 3 lycées privés généraux.
- 7 lycées professionnels (publics et privés).

Au total, 7 767 élèves sont accueillis en collège en 2016, et 9 534 en lycée. La part des 11-17 ans non scolarisés sans diplôme est de 2,8 % de la population de référence de cet âge en 2013, soit 0,5 point de plus qu'en 2008.

Données sur le bassin d'emploi

En 2015, la commune d'Aix compte 23 340 entreprises et près de 86 610 salariés, soit une forte augmentation par rapport aux chiffres 2012 (20 900 entreprises et 71 000 salariés). Cette progression est constante depuis plusieurs années, le territoire étant un secteur d'activité dynamique.

Les secteurs d'activité les plus représentés en 2015 sont les commerces, transports et services divers (48 855 salariés, 16 583 entreprises). A noter une forte représentation des salariés du secteur « information et communication » par rapport à la moyenne nationale (7 % contre 3 % en France), et a contrario une faible part des salariés de l'industrie (6 % au local contre 14 % en moyenne nationale).

Aix attire plus de salariés qu'elle ne compte d'habitants, soit 150 emplois sur la commune pour 100 salariés qui y résident. C'est donc un territoire à forte attractivité en terme d'emploi.

A noter que 38 070 salariés qui viennent travailler quotidiennement à Aix résident à Marseille en majorité, et qu'à l'inverse 19 210 aixois sortent de la commune tous les jours pour aller travailler vers Marseille, Vitrolles, Marignane et St Paul Lez Durance.

Le taux d'activité des aixois de 25 à 54 ans est de 87 % en 2015, ce qui reste en deçà des taux nationaux (90,4%) mais dans la moyenne du département (86,4%). On observe des évolutions contrastées des taux d'activités de la population active selon les quartiers de la commune, avec :

- une stabilité pour les quartiers St Mitre, Les Granettes, La Duranne, Pont de l'Arc.
- une baisse de -1,9 points pour Les Milles et -1,6 points sur le Jas-de-Bouffan entre 2006 et 2015.
- une hausse de 3 à 5,5 points sur les quartiers Celony, La Calade, Encagnane et les Facultés.

La Duranne est le quartier où la part de population active est la plus importante, avec un taux de 96 %, tandis que Luynes est celui où il est le plus faible (79%).

2 - L'OFFRE/L'EXISTANT SUR ENFANCE/JEUNESSE

A compléter par la commune. En indiquant une cartographie de l'implantation géographique des EAJE, ALSH, Établissements scolaires, sportifs, culturels.

2-1 Offre d'accueil petite enfance collectif (micro crèche, PSU, MC PAJE, MAF, MAC, MAP)

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Places agréées	Amplitudes horaires	Taux d'occupation		Période de fermeture	CEJ	
					Réel	Financier		Oui	Non
LPCR DSP AIX	Agora (L')	Boulevard du Clos Gabriel 13090 Aix-en-Provence	53 (50+3)	7 h 30 à 18 h 30	74,68 %	94,09 %	du 31 juillet au 25 août 2017 et du 26 décembre 2017 au 2 jan- vier 2018	x	
LPCR DSP AIX	Aquarelle (L')	Avenue de la Touloubre 13540 Puyricard	50	7 h 30 à 18 h 30	75,64 %	92,86 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Atelier (L')	Quartier des Fenouillères 13100 Aix-en-Provence	30	7 h 30 à 18 h 30	65,68 %	87,32 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Baby Symphonie	25, rue Venel 13100 Aix-en-Provence	40	7 h 30 à 18 h 30	69,50 %	88,46 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Berlingot (Célony) MAC - MAF	2 Chemin d'Antonelle Célony 13090 Aix-en-Provence	45 (40+5)	7 h 30 à 18 h 30	72,18 %	83,91 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Bout'Chous (Les) MAC - MAF	ZAC des Deux Ormes Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	37 (35+2)	7 h 30 à 18 h 30	78,01 %	91,10 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Cache Cache MAC - MAF	Rue Louis Amouriq - 13290 Les Milles	46 (40+6)	7 h 30 à 18 h 30	76,19 %	86,93 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Câlin Câline	Avenue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en-Provence	40	7 h 30 à 18 h 30	70,81 %	89,47 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Contines (Les) MAC - MAF	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	34 (30+4)	7 h 30 à 18 h 30	72,32 %	84,34 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Enfants du Wallon (Les) MAC - MAF	4 Rue Hugo Ély ZAC Jas de Bouffan 13100 Aix-en-Provence	56 (50+6)	7 h 30 à 18 h 30	72,68 %	93,25 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Françoise Dolto MAC - MAF	ZAC St Jean 13080 Luynes	43 (40+3)	7 h 30 à 18 h 30	75,16 %	87,94 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Graînes d'Etoiles (Les)	Avenue François Arago ZAC de la Duranne 13857 Aix-en-Provence	60	7 h 30 à 18 h 30	79,04 %	92,38 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Ile aux Enfants (L')	16, bis Chemin de Saint Donat 13100 Aix-en-Provence	60	7 h 30 à 18 h 30	74,98 %	93,43 %	Crèche d'astreinte ouverte 246 jours sur l'année 2017	x	

LPCR DSP AIX	Petit Jardin (Le)	Inmeuble le Ligourès Place Romée de Villeneuve Encagnane 13090 Aix- en-Provence	40	7 h 30 à 19 h 30	75,66 %	87,21 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Pin d'Épices	Chemin du Four 13100 Aix-en- Provence	40	7 h 00 à 20 h 30	59,73 %	72,73 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Pirouette (Chastel)	Rue Lisse Saint-Louis 13100 Aix-en- Provence	25	7 h 30 à 18 h 30	69,24 %	88,74 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Pom d'Happy <u>MAC - MAF</u>	Avenue Kennedy ZUP d'Encagnane 13090 Aix- en-Provence	66 (60+6)	7 h 30 à 18 h 30	69,79 %	86,24 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Ribambelle (La)	Espalade Beisson 13100 Aix-en- Provence	60	7 h 30 à 18 h 30	69,27 %	86,85 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Tipi (Le)	Rue René Cassin Quartier Val Saint André 13100 Aix-en- Provence	29	7 h 30 à 18 h 30	71,99 %	89,70 %	idem	x	
LPCR DSP AIX	Tom Pouce <u>MAC - MAF</u>	Rue du Chemin de Fer Cité Corsy	17 (15+2)	7 h 30 à 18 h 30	62,61 %	82,34 %	idem	x	
Association	Les Bisounours	Les Hippocampes 7 4 avenue Jules Payot 13090 Aix- en-Provence	22	7 h 30 à 18 h 30	87,56 %	94,87 %			x
Association	Lei Caganis <u>MAP</u>	3 rue Jean Lombard - BP 256 - Logirem 62 13090 Aix- en-Provence	19	8 h 00 à 18 h 00	89,97 %	95,00 %			x
Association	Les Lierres	Rés Les Lierres - Bât 2 - Chemin du Coton Rouge 13100 Aix-en- Provence	30	8 h 00 à 18 h 30	70,66 %	78,28 %		x	
Association	Notre Dame de la Merci	455, avenue Max Juvenal	42	8 h 00 à 18 h 30	74,60 %	79,63 %		x	
Association	Babilou	28, avenue Robert Schuman	18	7 h 00 à 18 h 30					x
Association	La Maison d'Angèle	75 Rue Marcellin Berthelot, 13290 Aix- en-Provence	41	7h30-19h00					x
Association	Vendôme	1 rue Emile Tavan 13100 Aix-en- Provence	50	7 h 30 à 18 h 30	91,59 %	93,13 %			x
CSC La Provence	HG Le Petit Panda	Boulevard du Maréchal Juin 13090 Aix- en-Provence	8	les lundis et jeudis de 8 heures à 17 heures 30, les mardis, mercredis et vendredis de 8 heures à 12 heures	57,84 %	64,80 %		x	

CSC J-P Coste	HG Le Jardin de Mady	217 Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	16	7h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30 (sauf mercredi)	81,90 %	88,99 %			x
CSC J-P Coste	Jardin d'Enfants Pagnol	217 Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	50	8h à 18h30 les mercredis et vacances scolaires	72,40 %	79,71 %		x	
CSC M-L Davin	HGP Le Jardin d'Eveil	Place des Combattants 13540 Puyricard	15	Hors mercredis et vacances scolaires de 8h30 à 12h	48,20 %	59,76 %			x
Société VICTOLIANE	Micro-crèche Les Graines d'Eveil	30 Avenue des Ecoles Militaires	10	8 h à 18 h30					x
Société VICTOLIANE	Micro-crèche Mélisses et Malices	530 rue Jean Perrin - ZI des Milles 13851 Aix-en-Provence	10	8 h à 18 h30					x
Société Ter d'Eveil	Micro-crèche Couleurs Pinède	1330 rue Jean René Guillibert Gauthier de la Lauzière 13856 Aix-en-Provence Cedex 3	10	8 h à 18 h30					x
Société Ter d'Eveil	Micro-crèche Prunelle et Mirabelle	260 rue René Descartes Les Milles	10	8 h à 18 h30					x
1001 crèches	Micro-crèche La Cabane enchantée	1140 rue Ampère Actimart II Les Milles	10	07h30 à 18h30					x
People & Baby	Micro-crèche Les Petits Monkeys	120 rue de la Tuilerie Les Milles	11	08h00 à 18h30					x
LPCR	Micro-crèche Aix lauzière	1030 Av JR? Guillibert Gauthier de la Lauzière Les milles	10	8h00 à 18h30					x
LPCR	Micro-crèche Les Malicieux de Pichaury	1030 Av JR? Guillibert Gauthier de la Lauzière Les milles	10	8h30 à 18h30					x
LPCR	Micro-crèche les Malicieux de Mazarine	20 Av Louis Amouriq Les Milles	10	08h00-18h30					x
Crèche Attitude	Micro-crèche AIX 1998	Z5 205 avenue du 20 juillet 1998 Les Milles	10						x
LPCR	Micro-crèche les Malicieux de St Mitre	20 Av de St Mitre des Champs	10	08h00 à 18h30					x
LPCR	Les Petits Chaperons Rouges	975 rue René Descartes - La Duranne 13856 Aix-en-Provence	90	7 h 30 à 19 h 30					x
CH Montperrin	Arc-en-Ciel	109 Avenue du Petit Barthélémy - 13617 Aix-en-Provence	70	5 h45 à 21 h 15					x
Crèche Attitude pour Les Feuillades	Capucine	1330 chemin d'Eguilles - 13090 Aix-en-Provence	35	6 h 45 à 19 h 45					x

2-2 Offre d'accueil individuel

RAM - localisation

50 place du château de l'horloge / Jas de Bouffan
Aix en Provence

Présence de Maison d'assistants maternels (MAM)

MAM Les Bambinos

Immeuble le Verseau
16 bd Maréchal Juin
Encagnane
Aix en Provence

MAM l'île aux trésors

Résidence les 3 mages
Avenue Jean Pares
Val Saint André
Aix en Provence

2-3 Offre d'accueil temps libre

ALSH extra scolaire

Gestionnaire	Équipement	Localisation	Nombre d'ALSH agréés DDCS	Tranche d'âge +6 ans -6 ans	Nombre de places	Périodes de fermeture	Taux de fréquentation		CEJ	
							Réel	Financier	Oui	Non
CS Adis les Amandiers	ALSH Lee Amandiers / 2 Ormeaux	Centre social Amandiers + École des 2 ormeaux Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1 alsh multi-site	-6 ans + 6 ans total	20 40 60 (+15 ados mais non réalisé) + projet 36 (-6) et 60 (+6) soit 96	Fermé du 04 août au 1er sept 2017 et durant la première semaine de Noël L'association étudie l'opportunité d'ouvrir tous les mercredis et toutes les vacances scolaires	2012 62,28 % 2013 74,88 % 2017 Mercredis 57,29 % vacances scolaires 68,50 %	2012 61,11 % 2013 59,81 %	X	Une évolution de l'agrément est prévue Tarification LEA dès juillet 2018 ADIS veut redévelopper leur secteur ados qui a été mis en sommeil en 2016-2017
CSC Aix Nord	ALSH Aix Nord	20 rue Albert Lebrun + école des Lauves Beisson 13090 Aix-en-Provence	1 alsh multi-site	-6 ans + 6 ans total	55 79 (6-13ans) +24 (14-17) Total 158 + ALSH CREPS 50 /6-11 ans 50 /12-17 ans Total à 258	Fermé du 10 août au 1er sept 2017 Ouvert la 1ère semaine de janvier	2012 44,89 % 2013 57,52 % 2017 Mercredis 42,77 % Vacances scolaires 67,28 % (dont 90,86 % sur les 6-10 ans)	2012 43,17 % 2013 74,13 %	X Léa	Confusion possible entre ALSH Jeune et Accueil Jeune (10-12 ans) Prise en compte des stages éducatifs et sportifs au CREPS
CSC JP Costa Aix	ALSH Pagnol Aix	École Marcel Pagnol avenue de l'Armée d'Afrique 13100 Aix sud	1 alsh	-6 ans + 6 ans (+13ans) total	30 70 (15) 115	Fermé du 11 août au 1er sept 2017 Ouvert les deux semaines de Noël en alternance entre Pagnol et les floralies	2012 77,13 % 2013 63,52 % 2017 Mercredis 70,43 % Vacances scolaires 69,53 %	2012 70,6 % 2013 86,80 %	X Léa	+ Reprise de gestion de l'ALSH Les Floralies

CSC JP Coste Changement de gestionnaire => ARCHIPEL	ALSH Duranne	Ecole Pierre-Gilles de Gennes 165 rue Jas des vaches Duranne 13290 les Milles	1 alsh	-6 ans + 6 ans total	60 60 120	Fermé du 18 août au 1er sept 2017 Ouvert 1 semaine sur 2 à Noël	2012 87,41 % 2013 56,45 % 2017 Mercredis 71,91 % Vacances scolaires 53,36 %	2012 80,30 % 2013 85,78 %	X Léa	
CSC JP Coste Changement de gestionnaire => ARCHIPEL	ALSH Les Milles + Espace Jeunes Les Milles	Groupe scolaire Marie Mauron et Coline du Serre 13290 Les Milles Espace Jeunes des Milles	1 alsh Multi-site + 1 accueil Jeunes	-6ans +6 ans Total	40 60 = 100 places 40	Fermé du 18 août au 1er sept 2017 et vacances de Noël ouvert 1 semaine sur les 2 aux choix de la majorité des familles	2012 65,91 % 2013 62,68 % 2017 Mercredis 74,78 % Vacances scolaires 65,63 %	2012 56,69 % 2013 83,11 %	X Léa	Extension de l'ALSH aux moins de 6 ans
CSC Grande Bastide	ALSH Grande Bastide	École des 3 sautets + Centre social Avenue du Square Val St André Aix-en-Provence	1 alsh Multi-site	-6 ans + 6 ans + 12 ans total	35 50 12 97 Pas de copie de l'agrément	Fermé du 04 août au 1er sept 2017 Ouvert la 1ère semaine de janvier	2012 60,52 % 2013 60,06 % 2017 Mercredis 64,61 % Vacances scolaires 86,93% (100 % sur les moins de 6 ans)	2012 62,5 % 2013 70,02 %	X	L'association a également un agrément Accueil Jeune
CSC Marie-Louise Davin	ALSH Puyricard / Maurel	Place des Combattants / Ecole Maurel 13540 Puyricard	1 alsh multisite	-6 ans + 6 ans +12 ans total	55 75 10 140	Fermé uniquement la semaine de Noël (ouvert en août et 1 ^{er} semaine de janvier)	2012 56,64 % 2013 55,87 % 2017 Mercredis 70,74 % Vacances scolaires 61,11 %	2012 44,79 % 2013 66,63 %	X	Volonté de développer un accueil jeune Lieu à définir A repris la gestion de l'ALSH COUTERON
CSC Marie-Louise Davin Fermeture	ALSH Daudet	Ecole primaire-Alphonse-Daudet-Traverse du Four-Local de la Pinette-centre A-Daudet-avenue de Beauregard-13100 Aix-en-Pro		-6 ans + 6 ans total	4 24 54	Ouverture à partir du 02 avril et ALSH le 22 avril 2013 Fermé le 10 avril et vacances de février, du 18 au 19 avril et Noël du 05 août au 1er sept 2013	2013 42,83 % 2017 Mercredis 70,74 % Vacances scolaires 61,11 %	2013 87,71 %	X Fin d'activité sur Daudet	Il n'y a plus d'ALSH à Daudet - fermé à fin 2015 Une réouverture possible est en cours de réflexion
SC la Provence	ALSH la Provence Paul ARENE / Prévert	Ecole Paul Arène 15 rue Léon Blum / Centre social avenue du Maréchal Juin Encagnane 13090 Aix-en-Provence	2 ALSH	ALSH Paul ARENE -6 ans + 6 ans Sous total 1 ALSH dit « ados » 6-13 ans 14-17 ans Sous total 2 Total	36 60 96 12 12 24 120	Fermé du 04 août au 1er sept 2017 et fermé durant les 2 semaines des vacances de Noël	2012 36,14 % 2013 43,63 % 2017 Mercredis 72,79 % (dont 85,14 % pour les moins de 6 ans) Vacances scolaires 83,66 % (dont 88,08 % pour les moins de 6 ans)	2012 28,32 % 2013 56,60 %	X	Pas d'accueil Jeunes en temps que tel mais un secteur ados agréé ALSH L'ALSH Paul ARENE devrait démissionner définitivement sur l'école Prévert
Alotra	CS le Réalitor	Aire des Gens du Voyage Plateau de l'Arbois 13290 Les Milles	1	+ 6 ans	15	Fermé 15 jours durant l'été	2013 87,26 %	Service compris avec l'emplacement		X ALSH qui accueil les enfants des gens du voyage
Maison de Quartier La Marechale	ALSH la Marechale	27 avenue de Tibingen-Encagnane-13090 Aix-en-Provence	1	+6 ans	20	Fermé les mercredis et vacances de février et Noël du 05 août au 1er sept 2013	2012 92,5 %	2012 91,16 %	X	Fermeture en 2016

Asso de Gestion du Centre Albert Camus	ALSH Camus	Ecole maternelle Corsy + Centre Albert Camus 1 rue des Vignes Corsy 13090 Aix-en-Provence	1 multi site	-6 ans 6 à 13 ans 14-17 ans total	24 85 34 143 places depuis septembre 2017	Fermé du 10 août au 1er sept 2017 ouvert la 1ere semaine de Noël	2012 73,13 % 2013 100 % 2017 Mercredis 40,66 % Vacances scolaires 88,50% (dont 97,86% sur les moins de 6 ans)	2012 73,13 % 2013 86,67 %	X Léa Nouveaux locaux	Projet de création d'un Accueil Jeunes
Asso socio Educative Jabir	ALSH Jabir	Ecole Joseph d'Arbaud I 2 rue Charloun Rieu Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans 13-17 ans total	32 60 15 107 places déclarées mais seulement pour juillet 50 places les mercredis	Fermé en août 2017 et la 2nd semaine des vacances de Noël	2012 81,53 % 2013 73,44 % 2017 Mercredis 17,39 % Vacances scolaires 47,69 %	2012 68,01 % 2013 70,16 %	X	Fermeture de l'ALSH par décision du CA de l'association depuis le 12 avril 2018
ATMF	ALSH le Pollux	Local du Pollux 1 rue Château de l'Horloge Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	6-12 ans 13-17 ans total	30 (6-12) 20 (12-17) 50 places	Fermé en août 2017 ouvert les 2 semaines de Noël	2012 75,77 % 2013 75,04 % 2017 Mercredis 31,65 % Vacances scolaires 57,27 %	2012 74,98 % 2013 75,04 %	X Léa	
GPCV-Méditerranée Changement de gestionnaire JP COSTE	ALSH les Florales	Groupe scolaire et Espace des Florales 3 rue du Docteur Carlotto 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	35 45 80	Ouvert la 1 ^{re} semaine d'août 2017 et en alternance avec l'ALSH Pagnol pour les 2 semaines de Noël	2012 51,89 % 2013 72,36 % 2017 Mercredis 82,71 % Vacances scolaires 80,99 %	2012 51,89 % 2013 70,89 %	X Léa	
Coopérative-scolaire-Henri-WALLON repris par l'Union des Centres-Sociaux-puis par GPCV-Méditerranée Changement de gestionnaire Lau Costeu - Chateau de l'Horloge	ALSH Henri Wallon	Ecole élémentaire Henri Wallon 2 rue Hugo Ely Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	40 → 24 36 → 24 Pour le moment donc 48 places au lieu de 76	2017 fermé en août sauf dernière semaine	2013 63% 2017 Mercredis 66,41 % Vacances scolaires 82,67 % mais changement de gestionnaire en septembre 2017	2013 63 %	X	Historique a éclaircir pour une bonne compréhension et intégration ALSH Wallon ↔ Château de l'Horloge (le même et pas 2 différents - CONFUSION PROBABLE LORS DU PRECEDENT CONTRAT Multisite possible si évolution de la fréquentation Question de l'AJ
Union des Centres-Sociaux-13	ALSH Château de l'Horloge	Centre 50-places du Château de l'Horloge Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	1	-6 ans + 6 ans total	2012 40 60 - 100 Voir l'agrément		2012 64,54 % 2013 changement de gestionnaire	2012 80,67 %	X	FUSION DES 2 STRUCTURES
Asso Jeunesse Lunoise Sport et Loisirs	Planet' Jeunes	60 route nationale / groupe scolaire Edouard Peysson 13080 Luynes	1	-6 ans + 6 ans total	8 → 32 24 → 50 82 places au lieu de 32	2017 ouvert tout août	2012 61,46 % 2013 70,83 % 2017 Mercredis 61,35 % Vacances scolaires 41,79 %	2012 65,67 % 2013 57,91 %	X	Nouveau bureau et nouvelle dynamique + meilleure gestion engagée en 2017

Eclairousses- Eclairousses-De- France Changeement de gestionnaire => CSC Marie- Louise Davin	ALSH Couteron	Centre aéré / Hameau et école maternelle de Couteron 80 chemin Vicinal Hameau de Couteron	1	-6 ans + 6 ans total	50 → 35 100 → 65 150 → 100	Fermé en août 2017 et les 2 semaines de noël	2012 37,33 % 2013 37,33 % 2017 Mercredis 56,56 % Vacances scolaires 52,36 % mais changement de gestionnaire depuis septembre 2017	2012 41,98 % 2013 57,73 %	Léa demandé par le nouveau gestionnaires(a ttente de réponse de la CAF)	X Nouvelle gestion au 1 ^{er} septembre 2017
Les-Petits- Chaperons- Rouges Changeement de gestionnaire => LEC	Les P'tits Mousses	Ecole maternelle Brémond boulevard de Palerne la Rostolane 13540 Puyricard	1	-6 ans	55	2017 Fermeture la 1 ^{er} semaine des vacances de Noël	2012 67,9 % 2013 71,07 % 2017 Mercredis 47,20 % Vacances scolaires 60,94 %	2012 67,9 % 2013 78,17 %	Léa	X
Les-Petits- Chaperons- Rouges Changeement de gestionnaire => LEC	La P'tite Troupe	Ecole maternelle la Beauvalle 24 rue Henri Poncet 13100 Aix-en- Provence	1	-6 ans	40	2017 Fermeture en août et la 1 ^{ere} semaine des vacances de Noël	2012 80,21 % 2013 81,49 % 2017 Mercredis 44,93 % Vacances scolaires 44,93 %	2012 80,21 % 2013 89,64 %	Léa	X

ALSH péri-scolaire et garderie

Gestionnaire	Équipement	Agrément DDCS	Localisation		-6 ans	+6 ans	Nombre de places	Matin	Soir	Pause méridienne	Taux fréquentation	CEJ	
			Oui	Non								Oui	Non
CS Adis les Amandiers	ALSH Amandiers	75	Centre social les Amandiers /Ecole des 2 ornaux Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence		-	58	58		X		2012 37,44 % 2013 fermé	X	
CSC Aix Nord	ALSH Aix Nord	176	20 rue Albert Lebrun (ex école des Laupes)Beisson 13090 Aix-en- Provence		-	2012 121 2013 40	2012 121 2013 40		X		2012 3,41 % 2013 25,94 % dont 88,02 % 6- 11 ans	X	
CSC JP Coste Aix	ALSH Pagnol Aix	100	Ecole Marcel Pagnol avenue de l'Armée d'Afrique 13100 Aix sud		15	60	75		X		2012 22,19 % 2013 16,63 %	X	
CSC JP Coste Les Milles	Espace Jeunes Les Milles	55	Espace Jeunes des Milles avenue Frédéric Mistral / Ecole Joseph Roumanille avenue Couton/ 13290 Les Milles		-	X			X		2012 28,54 % 2013 55,57 %	X	
CSC Grande Bastide	ALSH Grande Bastide	116	Centre social Avenue du Square Val St André Aix-en- Provence			X			X		2012 50,3 % 2013 51,78 %	X	
CSC Marie- Louise Davin	ALSH Daudet	54	Ecole primaire Alphonse Daudet traverse du Four /local de la Pinette centre A. Daudet avenue de Beauregard 13100 Aix			X			X		Ouvert en 2013		X

CSC la Provence	ALSH la Provence	144	Ecole Paul Arène 15 rue Léon Blum / centre social avenue du Maréchal Juin Encagnane			X						2012 37,4 % 2013 23,88 % dont 36,25 % 6- 11 ans	X
Alotra	CS le Réaltor	12	Aire des Gens du Voyage Plateau de l'Arbois 13290 Les Milles						X			NR	X

Garderies périscolaires existantes

Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Arène	-	Boulevard Schweitzer Encagnane 13090 Aix-en- Provence	x	-	19	X	X				NR	x
Commune d'Aix D1° Animations Educatives	Maternelle Beauvalle	-	Avenue Pierre Brossolette 13100 Aix-en- Provence	x	-	51	X	X				NR	x
Commune Aix D1° Animations Educatives	Maternelle Boyer	-	ZAC St Joseph 13290 Les Milles	x	-	66	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Bremond	-	Avenue San Peyrès 13540 Puyricard	x	-	61	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Campra	-	13 rue des Menuitières 13100 Aix-en- Provence	x	-	44	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Celony	-	175 chemin des Patrières Celony 13100 Aix-en- Provence	x	-	79	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Château Double	-	Rue Abbé de l'Épée Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	58	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Colline du Serre	-	Rue Frédéric Mistral 13290 Les Milles	X	-	77	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Corsy	-	Rue du chemin de fer Corsy 13090 Aix-en- Provence	X	-	16	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Couteron	-	110 rue Yvette Bonnard Couteron 13100 Aix-en-Provence	X	-	45	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Cuques	-	1 rue de Cuques 13100 Aix-en- Provence	X	-	41	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle d'Arbaud	-	Rue Charloun Rieu Jas de Bouffan 13090 Aix	X	-	20	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Daudet	-	Quartier Beauregard 13100 Aix-en- Provence	X	-	43	X	X				NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Deux Ormeaux	-	Avenue Jules Payot Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	26	X	X				NR	x

Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle de Gennes Duranne	-	165 rue Jas des vaches Duranne 13290 Les Milles	X	-	NR	X	X		NR	x
Commune d'Aix	Maternelle Ferry	-	15 avenue Jules Ferry 13100	X	-	56	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Florales	-	65 Chemin du Club hippique 13090 Aix-en-Provence	X	-	53	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Giono	-	Boulevard Kennedy Encagnane 13090 Aix-en-Provence	X	-	36	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Granettes	-	Chemin de Granet 13090 Aix-en-Provence	X	-	64	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Grassi	-	10 rue des Nations 13100 Aix-en-Provence	X	-	64	X	X		NR	x
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Maternelle Isaac	-	35 avenue Jules Isaac 13100 Aix-en-Provence	X	-	72	X	X		NR	x
Commune d'Aix Dt° Animations Educatives	Maternelle Lauves	-	48 avenue Paul Cézanne 13100 Aix-en-Provence	X	-	33	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Mareschale	-	Avenue de Tubingen Encagnane 13090 Aix-en-Provence	X	-	47	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Maurel	-	Boulevard Camus 13540 Puyricard	X	-	39	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Pagnol	-	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	X	-	80	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Payot	-	Avenue de la Grande Thumine Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	29	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Peisson	-	Nouvelle route de Gardanne 13080 Luynes	X	-	81	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Platanes	-	Route des écoles Les Platanes 13100 Aix-en-Provence	X	-	34	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Pont de l'Arc	-	Route des Milles Pont de l'Arc 13090 Aix-en-Provence	X	-	38	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Prévert	-	Avenue de Tubingen Encagnane 13090 Aix-en-Provence	X	-	41	X	X		NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Rocher du Dragon	-	Allée des musiciens 13100 Aix-en-Provence	X	-	41	X	X		NR	x

Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Roi René	-	Boulevard du Roi René 13100 Aix-en-Provence	X	-	46	X	X		NR	x	
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Sextius	-	34 cours Sextius 13100 Aix-en-Provence	X	-	37	X	X		NR	x	
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Torse	-	Route du Tholonet 13090 Aix-en-Provence	X	-	34	X	X		NR	x	
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Maternelle trois Sautets	-	Quartier Val St André 13090 Aix-en-Provence	X	-	25	X	X		NR	x	
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Val St André	-	180 rue Edmond Michelet 13090 Aix-en-Provence	X	-	55	X	X		NR	x	
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Maternelle Wallon	-	Rue Hugo Ely Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	X	-	51	X	X		NR	x	

Garderies périscolaires élémentaires

Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Arène	-	Boulevard Schweitzer Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-	X	22	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Boyer	-	ZAC St Joseph 13290 Les Milles	-	X	33	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Bremond	-	Avenue San Peyrès 13540 Puyricard	-	X	40	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Dt° Animations Educatives	Elémentaire Celony	-	175 chemin des Patrières Celony 13100 Aix	-	X	44	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Château Double	-	Rue Abbé de l'Epée Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-	X	45	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Couteron	-	110 rue Yvette Bonnard Couteron 13100 Aix-en-Provence	-	X	39	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Cuques	-	1 rue de Cuques 13100 Aix-en-Provence	-	X	36	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire d'Arbaud	-	Rue Charloun Rieu Jas de Bouffan 13090 Aix	-	X	33	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Daudet	-	Quartier Beauregard 13100 Aix-en-Provence	-	X	16	X	X	X	NR		x
Commune d' Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire de Gennes Duranne	-	165 rue Jas des vaches Duranne 13290 Les Milles	-	X	41	X	X	X	NR		x

Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Deux Ormeaux	-	Avenue Jules Payot Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-		X	18	X	X	X	NR		X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Fenouillères	-	Avenue Henri Poncet 13100 Aix-en-Provence	-		X	25	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Ferry	-	15 avenue Jules Ferry 13100 Aix-en-Provence	-		X	24	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Florales	-	65 Chemin du Club hippique 13090 Aix-en-Provence	-		X	43	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Giono	-	Boulevard Kennedy Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-		X	26	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Granettes	-	Chemin de Granet 13090 Aix-en-Provence	-		X	34	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Isaac	-	37 Avenue Jules Isaac 13100 Aix-en-Provence	-		X	45	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Jaurès	-	Rue des Nations Jardins de Grassy 13100 Aix-en-Provence	-		X	14	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Laurent Albéric	-	10 avenue de Grassi 13100 Aix-en-Provence	-		X	28	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Lauves	-	46 avenue Paul Cézanne 13100 Aix-en-Provence	-		X	27	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix D1° Animations Educatives	Elémentaire Mareschale	-	Avenue Albert Baudoin Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-		X	35	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix D1° Animations Educatives	Elémentaire Maurel	-	Boulevard des Camus 13540 Puyricard	-		X	44	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Mauron	-	4 rue Frédéric Mistral 13290 Les Milles	-		X	10	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Mistral	-	Avenue du Doyen Guyon 13090 Aix-en-Provence	-		X	23	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Pagnol	-	Avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence	-		X	18	X	X	X	NR		x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Payot	-	Boulevard de la Grande Thumine Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-		X	39	X	X	X	NR		x

Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Peisson	-	Route de Gardanne 13080 Luynes	-	X	56	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Platanes	-	Route des Ecoles Les Platanes 13100 Aix-en-Provence	-	X	14	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Pont de l'Arc	-	90 route des Milles Pont de l'Arc 13090 Aix-en-Provence	-	X	24	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Prévert	-	21 avenue de Tubingen Encagnane 13090 Aix-en-Provence	-	X	21	X	X	X	NR	X
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Roumanille	-	36 avenue Albert Couton 13290 Les Milles	-	X	28	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Sallier	-	3 rue Sallier 13100 Aix-en-Provence	-	X	22	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Sextius	-	34 cours Sextius 13100 Aix-en-Provence	-	X	19	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Torse	-	Avenue des écoles militaires 13100 Aix-en-Provence	-	X	52	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Val St André	-	75 rue Edmond Michelet 13100 Aix-en-Provence	-	X	58	X	X	X	NR	x
Commune d'Aix Direction Animations Educatives	Elémentaire Wallon	-	2 rue Hugo Ely Jas de Bouffan 13090 Aix-en-Provence	-	X	33	X	X	X	NR	x

Accueil de jeunes

Gestionnaire	Équipement	Nombre de places agréées	Taux de fréquentation		CEJ		
			Réel	Financier	Oui	Non	
CSC JP Coste Changement de gestionnaire L'accueil Jeune est désormais géré par l'association ARCHIPEL	Julien COL 255 avenue Claverie 13080 Luynes	40 places pour les 14-17 ans mais déclaré comme ALSH Des 11-14 ans sont également accueillis sur un agrément périsco	2012 69,95 %	2012 70,47 %	X		Confusion d'agréments entre les secteurs ALSH , Accueil Jeunes et périscolaire La structure a été invitée à clarifier ses agréments au regard de son fonctionnement et ses activités réelles
			2013 71,15 %	2013 98,95 %			
CSC JP Coste Changement de gestionnaire L'accueil Jeune est désormais géré par l'association ARCHIPEL	Espace Jeune des Milles Apparaît dans l'ALSH	40 places pour les 14-17 ans mais Accueil Jeunes déclaré comme ALSH et pas comme AJ			X		
CSC Grande Bastide	Accueil de Jeunes Grande Bastide	30 places pour les 15-17 ans	2012 61,3 % 2013 21,13 %	2012 50,38 % 2013 9,98 %	X		La responsable de l'accueil jeunes (Annick) gère également l'ALSH
CSC Aix Nord	Accueil de Jeunes Aix Nord 20 rue Albert Lebrun Beisson 13090 Aix-en-Provence	24 places pour les 14-17 ans	2012 6,54 % 2013 9,65%	2012 6,54 % 2013 2,74 %	X		Fonctionnement en articulation avec l'ALSH pour les plus de 10 ans L'AJ a été suspendu en 2017 durant le congé maternité de la référente (Asma) reprise en 2018

Château de l'Horloge	AJ créé mais non intégré au CEJ !						Voir si une extension de l'ALSH 13-17 ans est intégrable
CSC Marie Louise Davin	Projet inscrit au précédent contrat mais n'ayant pas démarré faute de locaux disponibles						
ADIS	Projet en cours de réflexion						Souhait de développer un accueil jeune
Camus	Projet en cours de réflexion						Souhait de développer un accueil jeune
La Provence	Projet en cours de réflexion						Actuellement leur « club jeunes » fonctionne sur un agrément ALSH et touche les 6 à 17 ans

Séjours

Gestionnaire	Période	Nombre de séjours	Durée moyenne	Tranche d'âge	Nombre de places	CEJ	
						Oui	Non
JABIR	Juillet	1	5	6-16 ans	10	x	
ADIS Les Amandiers	Juillet	1	5	6-16 ans	10	x	
CSC JP Coste Aix	Juillet	1	4	6-16 ans	18	x	
Archipel Luynes	Juillet	1	5	6-16 ans	32	x	
CSC La Grande Bastide	Juillet	2	5	6-16 ans	30	x	
CSC Marie-Louise Davin	Juillet	2	5	6-16 ans	28	x	
CSC Aix Nord	Juillet	1	3	6-12 ans	12	x	
C Allbert Camus	Juillet	1	5	6-16 ans	10	x	
Csc la Provence	Juillet	1	4	6-15 ans	12	x	

2-4 Offre d'accompagnement à la fonction parentale

Association	Nombre de LAEP	Nombre de CLAS	Nombre de REAAP	Nombre de ludothèque
La Passerelle	La Passerelle La Maison Soleil			
CSC La Provence	La Souris Verte			
CSC Aix Nord	Le Petit Ourson			
CAFC La Recampado				
Ludothèque de Puyricard				1
Ludo' Sphère				1

2-5 Accompagnement social des familles et animation vie sociale

Nombre de centres sociaux + Animation Collective Familles (ACF)/maison de quartier/Espace de Vie Sociale (EVS)/annexes

Foyers de jeunes travailleurs

Offre d'accompagnement social (permanence TS, CCAS)

Point Info Familles (PIF) + associations

La Commune compte :

7 centres sociaux :

- Centre social ADIS Les Amandiers ;
- Centre social du Château de l'Horloge ;
- Centre socioculturel Aix Nord ;
- Centre socio-culturel Marie-Louise DAVIN ;
- Centre socioculturel La Provence ;
- Centre socioculturel Jean Paul Coste;
- Centre socioculturel La Grande Bastide.

A ces 7 centres sociaux s'ajoute celui de l'aire des gens du voyage géré par ALOTRA et qui se situe au Réaltor.

Et une Maison de quartier : La Mareschale

Contribuent également à l'accompagnement social des familles :

- L'Association de gestion du Centre Albert CAMUS (dont la nouvelle équipe et la nouvelle dynamique mise en œuvre devrait lui permettre d'obtenir l'agrément Espace de Vie Social)
- L'ATMF
- Jabir
- La Maison de Proximité Alphonse DAUDET (géré par le CIACU - Centre International des Arts et des Cultures Urbaines qui accompagne socialement les familles situées sur le territoire de veille Pinette Beauregard ancien QPV)
- Le CHR5 Relais des Possible (Centre d'Hébergement d'Urgence, de soutien et d'accompagnement sociale, d'adaptation à la vie active, à l'insertion sociale et professionnel)
- L'ASTI,
- Le CAFC La récampado,
- Résonances,
- L'ADDAP 13,
- L'ALPA,
- Mediance 13 (Aide à la constitution de dossiers administratifs),
- Le Secours Catholique (épicerie sociale...)
- La Croix Rouge Française (épicerie sociale...)
- Le Pôle humanitaire
- La MDS

Reste présent sur le territoire communal un Foyer Jeunes Travailleurs : FJT Le Forum - Pôle Activités Les Milles - 135 rue Albert Einstein (anciennement FCJT) 04 42 97 67 07

La Commune intervient également dans le domaine social grâce à l'existence et au développement du Centre Communal d'Action Sociales. Ce dernier est chargé de mettre en œuvre l'observatoire des besoins sociaux, la coordination, la prévention, le développement social et la mise en place d'actions adaptées aux besoins de la population de la commune en partenariat avec le secteur public (Etat - Département - Commune - Établissements Publics et le secteur privé).

Il a également pour mission l'accueil du public (général ou personnalisé), son information /orientation, son accompagnement dans les démarches à caractère social.

Il intervient notamment dans plusieurs dispositifs dont celui en faveur des seniors (soutien à domicile, garde itinérante de nuit, foyers-restaurants, logements pour personnes âgées, animation 3ème âge, CLICG), celui pour l'insertion (service d'interventions sociales, logement d'insertion, service d'accueil et orientation), mais aussi par le biais du service d'aide aux personnes handicapées et au dispositif d'accueil hivernal des sans-abri.

La commune met à disposition des jeunes et des familles aixoises un accueil appelé Centre Information Famille destiné à leur information et à leur orientation dans tous les domaines de la vie quotidienne (enseignement, formation, emploi, vie pratique dont santé, logement, droits, démarches administratives, loisirs, mobilité, logement, mode de garde des enfants.....)

3 - LES INDICATEURS DE TENSION

Pour la Petite Enfance

	Taux de couverture accueil collectif	Pré-scolarisation	Taux de couverture accueil individuel	Taux de couverture global
BOUCHES DU RHONE	21,1%	2,2%	20,7%	43,96%
AIX-EN-PROVENCE	27%	1%	24%	52,78%

Source :CAF

4 - MODE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Un guichet unique : Le « Bureau Information Jeunesse » municipal appelé « Centre Information Famille » - CIF centralise l'ensemble des informations destinées aux Jeunes et à leur famille. Guichet unique et centralisateur de la Direction Jeunesse, il anime des journées à thèmes et accueille notamment les permanences de partenaires proposant des journées thématiques (Pôle emploi, CAF, Gendarmerie Nationale, l'Armée, le logement étudiants...) et des services aux familles (informations sur les modes de garde, activités parents-enfants, permanences PMI).

Le CIF reçoit, tous les mercredis matin, une permanence organisée par le délégataire de la commune, afin de permettre aux parents de formaliser leurs inscriptions sur les 20 EAJE municipaux.

Concernant les autres structures présentes sur le territoire, les inscriptions se font directement auprès du gestionnaire associatif ou privé.

La commune alimente également un site Internet à destination des familles, dans lequel les volets Jeunesse - Enfance - Petite Enfance permettent aux administrés d'être renseignés sur toutes les informations utiles en terme de mode de garde, d'activités ludiques ainsi que sur les manifestations culturelles, sportives et la vie administrative de la Commune.

De même, le bimestriel « Le Mag » traitant de l'actualité des services et équipements mis à la disposition de la population Aixoise, est un outil d'information dans la vie locale.

II - ANALYSE

Idées fortes :

- Mesurer les écarts entre les besoins et l'existant
- Repérer les freins, ressources, menaces, potentialités
- Démontrer la pertinence du réajustement et (ou de développement)
- Mise en perspective/visée de projection sur 4 ans
- Comment est qualifiée l'offre

- - Volet Enfance - -

- Mesurer les écarts entre les besoins et l'existant
- Comment est qualifiée l'offre ?

1/ L'offre globale pour les enfants de moins de 3 ans

En 2017 le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur la commune est de 4 093.

L'accueil considéré est celui qui est proposé aux moins de 3 ans par les modes de garde dits formels : les EAJE (Établissements d'Accueil pour Jeunes Enfants - collectif, familial et parental, micro crèches), les Assistants Maternels, l'école maternelle, la garde à domicile (cette donnée n'est pas représentée dans le tableau par manque de renseignement sur ce mode de garde).

Type d'accueil	Capacité d'accueil théorique	Taux de couverture
Assistants Maternels	1 245	30,41 %
Assistants Maternels en périscolaire	76 ²	1,85 %
Assistants Maternels en activité	370 ³	9,00 %
Jardin d'enfants	30	0,73 %
Halte-Garderie	15	0,37 %
EAJE	1 531	37,40 %
Enfants de moins de 3 ans scolarisés	65	1,58 %
TOTAL	2 011	
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	4 093 ¹	
Taux de couverture (tous modes de garde confondus)		49 %

Sources : les données traitées sont celles de 2017 sur la Commune. Les structures ont été interrogées par mail.

¹ données source CABESTAN

² les modes de garde par assistants maternels en périscolaire est noté ici à titre uniquement indicatif car : les agréments périscolaires délivrés ne modifient pas le nombre total d'enfants pouvant être accueillis par un assistant maternel ; ils s'adressent très majoritairement à des enfants déjà scolarisés en maternelle, qui ont, là encore très majoritairement, trois ans révolus.

³ données CAF 2016 – seul cet indicateur est retenu pour le calcul du taux de couverture

Le taux de couverture, tous modes de garde confondus, se situe au-dessus de la moyenne départementale : 45 % (Cafdata 2015- actualisation 4/12/17).

Les taux de couverture des modes d'accueil collectif et individuel sont quasiment équivalents : 33,5 % pour les EAJE - 37,4 % pour les ASMAT (à relativiser concernant le mode de garde individuel car les agréments ne correspondent pas forcément au nombre d'enfants réellement accueillis, les assistants maternels n'étant pas tenus d'informer le RAM des places effectivement occupées).

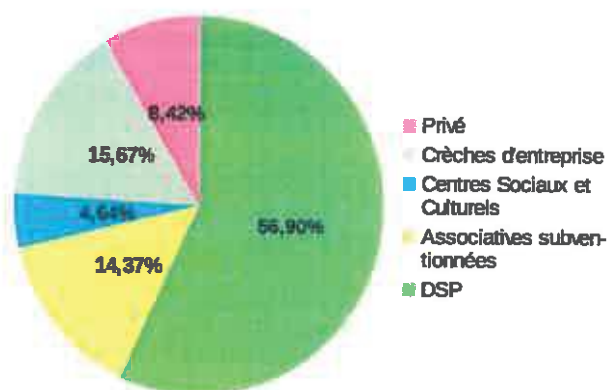
Le mode de garde privilégié par les familles demeure la famille.

Pour les modes d'accueil collectif, l'agrément délivré par le service de la protection maternelle et infantile, correspond à la capacité d'accueil théorique de l'établissement. Le nombre de places autorisées permet d'apporter une réponse modulée, au plus près du besoin des familles, par une attribution de places à temps partiel. Le nombre d'enfants inscrits est donc supérieur à la capacité théorique.

3 384 enfants de moins de 6 ans sont inscrits en EAJE pour 1 531 places agréées.

L'offre de garde par gestionnaire

Statut des gestionnaires EAJE	Agréments	Poids relatif
Privé	129	8,42 %
Crèches d'entreprise	240	15,67 %
Centres Sociaux et Culturels	71	4,64 %
Associatives subventionnées	220	14,37 %
DSP	871	56,9 %
TOTAL	1 531	100,00 %



On peut distinguer plusieurs catégories de gestionnaires d'EAJE à Aix-en-Provence qui se répartissent en 5 catégories :

- __le secteur public communal en délégation de service public ;
- __le secteur associatif subventionné par la ville ;
- __les places en crèches destinées aux salariés sous la forme de berceaux réservés par les entreprises ;
- __le secteur privé porté par des sociétés gestionnaires d'EAJE dont les micro-crèches.

A partir de ces données, on constate que le secteur communal représente près de 57 % de l'offre d'accueil collectif sur le territoire, cependant son dynamisme est assuré par les secteurs associatif et privé. En effet, le nombre de places nouvellement créées sur les 5 dernières années participe essentiellement d'initiatives portées par le secteur privé : implantation de 11 micro-crèches et de 3 nouveaux MAC.

Toutefois, la commune participe aussi indirectement au développement de l'offre de garde associative en lui allouant, annuellement (base 2017), une subvention de fonctionnement d'un montant de près de 825 500 € (hors charges supplétives).

La répartition de l'offre d'accueil des moins de trois ans par quartier administratif

Abordée à l'échelle des quartiers administratifs de la commune, l'offre de garde formelle laisse entrevoir de grandes disparités. Le taux de couverture, qui, pour mémoire, est le nombre de places d'accueil disponibles, tous modes de garde formels confondus pour cent enfants de moins de trois ans, permet des comparaisons pertinentes entre les quartiers d'Aix en Provence.

Au 30 avril 2017, la répartition par quartier administratif de l'offre d'accueil collectif est donnée par le tableau suivant :

Quartiers administratifs	Accueil collectif en %			Taux de couverture global	Rang par taux de couverture
	Crèches communales	Crèches associatives	Autres *		
Les Facultés	1.56	1.86	2.15	5.57	1
Jas de Bouffan	3.57	1	0	4.57	2
La Duranne	1.46	0	2.93	4.40	3
Les Milles	1.12	0	2.88	4.00	4
Centre-Ville	1.69	1.22	1	3.91	5
Encagnane	3	0.25	0	3.25	6
Les Hauts d'Aix	2.93	0	0.25	3.18	7
Celony	1.10	0	0.86	1.95	8
Val Saint André	1.69	0	0.24	1.93	9
Puyricard	1.22	0.36	0	1.59	10
Luynes	1.05	0	0	1.05	11
Sextius Mirabeau	0	1	0	1	12
Pont de Béraud	0.98	0	0	0.98	13
Saint Mitre Granette Pey Blanc	0	0	0	0	14
Pont de l'Arc	0	0	0	0	15

Cette répartition territoriale de l'offre d'accueil appelle plusieurs observations :

L'offre de garde est inégalement répartie sur le territoire aixois. L'importance des écarts est grande : plus de 10 points d'écart séparent les quartiers les mieux pourvus en places d'accueil formel (Jas de Bouffan-Facultés) du quartier le moins bien pourvu (Pont de l'Arc).

Le maillage par quartier permet de faire émerger des ensembles plus vastes. Ainsi l'ensemble formé par le Jas, les Facultés, la Duranne et les Milles constitue les quartiers les mieux pourvus en places d'accueil, tandis que l'ensemble formé par le Pont de Béraud, Sextius Mirabeau, Saint Mitre-Granette-Pey Blanc et Pont de l'Arc sont les moins bien dotés. Pour ces derniers, ils se trouvent totalement dépourvus en accueil collectif et sous-développés en accueil individuel.

Le taux de couverture par quartiers est complété au regard des listes d'attente recueillies par établissement, permettant ainsi de mesurer les écarts entre les besoins et l'existant.

L'identification des besoins des familles en accueil collectif par quartiers administratifs

Ces données ne concernent que les modes de garde collectifs en raison de la méconnaissance du nombre exact d'enfants gardés par les assistants maternels et de l'inexistence d'une liste d'attente pour l'accueil individuel. Ce travail devra être mené à bien avec les services du SMAPE, nous permettant ainsi d'affiner les résultats.

Ce tableau a été réalisé au regard des listes d'attente communiquées par l'ensemble des structures gestionnaires d'EAJE, il a été pratiqué à une mise en cohérence des informations par la réalisation d'un état de rapprochement nominatif. L'objectif servi est de parvenir à un inventaire précis des demandes des familles en éliminant « les doublons », il est en effet commun que les parents inscrivent leurs enfants à plusieurs structures en même temps en raison de l'absence d'une unité centralisatrice qui puisse traiter de manière transversale les dossiers quel que soit le statut du gestionnaire.

Le coefficient d'attractivité a été pensé afin de mettre en résonance le nombre d'enfants inscrits sur liste d'attente, par quartier, et l'offre au regard de la capacité d'accueil théorique des structures.

Cependant, il est important de noter que l'ensemble des besoins formulés par les familles n'est pas exhaustif, en effet les listes d'attente sont rattachées aux établissements existants. Seule une enquête auprès des parents permettrait de prendre la mesure des réelles attentes par quartier.

Cet indicateur permet ainsi de dresser une cartographie des demandes et des zones de tension à prendre en compte dans le diagnostic dressé par la commune.

Quartiers administratifs	Nombre de structures	Agréments	Nombre d'enfants inscrits	Nombre d'enfants sur liste d'attente	Coefficient d'attractivité par territoire ¹
Les Milles	9	164	223	428	2,61
Centre-Ville Sextius Mirabeau	5	202	422	345	1,70
Les Facultés	7	228	557	292	1,28
Jas de Bouffan	5	187	410	236	1,26
Val Saint André	3	79	185	89	1,12
La Duranne	5	180	305	197	1,09
Luyes	1	43	100	37	0,86
Les Hauts d'Aix	3	130	416	106	0,81
Encagnane	4	133	334	86	0,64
Celony	2	80	185	50	0,62
Puyricard	2	65	124	33	0,50
Pont de Béraud	1	40	91	22	0,55
TOTAL	43	1 531	3 384	1 969	

¹ le coefficient d'attractivité a été calculé en rapportant le nombre d'enfants inscrits sur liste d'attente à la capacité d'accueil totale (agréments des EAJE) pour chaque quartier

Le Centre-Ville, Sextius Mirabeau, les Facultés et les Milles sont les secteurs les plus plébiscités par les familles, soit 54 % des demandes sur liste d'attente.

Le Centre-Ville est clairement en forte demande, le manque d'EAJE, dû essentiellement à la grande difficulté de trouver des locaux, est la cause principale du nombre important d'enfants sur liste d'attente. Le même constat peut être établi au regard des données du quartier *Sextius Mirabeau* qui enregistre une liste d'attente de 111 enfants sur une seule crèche.

La convention d'objectifs et de financement (PPICC) signée en juin 2016 avec la CAF des Bouches du Rhône permet à la commune d'acter son action de redéploiement de ses EAJE par la création d'une nouvelle crèche en Centre-Ville aménagée en lieu et place de l'ancienne trésorerie municipale située au parc Rambot. Agréée pour 44 places, la crèche ouvrira ses portes en novembre 2018 pour accueillir les enfants de la crèche de la rue Venel, son transfert ayant été définie comme une priorité au regard de l'obsolescence des locaux. 4 nouvelles places seront créées sur le secteur prioritaire du Centre-Ville afin de répondre à un besoin toujours croissant des familles.

Par ailleurs, la commune s'est également fixée comme priorité de répondre à cette tension sur le secteur en apportant son soutien financier à l'association gestionnaire de la crèche Notre Dame de la Merci. Agréée par les services du CD 13 pour 42 berceaux, elle a ouvert ses portes aux familles aixoises crèche le 21 août 2017. La crèche est située dans le prolongement du centre ancien de la commune, avenue Max Juvenal aux allées provençales. La signature d'un avenant avec la CAF a ainsi permis son intégration au Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 comme action nouvelle.

Le quartier des Milles connaît une tension importante malgré la présence de 9 structures sur le secteur répondant à un taux de couverture qui se situe au-dessus de la moyenne du territoire communal. La liste d'attente est la plus importante sur la commune (428 places), cette demande peut s'expliquer par le fait que la plupart des structures dans ce quartier sont des micro-crèches (coût relativement élevé pour les parents). L'ouverture de l'EAJE « la Maison d'Angèle », agréé pour 60 places, offrira des contrats de réservation de berceaux aux entreprises implantées sur le pôle d'activité des Milles, tout en ouvrant 30 % de ses effectifs aux habitants des Milles et ses environs.

Le Jas, les Facultés et Célony constituent les quartiers les mieux pourvus en places d'accueil. Cependant, le quartier des facultés enregistre près de 292 demandes et ce malgré l'implantation de 7 EAJE déjà présents sur le secteur. Le Jas est tout autant recherché par les familles avec 236 enfants sur liste d'attente pour 187 places agréées. Célony n'est doté que d'une seule structure ; son taux de couverture bien au-dessus de la moyenne communale le place en troisième rang au regard des autres quartiers essentiellement en raison du nombre important d'assistants maternels (170 sur le secteur).

La Duranne demeure encore largement plébiscité ; le secteur privé développe de nouveaux projets (ouverture de 2 micro-crèches et d'un MAC d'ici 2019-2020) et devrait ainsi conduire à absorber la demande des familles.

Malgré les 3 structures sur *Les Hauts d'Aix*, les listes d'attente enregistre une demande d'une centaine d'enfants. Ce quartier reste, par sa position géographique, un secteur privilégié par les familles habitant sur le nord de la commune et/ou en activité sur le Centre-Ville.

Certains quartiers comme *le Pont de Béraud*, par exemple, qui ont très peu de structures ne

semblent pas être en demande des parents. D'autres modes de garde sont peut-être privilégiés ou les enfants ne sont pas gardés dans leur secteur d'habitation.

L'ensemble de ces données est à approfondir ne sachant pas si les parents priorisent les modes de garde proche de leur lieu d'habitation ou plutôt proche de leur lieu de travail. Une enquête auprès des parents permettra prochainement de mieux identifier les pratiques et besoins des familles au regard de leur recherche de mode de garde.

➤ **Mise en perspective/visée de projection sur 4 ans.**

Cette première approche méritera d'être approfondie par l'établissement d'un schéma pluri-annuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans au sens de l'article L. 214-2 du code de l'action sociale et des familles, « *ce schéma, élaboré en concertation avec les associations et organismes concernés sur les orientations générales, adopté par le conseil municipal :*

1° Fait l'inventaire des équipements, services et modes d'accueil de toute nature existant pour l'accueil des enfants de moins de six ans, y compris les places d'école maternelle ;

2° Recense l'état et la nature des besoins en ce domaine pour sa durée d'application ;

3° Précise les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services pour la petite enfance qui apparaissent nécessaires, ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées par la commune.

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. »

Cette disposition législative, certes facultative, n'a pas encore été exploitée par la ville d'Aix-en-Provence. Cette architecture sera le prochain objectif que se définit la commune afin d'identifier, de manière plus fine, les perspectives à venir en raison d'un certain nombre de constat déjà établi et à venir.

Les perspectives d'évolution de l'offre

Les « actions nouvelles » financées via le CEJ se concentrent essentiellement sur l'augmentation du nombre de places offertes aux familles.

Les rénovations et les extensions réalisées ou programmées des EAJE municipaux ont permis un développement de l'offre d'accueil et à renforcer la qualité d'accueil des jeunes enfants. La réhabilitation complète de la crèche Ribambelle est un parfait exemple de la politique partenariale menée avec la CNAF au titre du plan de rénovation des EAJE.

- Le déplacement de la crèche Baby Symphonie vers la crèche « Rambot » avec augmentation de place pour le secteur centre-ville (+4 places).

- La crèche associative Les Lierres est toujours dans l'attente de locaux qui permettraient d'augmenter sa capacité d'accueil (secteur facultés).

- La commune s'investit tout autant auprès des partenaires associatifs afin de permettre aux EAJE soutenus historiquement par la commune de passer le cap des difficultés inhérentes à la

disparition progressive des aides de l'Etat au titre des emplois aidés.

Garantir la stabilité des équipes et maintenir les capacités d'accueil actuelles demeurent une priorité. Les travaux de remise en conformité des locaux impactent de manière significative à la fois les gestionnaires mais également la collectivité qui, en sa qualité de propriétaire, se doit de répondre aux exigences réglementaires de mise en conformité.

- Certaines écoles de la Ville ouvrent des classes aux enfants de 2 ans, ce qui entraîne dès la rentrée 2018 des places supplémentaires pour les sections de « grands » des crèches des quartiers concernés.

- En 2017, 1 191 enfants ont atteint les 3 ans dans l'année et 65 enfants de deux ans étaient scolarisés soit 30 % du nombre d'enfants total. Ces données sont à étudier dans les années à venir, elles pourraient entraîner une évolution des modes de gardes.

- Il semblerait que l'offre de garde soit amenée à évoluer au vu des demandes de l'année 2018. Les parents semblent principalement, pour des raisons financières, privilégier des modes de gardes « personnels » (grands-parents, temps partiel d'un des parents ...) ce qui entraînera très certainement une baisse des demandes, au moins sur du temps complet.

2/ Les temps périscolaires - organisation des rythmes scolaires

Suite à la réforme des rythmes éducatifs, la commune a adopté le 21 juillet 2017 une nouvelle organisation des différents temps périscolaires en intégrant « le mercredi matin » au temps scolaire. En cohérence avec les horaires d'enseignement, les plages d'accueil périscolaires ont été définies en maternelles et élémentaires de la manière suivante :

Lundi	7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 15h45-17h45
Mardi	7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 15h45-17h45
Mercredi	7h30-8h30 / 11h30-12h30
Jeudi	7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 15h45-17h45
Vendredi	7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 15h45-17h45

Cette nouvelle organisation fait apparaître à la suite des temps d'enseignement, une nouvelle période périscolaire intitulée continuité éducative qui se distingue de la garderie. Ce temps permet de proposer aux enfants des activités animées par le personnel municipal recruté pour mener à bien cette nouvelle mission. La commune a fait le choix de piloter directement ce projet et de créer 4 postes de « coordinateurs périscolaires » destinés à recruter, suivre, former les animateurs pour réaliser des animations et coordonner les actions auprès des enfants dans les écoles de la ville.

Le dispositif a mobilisé :

- __ 121 ATSEM
- __ 4 coordonnateurs
- __ 76 référents d'établissement et 114 enseignants partenaires
- __ 100 animateurs embauchés par la commune
- __ 130 animateurs associatifs intervenant dans les ALSH

La fréquentation moyenne 2017-2018

Ecoles maternelles	Nombre de jours	Ecoles primaires	Nombre de jours
<i>Garderie matin</i>	265 à 300 j	<i>Garderie matin</i>	470 à 550 j
<i>Interclasse</i>	2400 à 2600 j	<i>Interclasse</i>	4400 à 4700 j
<i>Continuité éducative</i>	1300 à 1400 j	<i>Continuité éducative</i>	1800 à 2070 j
<i>Garderie du soir</i>	550 à 650 j	<i>Garderie du soir</i>	770 à 860 j
<i>Garderie du mercredi</i>	360 à 430 j	<i>Garderie du mercredi</i>	700 à 880 j

Avec 6308 enfants inscrits (67% du total des élèves), les effectifs du temps de 15h45 -16h30 se sont répartis de la manière suivante :

- 2447 inscrits en maternelle
- 3801 en élémentaires

De très forts écarts sont apparus entre les écoles, les taux de fréquentation pouvant varier de 40 à 90 % selon les établissements.

Concernant les garderies « en propre », financées par le CEJ, leur capacité d'accueil doit s'entendre au regard de la capacité d'accueil de chaque école et aux espaces réservés à cette action. Globalement les garderies enregistrent, sur l'année 2017, un taux de fréquentation de 70 %.

➤ Mise en perspective des temps périscolaires

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune a souhaité consulter les familles et solliciter l'avis des conseils d'école afin d'élaborer une proposition du temps scolaire. Ainsi a été validée par l'Inspecteur d'Académie (DASEN) l'organisation suivante :

Ecoles maternelles et élémentaires

Lundi 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Mardi 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Jeudi 8h30-11h30 / 13h30-16h30
Vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30

En cohérence avec les horaires d'enseignement, les plages d'accueil périscolaires sont redéfinies :

Ecoles maternelles et élémentaires

Lundi 7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 16h30-17h45
Mardi 7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 16h30-17h45
Jeudi 7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 16h30-17h45
Vendredi 7h30-8h30 / 11h30-13h30 / 16h30-17h45

Le retour au « mercredi » en temps de relâche pour les enfants est un élément incontournable qui va conduire les familles à reconsidérer leur organisation afin de concilier, au mieux, vie professionnelle et vie familiale. La notion de continuité éducative et du respect du rythme de l'enfant demeure une priorité qui trouve aujourd'hui toute sa résonance dans la mise en œuvre du « plan mercredi » qui devra être conduit prochainement. Sa rédaction et mise en œuvre, soutenu par la Charte Qualité, permettra de réunir les différents acteurs qui accompagnent l'enfant afin de garantir une complémentarité et une cohérence des temps scolaires et périscolaires.

Le nouveau CEJ acte, dans sa mise en perspective, une augmentation du volume d'activité des structures gestionnaires d'ACM qu'elle soutient, cependant l'impact du « mercredi » est difficilement objectivable en terme de volume d'heures supplémentaires qui en découle.

3/Le Volet Jeunesse

➤ Comment est qualifiée l'offre ?

1) Taux de couverture (Données au 31 août 2018)

Qualification de l'offre	De 3 à 6 ans		De 6 à 12 ans		Plus de 12 ans		Totaux	
	En valeur	%	En valeur	%	En valeur	%	En valeur	%
Population totale aixoise	3378	100,00 %	6818	100,00 %	-	-	10196	100,00 %
Nombre total de places (agréments ALSH)	588	17,41 %	774	11,35 %	-	-	1362	13,36 %
Nombre d'enfants inscrits	426	12,61 %	569	8,35 %	-	-	995	9,76 %
Nombre d'enfants en attente	103	3,05 %	41	0,60 %	-	-	144	1,41 %
Nombre de places disponibles	34	1,01 %	68	1,00 %	-	-	102	1,00 %

Qualification de l'offre par secteurs	Nombre d'ALSH	Enfants de moins de 6 ans				Enfants de 6 à 12 ans			
		Agrément	Inscrits	places disponibles	Liste d'attente	Agrément	Inscrits	places disponibles	Liste d'attente
Secteur Nord	4	186	114	28	0	194	149	29	0
Secteur Est	1	44	44	0	21	48	48	0	13
Secteur Sud	6	242	242	0	82	265	263	22	28
Secteur Ouest	5	116	26	6	0	247	109	17	0
TOTAL	16	588	426	34	103	774	569	68	41

Evolution du nombre d'accueil 2011 - 2018

2011...	2014...	2017 - 2018
24 ALSH gérés par 19 associations	22 ALSH gérés par 17 structures	17 ALSH géré par 13 structures
Centres Sociaux (9 ALSH - 6 gestionnaires)	Centres Sociaux (9 ALSH - 6 gestionnaires)	Centres Sociaux (9 ALSH 7 gestionnaires)
CSC Aix Nord 1 ALSH	CSC Aix Nord 1 ALSH	CSC Aix Nord 1 ALSH
CSC Davin 1 ALSH	CSC Davin 1 ALSH	CSC Davin 2 ALSH
CSC La Provence 1 ALSH	CSC La Provence 1 ALSH	CSC La Provence 1 ALSH
CSC Les Amandiers 1 ALSH	CSC La Grande Bastide 1 ALSH	CSC La Grande Bastide 1 ALSH
CSC Jean-Paul Coste 4 ALSH	CSC Les Amandiers 1 ALSH	CSC Les Amandiers 1 ALSH
CSC La Grande Bastide 1 ALSH	CSC Jean-Paul Coste 4 ALSH	CSC Jean-Paul Coste 2 ALSH
		+ CSC Chateau de l'Horloge 1 ALSH (depuis 2017)
Les associations (15 ALSH - 13 gestionnaires)	Les associations (11 ALSH - 10 gestionnaires)	Les associations (6 ALSH 5 gestionnaire)
Albert Camus 1 ALSH	Albert Camus 1 ALSH	Albert Camus 1 ALSH
ATMF 1 ALSH	ATMF 1 ALSH	ATMF 1 ALSH
JABIR 1 ALSH	ALOTRA 1 ALSH	ALOTRA 1 ALSH
CPCV 1 ALSH	Planet Jeunes 1 ALSH	Planet Jeunes 1 ALSH
Planet Jeunes 1 ALSH	La Mareschale 1 ALSH	Planet Jeunes 1 ALSH
ALOTRA 1 ALSH	Eclairseuses et Eclaireurs de France 1 ALSH	ARCHIPEL 2 ALSH
ADPEP 13 (Couteron) 1 ALSH	CPCV 2 ALSH	
ADPEP 13 (La Molière) 1 ALSH	JABIR 1 ALSH	JABIR Fermeture d'1 ALSH depuis 12 mars 2018)
(Fermeture en 2012-2013)		
Maison de quartier La Mareschale 1 ALSH	1 ALSH DAUDET repris par DAVIN en 2013 et fermé en 2015	
Asso socio-éducative A Daudet 1 ALSH		1 marché public (2 ALSH - 1 gestionnaire)
Eclairseuses et Eclaireurs de France 1 ALSH (base nature agréé ALSH)	1 ALSH - Maison de quartier La Mareschale fermé en 2016	Loisirs Éducation Citoyenneté 2 ALSH (Petite Troupe et P'tits Mousses)
Coopérative scol. Henri WALLON 1 ALSH (gestion reprise par CPCV jusqu'en 2017)		
Association des Crèches 2 ALSH (Petite Troupe et P'tits Mousses)	Les entreprises (2 ALSH - 1 gestionnaire)	3 ALSH pourraient être prochainement ouvert dont 1 en cours d'instruction sur le quartier de La Duranne.
Le Calendal 1 ALSH (Fermeture en 2012-2013)	LPCR Les Petits Chaperon Rouges 2 ALSH (Petite Troupe et P'tits Mousses - anciennement associatifs)	

Mesurer les écarts entre les besoins et l'existant

Vers une meilleure optimisation de la couverture territoriale des ALSH.

Au début de l'année 2017, La Direction Jeunesse - Petite Enfance - Enfance a conduit avec les services internes de la ville (dont le Contrôle de gestion) un audit permettant de dresser un état des lieux du fonctionnement existant des ALSH aixois et de développer de nouvelles modalités de gestion des relations entre la ville et les Accueils Collectifs de Mineurs.

Le cadre méthodologique était le suivant :

17 accueils collectifs de mineurs gérés par 13 opérateurs dont 6 centres sociaux.

Un accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires sur des plages horaires très variables :

- de 7 à 11 heures par jour pendant les vacances scolaires
- de 5 à 11 heures par jour pendant les mercredis

3 modes de gestion différents :

- Marché public
- Appels à projet (initiative Ville ou initiative provoquée)
- Subventions (initiative associative ou initiative propre)

Les chiffres indiqués dans notre analyse étaient les valeurs de l'exercice 2015.

Nous avons convenu de définir une unité de comparaison commune : le coût horaire par enfant, sur la base du nombre d'heures facturées (reflétant la réalité financière).

Coût et facteurs de différenciation

Convergence des analyses réalisées par la Direction Jeunesse et par la Direction du Contrôle de Gestion :

- Le coût global moyen s'établit à 4,94 €/heure et par enfant avec une participation moyenne de la ville de 1,60€ (marché inclus)/
- Le principal facteur de différenciation des coûts horaires par enfant est directement lié au mode de gestion et non à la structure gestionnaire.
- Par contre, au sein de chaque mode de gestion, on constate des disparités importantes entre les opérateurs.

Les structures les plus soutenues, bénéficiaient d'une participation de la Ville correspondant en moyenne à 5,17 € par heure facturée dans le cadre des marchés publics et 1,85 € par heure facturée en moyenne pour les activités issues des appels à projets (initiative provoquée).

Les structures les moins soutenues bénéficiaient en moyenne d'un soutien de l'ordre de 0,77 €. Certaines associations percevaient 0,54 € par heure facturée.

Tableau comparatif des modes de gestion

Modèle général	Capacité		Coût financier / heure		Participation Ville / heure		
	Type de gestion	Nombre moyen d'enfants accueillis	%	Coût moyen	Écart type	Participation moyenne	Écart Type
Subvention		501	60 %	4,18 €	[1,27 € - 5,76 €]	0,77 €	[0,54 € - 1,13 €]
Appel à projet		274	33 %	4,76 €	[3,60 € - 7,96 €]	1,85 €	[1,16 € - 2,88 €]
Marché public		65	7 %	9,19 €	[7,22 € - 11,16 €]	5,17 €	[3,71 € - 6,63 €]



Total : 840 enfants accueillis

Direction Jeunesse – Petite Enfance – Enfance
 ⇒ Ville d'Aix-en-Provence



Plusieurs hypothèses ont été formulées mais n'étaient pas réalisables budgétairement parlant. Nous avons donc fait le choix de diviser l'enveloppe financière disponible par le nombre total d'heures facturées tout en veillant à conserver une marge de régulation. Cela nous a permis de définir une valeur moyenne de référence qui sera révisable au regard des financements disponibles, mais qui s'élève pour 2017-2018 de l'ordre de 1 € par heure facturée.

Nous prenons d'ores et déjà en compte l'évolution des taux de fréquentation et les projets pour opérer quelques pondérations. Dans le cadre d'une prochaine mise en œuvre d'une démarche qualité concertée des indicateurs, nous envisageons d'ajouter d'autres critères qui impacteront les différentes formes de subventions mises en œuvre et valorisées:

- Soutien financier
- Soutien moral
- Soutien en nature

Cette "réforme" a d'ores et déjà permis de revoir à la hausse les subventions pour le fonctionnement de 10 accueils ; 6 accueils (gérés par 4 opérateurs) ont vu leur soutien financier révisé à la baisse ; 2 associations ont refusé de poursuivre leur activité d'ACM au regard des nouvelles modalités proposées.

Ainsi le CPCV a renoncé à la gestion de l'ALSH Henri WALLON dont la nouvelle gestion est confiée au Centre Social du Château de l'Horloge. Le CPCV a également renoncé à la gestion de l'ALSH Les Floralies dont la gestion est désormais assurée par le Centre Socioculturel Jean-Paul COSTE.

Les Eclaireurs Eclaireuses de France ont renoncé à la gestion de l'ALSH de COUTERON qui est désormais confiée au Centre Socio-culturel Marie-Louise DAVIN

Les nouvelles modalités de gestion et le changement de gestionnaire pour ces trois centres ont été mis en œuvre dès le 1er septembre 2017.

➤ *Mise en perspective/visée de projection sur 4 ans.*

Un travail est actuellement en cours, aux côtés des associations, pour mesurer l'impact de deux éléments contextuels d'importance :

• Arrêt des contrats aidés.

Le manque à gagner (ASP - ex CNASEA) impacte très lourdement l'équilibre des associations gestionnaires d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Cette actualité impacte les résultats 2017 : la capacité d'accueil des ALSH sur les mercredis a été bridée (fin des contrats aidés et impossibilité de contracter des contrats CEE sur du temps périscolaire). Faute d'animateurs qualifiés en nombre suffisant les associations ont dû optimiser leur capacité d'accueil.

Plusieurs pistes de réflexion sont en cours pour pouvoir mieux soutenir les structures tout en tenant compte de nos contraintes (notamment budgétaires). Accompagnement dans la recherche de seuils d'équilibre notamment.

• Retour sur la réforme des Rythmes scolaires.

A l'heure de la signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2018 -2021, le changement des rythmes scolaires avec un retour à une semaine à 4 jours n'a pas encore été mis en place. Seul le recul de quelques mois après la rentrée de septembre 2018 permettra d'analyser progressivement l'impact des ré-ouvertures du mercredi en journée complète sur le fonctionnement et le taux de fréquentation des ALSH.

L'inspecteur d'académie - Directeur des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) a en effet validé un retour à 4 jours d'école pour les enfants (élémentaires et maternelles) dès la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

L'école se déroulera les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Nous estimons que le retour au mercredi en journée hors-scolaire pourra avoir un impact sur :

- Sur l'équilibre budgétaire des associations (certaines associations bénéficiaient d'aides financières pour leurs participations aux activités périscolaires. Ces aides étaient mutualisées avec le fonctionnement de leurs ACMs).
- Sur le volume des heures réalisées et facturées (jusqu'à 4 heures de plus d'accueil par mercredi soit potentiellement +20% d'activités).
- Sur les taux de fréquentation pour les familles qui privilégieront ce mode d'accueil avec un potentiel gain du nombre d'inscrits.

Concernant ces points :

La Ville souhaite alerter la CAF sur l'opportunité de contracter un avenant au CEJ dans ce contexte en pleine mutation.

Le suivi de la fréquentation des ALSH révèle pour 2017 : 956 enfants accueillis en moyenne les mercredis (272 enfants de plus qu'en 2014 +39,76%) :

- 398 enfants de moins de 6 ans

- 558 enfants de 6 à 12 ans

Au 5 septembre 2018, l'ensemble des ALSH Aixois nous déclarent d'ores et déjà 1 067 enfants inscrits auxquels s'ajoutent 152 enfants en attente d'inscription. Soit 1 219 enfants concernés par l'ALSH les mercredis (soit une évolution 2017-2018 de + 323 enfants soit +33,7%).

- 505 enfants inscrits de moins de 6 ans + 111 en attente d'inscription

- 562 enfants inscrits de 6 à 12 ans + 41 en attente d'inscription

Les familles en recherche de places (liste d'attente de 111 enfants de moins de 6 ans et 41 de plus de 6 ans sur 4 quartiers Aixois) seront orientées sur le second ALSH qui ouvrira très prochainement sur la nouvelle école Simone Veil (quartier La Duranne) et les ALSH du territoire en capacité de les accueillir (optimisation des accueils et des agréments).

Les inscriptions se poursuivent à l'heure où nous livrons ces éléments et toutes les structures ne nous ont pas encore répondues.

Perspectives / Évolution / Progression

Ouverture d'un 2nd ALSH sur La Duranne en cours de programmation

Réflexions sur la réouverture de l'ALSH Daudet

Réflexion sur l'ouverture d'un ALSH au Pont de l'Arc

Réflexions sur un mode d'accueil « passerelle » entre la Petite-enfance et l'enfance

Politique d'accessibilité et d'attractivité (Lea + tarifs + locaux). Relations entre l'offre et la demande (lien avec les usagers) pour une optimisation de la fréquentation des structures et une évolution congruente et optimisée des agréments tout en maîtrisant les éventuels coûts induits.

Développement de procédures pour mieux accompagner les structures dans leur fonctionnement (ERP, Seuils d'équilibre, contrôle de gestion, liens avec les différents services de la Ville, etc...)

Construction d'un socle pour la mise en œuvre d'une Démarche Qualité Concertée des ALSH Aixois fondée sur les enjeux posées par « le Plan Mercredi ».

Le BAFA Citoyen

Parmi les « actions nouvelles » inscrites au précédent contrat figurait celle-ci. Le dispositif avait été initialement prévu dans le cadre des rythmes scolaires et ne visait que les animateurs de la Ville. Il doit être repensé pour permettre l'accès à la formation des animateurs œuvrant dans les ACM.

Ainsi nous souhaiterions modifier cette fiche action, la faire évoluer et la maintenir sur le nouveau contrat avec une mise en œuvre effective.

Nous menons actuellement une réflexion sur ce que pourrait être cette action retravaillée : « Animateur Citoyen ».

Notre souhait serait de pouvoir proposer une forme de bourse à la formation aux métiers de l'enfance et de la petite enfance avec pour contrepartie un engagement citoyen (un certain nombre d'heures) au service des ALSH et secteurs jeunes du territoire.

Ce dispositif « Animations Citoyennes » pourrait permettre :

Aux jeunes sans qualification de se doter d'un BAFA et/ou d'un BAFD

Aux jeunes qui se destinent aux métiers de l'animation ou de la petite enfance de se doter d'une première expérience professionnelle.

Le nombre de bénéficiaire par an serait limité (jauge à définir exemple 10 places par an démarrer)

Les candidatures seraient instruites en Jury pour évaluer :

- La maturité du candidature
- Sa motivation
- Son « bon sens »
- ainsi que la pertinence de son projet

Le jury pourrait se composer de techniciens de la Ville (Direction Jeunesse Petite-enfance Enfance), de la DDJSCS, de la PMI (SMAPE), de la CAF, de représentants des gestionnaires d'ALSH

Les jeunes sélectionnés signeront un contrat d'engagement animateur citoyen avec la Ville et un des ALSH Aixois au sein duquel il s'engagera.

Intérêt pour le jeune :

Se doter d'une qualification

Se doter d'une expérience professionnelle

Intérêt pour les ALSH :

Répondre aux taux d'encadrement sur des fonctions pour lesquelles ils ont très souvent des difficultés à recruter

Répondre à des problématiques identifiées sur certaines portions du territoire

Des perfectionnements pourraient être suggérés, voir ciblés, parmi notamment:

• L'ACCUEIL DE PUBLICS PARTICULIERS : enfants en situation de handicap, publics en difficulté sociale.

• GESTION DES CONFLITS ET JEUX COOPÉRATIFS

• APPRENDRE A GÉRER LES ENFANTS EN SITUATIONS DIFFICILES

• ANIMER UN ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ÉCOLE

Intérêt pour les usagers (ainsi que pour la Commune et ses partenaires institutionnels) :

Le développement de la qualité des accueils de loisirs

Parmi les partenaires envisagés pour cofinancer ce projet de dispositif

- CAF des Bouches du Rhône
- Jeunesse & Sports PACA
- Région PACA
- la Métropole
- Département des Bouches du Rhône
- Contrat de Ville
- Pôle Emploi PACA

Cette action, suivant le succès rencontré, pourrait être augmentée d'autres types de formations compatibles avec les fonctions d'animateur mais plus professionnelles. Exemple CAP petite enfance

ou BAPAAT dans le domaine du sport. Ces formations à visées plus professionnelles pourraient s'accompagner d'un complément de formation de type CQP qui permettrait aux jeunes d'être effectivement opérationnels en tant qu'animateur en ACM / ALSH.

Suite à mettre en perspective avec les nouveaux contrats aidés « Parcours Emploi Compétences »



BILAN DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE de la Commune Aix-en-Provence



PÉRIODE 2014 / 2017

Voici un outil ayant pour enjeu de réaliser le **bilan quantitatif et qualitatif** de votre Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2014-2017, et plus largement de la politique Enfance Jeunesse conduite sur votre territoire.

Vous devez à minima renseigner ce bilan pour les actions inscrites dans votre CEJ, et au-delà pour votre politique Enfance et Jeunesse si vous le souhaitez.

Enfin, ce bilan servira de trame à la réalisation d'un plan d'actions qui sera annexé à votre CEJ en renouvellement.

Il reprendra les mêmes axes lesquels seront déclinés par des objectifs qualitatifs et quantitatifs à déterminer ensemble.

Il est important de réaliser ce bilan car celui-ci viendra également alimenter le diagnostic de votre Territoire.

Table des matières

PÉRIODE 2014 / 2017.....	1
1 BILAN QUANTITATIF.....	2
2 BILAN QUALITATIF PAR ACTION.....	5
ACTIONS ANTÉRIEURES Actions inscrites au CEJ précédent.....	5
ALSH Ville d'Aix.....	5
SÉJOURS.....	10
EAJE DSP Aix-en-Provence.....	10
RAM d'Aix (action antérieure).....	10
LAEP La souris verte.....	10
LAEP Maison soleil.....	10
Garderie PSC Maternelle.....	10
Jardin d'Enfant JP COSTE (Pagnol).....	10
MAC Les Lierres.....	10
ACTIONS NOUVELLES.....	10
BAFA.....	10
ALSH La Duranne.....	11
ALSH Les Floralies.....	11
ALSH Henri WALLON / Château de l'Horloge.....	11
ALSH Maison de l'Aide scolaire J. D'ARBAUD – JABIR.....	11
Accueil Jeunes de Luyes / JP COSTE => ARCHIPEL.....	11
Accueil Jeunes de La Grande Bastide.....	11
MAC Berlingots.....	11
MAC AGORA.....	11
MAC Graines d'Etoiles.....	11
ACO Le Petit Panda.....	11
MAC Le Petit Jardin.....	11
RAM d'Aix (Nouvelle action).....	11
Coordination Enfance.....	11
Coordination Jeunesse.....	12
Garderie PSC Maternelle.....	12
AVENANT ACTIONS NOUVELLES.....	12
LAEP Maison Soleil.....	12
Poste de coordinateur RRE.....	12

1 BILAN QUANTITATIF

Nous vous invitons à vous référer à l'annexe 1 « Tableau financier » et à l'annexe 2 « Situation de l'offre et perspectives de développement » du Contrat. Ces documents doivent être mis en corrélation avec les tableaux de réfaction des différentes années.

Liste des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017

Actions inscrites au CEJ précédent	Activités prévisionnelles inscrites au CEJ précédent (en actes ouvrant droit) tableau annexe 2 du CEJ ¹	Activités réalisées (données réelles de 2014 à 2017)	Écarts en terme d'activités (cf tableau réfaction)	Commentaires
ACTIONS ANTÉRIEURES	Montant PS initiale	Montant PS calculée	Montant réfaction	
ALSH Ville d'Aix	230 291,59 €	174 224,80 €	56 066,79 €	2014
	230 291,59 €	181 297,98 €	48 993,61 €	2015
	230 291,59 €	200 997,82 €	29 293,77 €	2016
	Total	690 874,77 €	556 520,60 €	134 354,17 €
Séjours	16 346,44 €	14 375,26 €	1 971,18 €	2014
	16 346,44 €	2 692,36 €	13 654,08 €	2015
	16 346,44 €	7 163,58 €	9 182,86 €	2016
	Total	49 039,32 €	24 231,20 €	24 808,12 €
EAJE DSP Aix-en-Provence	392 416,86 €	392 416,86 €	0,00 €	2014
	392 416,86 €	392 416,86 €	0,00 €	2015
	392 416,86 €	392 416,86 €	0,00 €	2016
	Total	1 177 250,58 €	1 177 250,58 €	0,00 €
RAM d'Aix (action antérieure)	6 469,20 €	6 469,20 €	0,00 €	2014
	6 469,20 €	6 469,20 €	0,00 €	2015
	6 469,20 €	6 469,20 €	0,00 €	2016
	Total	19 407,60 €	19 407,60 €	0,00 €
LAEP La souris verte	3 397,59 €	3 072,29 €	325,30 €	2014
	3 397,59 €	3 216,87 €	180,72 €	2015
	3 397,59 €	3 036,14 €	361,45 €	2016
	Total	10 192,77 €	9 325,30 €	867,47 €
LAEP Maison soleil	557,19 €	543,26 €	13,93 €	2014
	557,19 €	557,19 €	0,00 €	2015
	557,19 €	0,00 €	557,19 €	2016
	Total	1 671,57 €	1 100,45 €	571,12 €

1 Se rapporter à la colonne références (AOD)

Garderie PSC Maternelle	200 322,59 €	200 322,59 €	0,00 €	2014
	200 322,59 €	200 322,59 €	0,00 €	2015
	200 322,59 €	200 322,59 €	0,00 €	2016
	Total	600 967,77 €	600 967,77 €	0,00 €
Jardin d'Enfant JP COSTE (Pagnol)	2 771,83 €	1 319,51 €	1 452,32 €	2014
	2 771,83 €	1 319,92 €	1 451,91 €	2015
	2 771,83 €	1 566,30 €	1 205,53 €	2016
	Total	8 315,49 €	4 205,73 €	4 109,76 €
MAC Les Lierres	3 211,91 €	3 142,34 €	69,57 €	2014
	3 211,91 €	3 142,34 €	69,57 €	2015
	3 211,91 €	3 169,91 €	42,00 €	2016
	Total	9 635,73 €	9 454,59 €	181,14 €
ACTIONS NOUVELLES	<i>Montant PS initiale</i>	<i>Montant PS calculée</i>	<i>Montant réfraction</i>	
BAFA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2014
	4 796,00 €	4 796,00 €	0,00 €	2015 – Action non réalisée
	4 796,00 €	0,00 €	4 796,00 €	2016 – Action non réalisée
	Total	9 592,00 €	4 796,00 €	4 796,00 €
ALSH La Duranne	20 822,50 €	19 123,05 €	1 699,45 €	2014
	29 530,24 €	25 102,74 €	4 427,50 €	2015
	29 530,24 €	24 123,70 €	5 406,54 €	2016
	Total	79 882,98 €	68 349,49 €	11 533,49 €
ALSH Les Floralties	55 823,06 €	55 823,06 €	0,00 €	2014
	55 091,67 €	52 572,88 €	2 518,79 €	2015
	53 994,59 €	53 994,59 €	0,00 €	2016
	Total	110 914,73 €	108 395,94 €	2 518,79 €
ALSH Henri WALLON / Château de l'Horloge	39 448,10 €	39 448,10 €	0,00 €	2014
	39 249,12 €	39 249,12 €	0,00 €	2015
	39 249,12 €	39 249,12 €	0,00 €	2016
	Total	117 946,34 €	117 946,34 €	0,00 €
ALSH Maison de l'Aide scolaire J. D'ARBAUD – JABIR	1 200,26 €	0,00 €	1 200,26 €	2014
	1 200,26 €	1 200,26 €	0,00 €	2015
	1 200,26 €	1 200,26 €	0,00 €	2016
	Total	3 600,78 €	2 400,52 €	1 200,26 €

Accueil Jeunes de Luynes JP COSTE => ARCHIPEL	9 480,93 €	6 382,00 €	3 098,93 €	2014
	9 480,93 €	5 421,30 €	4 059,63 €	2015
	9 480,93 €	2 766,59 €	6 714,34 €	2016
	Total	18 961,86 €	11 803,30 €	7 158,56 €
Accueil Jeunes de La Grande Bastide	771,00 €	671,93 €	99,07 €	2014
	771,00 €	662,86 €	108,14 €	2015
	771,00 €	515,29 €	255,71 €	2016
	Total	2 313,00 €	1 850,08 €	462,92 €
MAC Berlingots	104 768,63 €	100 225,02 €	4 543,61 €	2014
	99 587,17 €	94 829,79 €	4 757,38 €	2015
	97 064,43 €	93 282,31 €	3 782,12 €	2016
	Total	301 420,23 €	288 337,12 €	13 083,11 €
MAC AGORA	60 145,89 €	60 145,89 €	0,00 €	2014
	57 638,56 €	57 638,56 €	0,00 €	2015
	55 315,61 €	55 315,61 €	0,00 €	2016
	Total	173 100,06 €	173 100,06 €	0,00 €
MAC Graines d'Etoiles	177 891,37 €	177 891,37 €	0,00 €	2014
	166 649,26 €	165 918,34 €	730,92 €	2015
	153 128,00 €	153 128,00 €	0,00 €	2016
	Total	497 668,63 €	496 937,71 €	730,92 €
ACO Le Petit Panda	5 133,53 €	4 680,97 €	452,56 €	2014
	3 670,38 €	3 670,38 €	0,00 €	2015
	3 668,14 €	3 668,14 €	0,00 €	2016
	Total	12 472,05 €	12 019,49 €	452,56 €
MAC Le Petit Jardin	79 102,36 €	79 102,36 €	0,00 €	2014
	75 084,34 €	75 084,34 €	0,00 €	2015
	69 418,45 €	61 402,22 €	8 016,23 €	2016
	Total	223 605,15 €	215 588,92 €	8 016,23 €
RAM d'Aix (Nouvelle action)	-	-	0,00 €	2014
	8 218,33 €	7 686,60 €	531,73 €	2015
	8 030,61 €	8 030,61 €	0,00 €	2016
	Total	16 248,94 €	15 717,21 €	531,73 €
Coordination Enfance	29 966,64 €	29 966,64 €	0,00 €	2014
	29 966,64 €	29 966,64 €	0,00 €	2015
	29 966,64 €	29 966,64 €	0,00 €	2016
	Total	89 899,92 €	89 899,92 €	0,00 €
Coordination Jeunesse	28 845,78 €	28 845,78 €	0,00 €	2014
	28 990,01 €	0,00 €	28 990,01 €	2015
	29 134,96 €	29 134,96 €	0,00 €	2016
	Total	86 970,75 €	57 980,74 €	28 990,01 €
Garderie PSC Maternelle	13 461,79 €	13 461,79 €	0,00 €	2014
	13 461,79 €	13 461,79 €	0,00 €	2015
	13 461,79 €	13 461,79 €	0,00 €	2016
	Total	40 385,37 €	40 385,37 €	0,00 €
AVENANT ACTIONS NOUVELLES				
	<i>Montant PS initiale</i>	<i>Montant PS calculée</i>	<i>Montant réfraction</i>	
LAEP Maison Soleil	-	-	-	2014
	8 154,09 €	6 761,48 €	1 392,61 €	2015
	8 035,77 €	6 699,49 €	1 336,28 €	2016
	Total	16 189,86 €	13 460,97 €	2 728,89 €
Poste de coordinateur RRE	-	-	-	2014
	121 668,53 €	121 668,53 €	0,00 €	2015
	124 710,26 €	118 474,75 €	6 235,51 €	2016
	Total	246 378,79 €	240 143,28 €	6 235,51 €

Faits Marquants :

- **(1) Fermeture de l'ALSH La Mareschale.** Les enfants qui fréquentaient cet ALSH fréquentent désormais d'Accueil de Loisirs du Centre Social La Provence.
- **(2) Fermeture de l'ALSH Alphonse DAUDET.** Une desserte est désormais assurée pour permettre aux enfants du quartier Pont de Berraud de pouvoir bénéficier de l'Accueil de Loisirs de Couteron.
- **Programmes de rénovation urbaine** sur les quartiers de Corsy et Beisson avec un impact positif perceptible sur la fréquentation de l'ALSH géré par le centre Albert CAMUS qui passe depuis octobre 2017 de 105 à 143 places et qui accueille désormais des enfants de 3 à 4 ans.
- **Création de l'association ARCHIPEL** (émanation du centre Jean-Paul COSTE) qui gère désormais les ALSH des Milles, de la Duranne et l'accueil Jeunes J. COL sur Luynes.
 - ARCHIPEL a fait évoluer sont ALSH sur Les Milles. Cet accueil accepte désormais les moins de 6 ans.
 - L'ALSH de la Duranne a rencontré des problématiques de locaux. Une partie des locaux scolaires dans lesquels l'ACM développait ses activités a été réquisitionnée pour permettre la constitution de classes supplémentaires. Ce quartier connaît une très forte augmentation démographique. La livraison d'un prochain groupe scolaire sur ce quartier devrait contribuer à répondre en partie aux besoins de cette population nouvelle.
 - ARCHIPEL a également fait évoluer l'accueil Jeunes sur Luynes (Julien COL). Cet ACM reçoit désormais les enfants à partir de 11 ans au lieu de 14 (les 11-14 représenteraient pour 2017 environ 75 % des jeunes accueillis déclare la coordinatrice de l'association) mais il apparaît que la fréquentation reste encore a développer.
- **Poursuite du développement de l'utilisation des locaux scolaires** avec possibilité de bénéficier des repas préparés par la cuisine centrale municipale (4,29 euros par repas + goûter)
- **Renouvellement de l'équipe de la Direction Jeunesse Petite-Enfance Enfance**
 - Nouvelle Directrice: Aurore BORRAS
 - Nouvelle Chef de Service Petite-Enfance Enfance : Marie-Claire BOURQUARDEZ (ULPAT)
 - Nouveau Chargé de Mission Coordination des ALSH : David-Alexandre ELKIND
 - Nouvelle coordinatrice Petite Enfance : Chloé PERONI.

PLAN D'ACTIONS DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2018/2021 (Annexé au CEJ)

Commune : AIX-EN-PROVENCE

VOLET ENFANCE

Mise à jour le 17/04/2014

AXES	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	Bilan de mise en œuvre 2017	2014-2017	ACTION ANTERIEURE MAINTENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE	2018	2019	2020	2021
		Relais Assistantes Maternelles	Certaines assistantes maternelles ne parviennent pas à se faire connaître auprès des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher les professionnelles et les parents en vue d'une mise en relation directe (aide à l'organisation d'un forum de découverte du métier et de rencontres entre les assistantes maternelles et les parents) => réalisé en 2017 - Participer à la diffusion de la communication par l'insertion d'articles dans les journaux municipaux (Aix-Le mag...) => Réalisés sur la durée du contrat, à poursuivre - Soutenir financièrement l'organisation de cette journée par l'attribution d'une subvention => réalisée sur 2015 seulement 	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à présent, la Ville a choisi de soutenir ces associations par le versement de petites aides au fonctionnement. - En 2017, 9 associations ont reçu une subvention de fonctionnement (2 400 €). - Réalisation d'une étude d'accueil dans les locaux municipaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - RAM relaye les disponibilités des assistantes maternelles auprès des parents par la production de listes mises à jour. Mise en relation des professionnels et des parents lors d'un temps fort « Journées Petites Enfants », organisée par la ville 		X	X	X	X
	Promouvoir les différents modes d'accueil auprès des parents	Associations d'Assistantes Maternelles (adhérentes ou non au RAM)	Les regroupements de professionnelles en dehors du domicile sont fréquemment interdits, mais une tolérance est accordée, afin de répondre à la demande des familles sur la socialisation des enfants. Les locaux dans lesquels elles se regroupent ne sont pas tous en conformité au niveau hygiène et sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions d'informations à l'attention des futurs parents avec l'aide de la Caisses d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Etendre cet accueil à d'autres partenaires qui pourraient venir se faire connaître du public concerné : tour de rôle à organiser avec les différentes structures qui seraient intéressées => non-réalisé. - Partenariat à organiser avec le CCAS pour la prêt du local d'accueil en rez-de-chaussée => réalisé à partir de 2015 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des familles, antérieurement organisé au Lignères, est déplacé depuis septembre 2017 au Centre Information Familiales, Boulevard Alfred Briand, tous les samedis, par téléphone ou en se rendant sur place - Une permanence de LPCR est organisée spécifiquement au CIF tous les vendredis - Les agents du CIF ont été formés à l'accueil des familles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un audit interne concernant les locaux occupés par les regroupements d'assistantes maternelles et conventionnés avec la ville. - Le facilitation de ces regroupements, en lien avec la PMI. - En fonction des résultats de l'audit et de la réponse de la PMI, plans d'actions pour améliorer les conditions de socialisation à ce regroupement, les locaux homologués (L-LEP), avec partage organisé des coordonnées horaires. - Une journée d'information dématérialisée sur la bonne information des parents sur la réglementation applicable à ces regroupements. 	X	X	X	X	X
		Assistantes Maternelles (adhérentes ou non au RAM)	Les familles en recherche d'information sur les différents modes de garde ont des difficultés à trouver les renseignements sur l'ensemble des offres sur le territoire aixois.								
		Assistantes Maternelles (adhérentes ou non au RAM)	Le coût de l'emploi d'une assistante maternelle plus important que celui d'un MAC et les parents doivent faire l'évance des premiers mois avant percevoir les indemnités CAF prévues dans le cadre de ce mode de garde								
		Toutes les structures publiques et privées.	La localisation géographique est très éloignée le premier critère de choix d'un mode de garde pour les parents								

ENFANCE

AXES	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	Bilan de mise en œuvre 2017	2014-2017	ACTION ANTERIEURE MAINTIENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE	2018	2019	2020	2021
		Micro-crèches privées	Les parents étaient souvent demandeurs de places en crèche et ne choisissaient un autre mode de garde que par défaut. Budget municipal contraint mais possibilité d'assister les porteurs de projet dans leurs démarches administratives	Aider les porteurs de projets à connaître les dispositions applicables dans le domaine de la petite enfance => réalisés depuis 2014. - Les appeler dans leur orientation auprès des services administratifs à contacter, tous partenaires confondus => réalisés depuis 2014.	Alde administratives aux différents porteurs de projets.	Réduire les délais d'information en formalisant des guides de renseignements de première intention (CAF, PMI, recherche de locaux), puis recevoir les porteurs qui le souhaitent dans un second temps pour des conseils appropriés.	x	x	x	x	
		IMAC Le Jardin de Mady (JP Coste)	Ce multi-accueil de 16 places est ancré depuis de nombreuses années sur le quartier et développe un projet social qualitatif (accueil d'enfants de familles mono-parentales, insertion...)	Le centre social a bénéficié d'une aide départementale pour réaliser les travaux dans la cuisine, ce qui devrait permettre à la structure de mettre en place la PSU bonifiée (conclusion du comité de suivi CAF)		Afin de répondre à la demande de maintien et de développement de la garde sur le territoire en lien avec le soutien à l'insertion, il est proposé d'intégrer le MAC en tant qu'accon nouvelle du CEJ	x	x	x	x	
		ACO Le Petit Panda	Difficultés pour les familles en démarche de réinsertion de mener à bien leur projet en l'absence d'accompagnement à l'accueil de leurs tout-petits. Prévision d'augmentation du temps d'accueil (ouverture en continu sur 2 jours et ouverture le mercredi matin) => réalisés	- Aménagement des locaux nécessaires à l'accueil des enfants => en cours - Soutien financier au fonctionnement. Créer un lien entre l'ACO Le Petit Panda et les orphelins municipaux, gérés en délégation de service public, afin d'assurer une continuité dans l'accueil de l'enfant dont le parent est sur la voie de la réinsertion => réalisés. - Etudier la possibilité d'augmenter le soutien financier déjà accordé => en cours de validation	Poursuivre l'accompagnement de la structure.	Travail avec la structure pour garantir la qualité des réponses.	x	x	x	x	
		Relais Assistantes Maternelles	Le réseau s'est étendu aux communes de Verrières et Meyreuil. Néanmoins, l'agent mis à disposition par la ville d'Alix a été remplacé pour des raisons de carrière professionnelle de l'agent. La ville de Meyreuil envisage de suppléer sur ce point.	Développer les actions au profit des assistantes maternelles adhérentes et compléter des activités à leur intention (soit à l'occasion de l'accueil des enfants, soit plus cadrées sur la profession) => réalisés sur Val St André et Puyrifard.	Accompagner la structure dans le maintien de ses activités et dans la recherche d'un modèle économique stable.	Recevoir l'équilibre général du budget de la structure en intégrant la mise à disposition de personnel par la Ville de Meyreuil	x	x	x	x	
		Assistants maternelles DSP	Ce mode de garde est développé dans le cadre de la DSP, avec un agrément de 37 places, et avec un objectif de 60 à l'horizon 2022. A ce jour, seulement 16 places ont été utilisées. Le délégataire a des difficultés à recruter et conserver des salariées, et les parents ne sont pas informés de l'existence de cette formule, pourtant avantageuse pour eux.	un comité technique a été réuni entre les services de la PMI et le délégataire, et a abouti à la conclusion que ce type de mode de garde ne fonctionne pas sur les communes qui l'adoptent. L'action va donc probablement être abandonnée. Néanmoins, le délégataire sera interpellé sur les formes possibles de suppléer afin de maintenir le nombre de places projetés.		Travailler avec le délégataire pour suppléer à l'échec de l'action.	x	x	x	x	
		- Baby Symphonie (rue Vere) 40 berceaux - Pirouettes (rue Chesnel) 25 berceaux	Nécessité de déplacer ces deux équipements pour de nouveaux locaux plus adaptés aux conditions d'accueil des tout-petits, avec projet d'augmentation du nombre de berceaux (+20 et + 15)	Proposer une offre de garde plus importante aux administrés afin de réduire l'écart entre l'offre et la demande. - Déplacement de ces structures du centre-ville avec créations de places supplémentaires pour chacun des projets (+ 20 places pour Baby Symphonie et + 15 places pour Pirouettes) et aménagement de locaux respectant les conditions d'accueil des tout-petits => l'augmentation du nombre de places ne sera probablement pas attiré	Baby Symphonie sera relocalisée dans la nouvelle crèche située au Parc Rambot, ancienne trésorerie rénovée à côté d'Arret par la Ville. Coût de l'opération : 1 053 593 € Il n'y a pas été possible de décaler également Pirouettes, mais de locaux suffisants	Le capacité d'accueil de Baby Symphonie n'a pu être augmentée que de 4 places, faute de locaux suffisants. Ce transfert fait l'objet d'un avenant au contrat de DSP de la Ville, et la crèche Baby Symphonie sera dorénavant renommée Crèche Arlequin. La recherche de locaux plus adaptés pour Pirouettes se poursuit	x	x	x	x	
		IMAC Les Lierres	La structure a un projet de construction de nouveaux locaux, pour lequel elle a fait appel aux services d'un architecte. Celui-ci permettrait à la structure d'optimiser son fonctionnement et d'augmenter sa capacité d'accueil	Offrir des lieux d'accueil conformes à la réglementation en vigueur. - Versement d'une subvention de fonctionnement annuelle => réalisés - Aide à la recherche d'un nouvel espace pour accueillir une structure petite enfance (Plan Campus...) => la candidature des Lierres n'a pas été retenue dans le cadre de l'appel à projet pour la création d'une crèche au sein de l'université	La piste présentée pour répondre aux besoins de la structure en termes de locaux serait l'achat d'une parcelle jouxtant le jardin de la crèche appartenant à la copropriété des Lierres, mais qui permettrait de bâtir une construction neuve plus adaptée au fonctionnement optimal de la crèche, et notamment résoudre le problème d'accueil par défaut à la demi-journée.	Accompagner la structure dans sa démarche de localisation en mobilisant les services compétents de la Ville, avec une centralisation des échanges par le service Petite Enfance. Poursuivre le soutien financier de la structure (actuellement autour de 30%).	x	x	x	x	

AXES	OBJETIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	Bilan de mise en œuvre 2017	2014-2017	ACTION ANTERIEURE MAINTIENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE	2018	2019	2020	2021
	Améliorer et soutenir les équipements existants (municipaux et associatifs)	- EAJE associatifs - Lieux d'Accueil Enfants-Parents associatifs LAEP Maison Soleil Etablissement associatif Notre Dame de la Merci (Création de 42 places en MAC)	- Assurer (au minimum) le maintien de l'offre d'accueil existants - Soutenir la fonction parentale et soutenir les relations enfants-parents Augmentation des temps de préparation et d'intervention La centre-ville dispose de peu de locaux qui puissent apporter un développement de l'offre de gardes. Aussi, en partenariat avec la CAF, la commune a décidé de soutenir l'association gestionnaire de ce nouvel établissement. Un avenant a ainsi permis son intégration au CEJ 2014-2017 comme action nouvelle.	- Versement d'une subvention de fonctionnement annuelle - Aide financière ponctuelle à l'équipement => réalisés Le CEJ a fait l'objet d'un avenant signé le 5 février 2016, destiné à intégrer dans le financement de la CAF des nouvelles actions dont la prise en compte des temps de préparation à l'accueil de la Maison Soleil. La structure a ouvert ses portes aux familles le 21 août 2017, elle est écotée par les services du département pour 42 brasseaux. Au-delà de l'aide au fonctionnement octroyée par la commune, une aide à l'investissement a été attribuée à la crèche dans le cadre de l'aménagement intérieur des nouveaux locaux pour un montant de 20 000 €.				X	X	X	X
	Harmoniser le fonctionnement des équipements	EAJE municipaux EAJE municipaux ALSH maternels (Les Petits Mousseux et La Petite Troupe)	Propriétaire des locaux mis à disposition du gestionnaire, la Ville se charge de l'entretien et des réparations incombant au propriétaire (à l'image des relations privées locataires /propriétaires) Gestion assurée par la voie de la délégation de services public dont le terme est fixé au 31 décembre 2014 Lors du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des structures petite enfance, la gestion des ALSH maternels n'a pas été maintenue, et confiée par procédure d'appel à projet à l'association Loisirs Education et Citoyenneté.	Un montant annuel est consacré, dans le budget municipal, aux réparations et entretiens des structures => réalisé, 325 000 € en 2017. - Réaliser le contrôle de la qualité de l'air conformément aux dispositions des décrets n° 2011-1728 et n° 2012-14 => action débutée puis interrompue du fait du changement de réglementation. Actuellement mise à la charge du délégataire. Grâce au soutien financier de la CAF, La réhabilitation complète de la crèche Ribambelle a pu être menée.			X	X	X	X	
	Développer l'éveil des tout-petits en respectant leur rythme de vie	EAJE municipaux EAJE municipaux EAJE municipaux	Prévoir en compte les besoins et les attentes de tous les publics, notamment des enfants en situation de handicap Recherche d'ouverture des tout-petits sur le monde	- Attribution spécifique de places aux enfants en situation de handicap avec accompagnement spécifique. - Définition de projet d'accueil individualisé (PAI) à chaque admission Prévoir un comité technique annuel en septembre avec le délégataire afin de programmer les différents moments d'animation évènementiels pour les familles			X	X	X	X	
	Satisfaire les besoins des parents	EAJE municipaux EAJE associatifs	Application de la lettre-circulaire CNAF n° 2014-008 du 26 mars 2015	- Suppression des « créneaux », généralisation des réservations à l'heure et choix du nombre de semaines de congés par les familles=> réalisé. - Développement de l'accueil occasionnel. - Optimisation des contrats avec les familles mais nombreuses absences injustifiées, d'où taux de facturation élevé. Prévoir la fourniture des couches par les structures (identifier les modalités de stockage et de distribution...) => réalisé			X	X	X	X	

Satisfaire les besoins des parents

AXES	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	Bilan de mise en œuvre 2017	2014-	2018	2019	2020	2021
		EAEJ municipaux	Recherche de la satisfaction des administrés utilisateurs des structures municipales petite enfance	Contrat de DSP prévoit l'évaluation de la satisfaction des familles à raison de 2 fois par an grâce à un questionnaire diffusé au sein des EAJE municipaux. Réalisés, mais non communiqué pour l'année 2019 à l'autorité déléguée.		X	X	X	X
PILOTE Enfance	Coordination	Ensemble des structures inscrites au CEJ	1 poste de coordinateur pour la Petite Enfance distinct de ceux en charge de la jeunesse	Le poste de coordination dédié à la petite enfance a maintenu à 1 ETP.		X	X	X	X

Annexe 4 : le diagnostic

a) L'analyse de l'évolution du contexte local

➤ Données démographiques

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
Population allocataire Caf et Msa	Connaître la proportion d'allocataires sur le territoire observé et son évolution.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'allocataires (bénéficiaires) Caf et Msa ; • Nombre de personnes couvertes Caf et Msa (comprend les allocataires et leur conjoint, les enfants et autres personnes à charge éventuellement) ; • Taux de couverture².
Nombre d'enfants d'allocataires Caf et Msa de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus	Connaître le nombre d'enfants d'allocataires répartis en fonction des 2 tranches d'âges ciblées et son évolution.	Parmi les enfants âgés de 0 à 17 ans révolus, déterminer le nombre et calculer la proportion des : <ul style="list-style-type: none"> - 0-5 ans révolus ; - 6-11 ans révolus ; - 12-17 ans révolus ; - 6-17 ans révolus.
Population allocataire de la Mutualité Sociale Agricole	Connaître le nombre d'allocataires MSA sur le territoire contractuel peut être intéressant, notamment lorsque la Msa est cocontractante.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'allocataires MSA ; • Taux de couverture MSA dans la population résidant sur le territoire contractuel.

➤ Structures familiales

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
Nombre de ménages et situation familiale	Connaître la répartition des typologies familiales parmi les ménages, et notamment évaluer la proportion de familles monoparentales. Ces données peuvent orienter les schémas de développement.	Nombre de ménages et leur répartition par structure familiale (en %) à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - couples ; - ménages monoparentaux ; <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de l'API.

² Taux de couverture = [Nb de personnes couvertes Caf et Msa (allocataire, conjoint, enfant et autres personnes à charge issues BCA) / [population totale légale Insee résidant sur le territoire contractuel]

Situation familiale et taille des familles allocataires	Evaluer la proportion de familles nombreuses, de familles monoparentales et de familles monoparentales nombreuses afin d'envisager d'éventuels risques de précarité et /ou d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> ➤ % allocataires avec enfants (familles) parmi l'ensemble des allocataires ; ➤ % familles allocataires nombreuses parmi les allocataires avec enfants ; ➤ % familles monoparentales avec 3 enfants ou plus parmi les allocataires isolés avec enfants.
--	--	--

➤ **Activité professionnelle**

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe	Avoir quelques indicateurs de la situation professionnelle des habitants du secteur étudié pour connaître leurs contraintes temporelles.	Parmi les 25-49 ans : <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'activité féminine ; - Taux d'activité masculine. (Il s'agit de la population des allocataires et conjoint éventuel déclarant exercer une activité professionnelle ou être inscrit au chômage).
Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)	Etudier la mixité sociale du public accueilli dans les structures	<u>Remarque :</u> En 1982, il y a eu changement de nomenclature et donc de nomination. Désormais, il s'agit de répartition par PCS et non plus de répartition par catégories socio-professionnelles (CSP).
Parents en activité	Connaître le nombre de parents en activité sur le territoire contractuel peut être intéressant notamment lorsqu'une entreprise est cocontractante.	Nombre et proportion d'enfants de 0-5 ans révolus et 6-17 ans révolus dont les parents sont bi-actifs ou dont l'unique parent est actif.

➤ **Niveau des ressources**

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
Quotients Familiaux	Connaître la répartition des familles allocataires en fonction des QF Cnaf afin d'apporter des éléments en vue de la mise en place d'une politique tarifaire avec les partenaires et éventuellement d'envisager des accords pour l'installation de l'outil Cdap...	Répartition des familles allocataires en fonction de catégories de QF. Celles-ci seront établies en fonction des caractéristiques de la population locale et éventuellement du règlement intérieur d'Action Sociale de la Caf. Les QF équivalents à 0 peuvent résulter d'informations non renseignées ou correspondent le plus souvent à des situations particulières (accueil d'urgence, etc.).

➤ **Dispositifs et projets urbanistiques**

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
<p>Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire</p>	<p>Connaître les dispositifs et projets urbanistiques envisagés sur le territoire étudié afin de posséder une vision d'ensemble du territoire sur lequel le contrat sera mis en œuvre et de tenter de garantir une cohérence entre les différentes actions liées à ces dispositifs.</p>	<p>Grand Projet de Ville (GPV) ; Grand Projet Urbain (GPU) ; Contrat de Ville ; Zone Urbaine Sensible (ZUS) ; Zone de revitalisation rurale (ZRR) ; Opération programmée d'amélioration d'habitat (OPAH) ; Plans locaux d'urbanisme ; Pôles d'excellence rurale.</p>

➤ Localisation de structures, équipements et services

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
Etablissements scolaires 6-16 ans	Connaître le nombre et la localisation des différents équipements scolaires afin : <ul style="list-style-type: none"> - D'étudier l'éloignement ou la proximité des équipements scolaires pour les jeunes par rapport à leur domicile ; - De repérer les lieux de vie des enfants ; - De repérer les acteurs locaux ; - De connaître le nombre d'enfants inscrits et, si possible, la proportion d'enfants de la collectivité étudiée. 	Etudier les établissements publics et privés : <ul style="list-style-type: none"> - Ecoles maternelles ; - Ecoles élémentaires ; - Collèges ; - Lycées et LEP ; - Etablissements spécialisés. <u>Remarque</u> : Les établissements primaires relèvent de la responsabilité de la commune, les collèges du conseil départemental, et les lycées du conseil régional.
Equipements sportifs	Connaître l'existence ou non, et la localisation des équipements afin : <ul style="list-style-type: none"> - D'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale ; - D'identifier des relais d'information ; - De découvrir des acteurs locaux susceptibles d'intervenir auprès des enfants et des jeunes. 	Piscine, gymnase, terrains de sports, clubs sportifs, divers, etc.
Equipements culturels		Bibliothèque, ludothèque, médiathèque, cinéma, théâtre, etc.
Services de santé	Connaître l'existence ou non, et la localisation des services afin : <ul style="list-style-type: none"> - D'en étudier la proximité ou l'éloignement pour la population locale ; - D'identifier des relais d'information ; 	Planning familial, professions libérales, etc.
Services administratifs		Bâtiments principaux, annexes, ou permanences de : <i>Mairie, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Circonscription de Prévention d'Action Sociale (CPAS), Pmi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales, etc.</i>
Services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans		Bureau d'Information de la Jeunesse (BIJ), PAIO, mission locale, Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

➤ Vie économique

Informations à recueillir	Objectifs	Décomposition de l'information ou de la donnée à recueillir
Zones d'activités	Connaître l'existence ou non, et la localisation des zones d'activité et d'attractivité économique. Connaître les projets économiques pouvant influencer sur la vie sociale, les déplacements domicile - travail, etc.	Zone d'Activité (ZA) Zone Industrielle (ZI) Zone Commerciale (ZC) Contrats de développement relatifs à l'agriculture et à l'artisanat

b) L'analyse de l'offre de service existante

➤ Enfants âgés de 0 à 5 ans révolus

Type d'accueil	Indicateurs
Etablissement d'accueil collectif relevant de l'article 2324-1 du code de la santé publique (crèche, multi accueil, halte-garderie)	- Nombre de places agréées Pmi (0-5 ans révolus) ; - Eaje = nombre d'actes théoriques correspondant à l'agrément Pmi ³ ; Service d'accueil familial = nombre d'actes théoriques conventionnés avec la Caf
Etablissement d'accueil collectif à fonctionnement parental relevant de l'article 2324-1 du code de la santé publique (crèche, multi accueil, halte-garderie)	- Nombre d'actes payés par les familles ; - Taux d'occupation = nb. Actes payés annuellement (h enfant) /nb. Actes théoriques ; - Prix de revient / heure enfant ; - Emplois concernés (ETP) ;
Service d'accueil familial (crèches familiales) relevant de l'article 2324-1 du code de la santé publique	- Soutien Caf (€) et Msa ; - Aide à l'investissement ; - Aide au fonctionnement : Pso, Ps « enfance et jeunesse », fonds propres ; - Montant du reste à charge avant contrat.
Accueil individuel par les assistants maternels agréés	- Nb. Assistantes maternelles en activité ; - Nb. Places théoriques auprès des assistantes maternelles indépendantes selon les agréments Pmi ; - Nb. D'enfants réellement accueillis ; - Nb. De bénéficiaires de l'Afeama et du complément mode de garde Paje, contrat Caf/conseil départemental.
Bénéficiaire de l'aide de garde d'enfant à domicile (Aged)	- Nb. De bénéficiaires de l'Aged et du complément mode de garde Paje ; - Emplois concernés (ETP).

³ Les actes théoriques = (amplitude d'ouverture annuelle) X (nombre de places agréées Pmi)

En cas d'agrément Pmi modulé, les actes théoriques = [(amplitude d'ouverture1) X (nombre de places agréées Pmi1)] + [(amplitude d'ouverture2) X (nombre de places agréées Pmi2)] + etc.

<p align="center">Relais assistantes maternelles (RAM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb. de RAM en ETP; - Emplois concernés (ETP) ; - Nb. de bénéficiaires de l'Afeama et du complément mode de garde de la Paje ; - Nb. Afeama/Ram ; - Prix de revient annuel/ETP ; - Soutien Caf (€) : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement ; - Aide au fonctionnement : Ps Ram, fonds propres, Ps Caf/Conseil départemental ; - Montant du reste à charge avant contrat.
<p align="center">Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb équipements ; - Amplitude d'ouverture annuelle ; - Prix de revient/h ouverture ; - Emplois concernés (ETP) ; - Soutien Caf (€) et Msa : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement ; - Aide au fonctionnement : Ps Laep, fonds propres ;
<p align="center">Ludothèque (0-17 ans révolus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - montant du reste à charge avant contrat.

➤ **Enfants jusqu'à 17 ans révolus**

Type d'accueil	Indicateurs
<p align="center">Accueil de loisirs vacances d'été</p> <p align="center">Accueil de loisirs petites vacances</p> <p align="center">Accueil de loisirs mercredi WE</p> <p align="center">Accueil de loisirs périscolaires déclarés Ddjs</p> <p align="center">(les enfants couverts sont scolarisés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb. De places déclarées Ddcs ; - Nb. Actes conventionnés avec la Caf⁴ ; - Nb. d' Actes ouvrant droit à la PSO Alsh⁵ ; - Taux d'occupation = Nb. D'actes ouvrant droit à la PSO Alsh annuellement (h enfant)/Nb. Actes conventionnés avec la Caf ; - Emplois concernés (ETP) ; - Prix de revient / actes ouvrant droit à la PSO Alsh (h enfant) : - Soutien Caf (€) et Msa : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement ; - Aide au fonctionnement : Pso, fonds propres ; - Montant du reste à charge avant contrat.
<p align="center">Accueil périscolaire (Garderie périscolaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb. d' Actes conventionnés avec la Caf ; - Nb. d' Actes payés ; - Taux d'occupation = Nb. Actes payés annuellement (h/ enfant)/ Nb. Actes conventionnés avec la Caf ; - Emplois concernés (ETP) ; - Prix de revient/h enfant; - Soutien Caf (€) et Msa : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement ; - Aide au fonctionnement : Fonds propres ; - Montant du reste à charge avant contrat.

⁴ les actes contractualisés Caf (journées enfants) = [amplitude d'ouverture annuelle retenue dans la convention avec la Caf (en jours)] X [nombre de places conventionnées avec la Caf].

⁵ Cf. lettre-circulaire Cnaf n°2008-196 – cf définition page 10 : un acte ouvrant droit correspond à une heure facturée ou à une heure réalisée

<p>Séjour vacances été</p> <p>Camp adolescents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb. De places déclarées Ddcs; - Nb. D'actes conventionnés⁶ avec la Caf ; - Nb. D'actes payés ; - Taux d'occupation = Nb. Actes payés annuellement (jours enfants) / Nb. Actes conventionnés avec la Caf (jours enfants ou adolescents) ; - Emplois concernés (ETP) ; - Prix de revient/jour enfant ; - Soutien Caf (€) et Msa : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement ; - Aide au fonctionnement : Pso, Fonds propres ; - Montant du reste à charge avant contrat.
<p>« Accueil de jeunes » déclaré Ddjs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nb. De mineurs âgés de 14 ans ou plus déclarés Ddcs ; - Nb. D'Actes ouvrant droit à la Pso Alsh ; - Nb. Annuel d'heures de présence de jeunes conventionnées avec la Caf ; Taux moyen annuel d'occupation du service = Nb. Annuel ouvrant droit à la Pso Alsh (heures jeunes)/ Nb. Actes conventionnés avec la Caf (heures jeunes) ; - Prix de revient/ actes ouvrant droit à la Pso Alsh (h jeunes) ; - Emplois concernés (Etp) ; - Soutien Caf (€) et Msa : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'investissement ; - Aide au fonctionnement : Pso - Montant du reste à charge avant contrat.

⁶ Concernant les séjours vacances été et les camps adolescents, les actes contractualisés Caf (journées enfants) = [amplitude d'ouverture annuelle retenue dans la convention avec la Caf (en jours)] X [nombre de places conventionnées avec la Caf].

Annexe 4bis : Le diagnostic

Le diagnostic local s'inscrit en cohérence avec celui effectué au titre du schéma départemental des services aux familles. L'utilisation au minimum des critères de diagnostic ci-dessous est requise par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Le diagnostic doit apporter des éléments de connaissance ciblés autour d'un socle commun de données déterminées par la Cnaf sur les points suivants :

- l'évolution du contexte local et des besoins ;
- l'analyse des besoins actuels et s'inscrivant sur le moyen et long terme ;
- l'analyse de l'offre existante ;
- l'analyse des partenariats existants ou pouvant être développés ;
- le sens du projet s'inscrivant dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale.

a) L'analyse de l'évolution du contexte local

Cette analyse porte sur la population résidant sur le territoire contractuel. S'il existe un projet d'entreprise, l'analyse portera également sur la population en activité de cette entreprise, qu'elle réside ou non sur le territoire contractuel. Elle recense :

- les données démographiques ;
- les typologies familiales ;
- le niveau de ressources des familles ;
- l'urbanisme et l'habitat ;
- les équipements et services ;
- la vie économique locale.

b) L'analyse de l'offre de service existante

L'analyse de l'offre existante nécessite deux phases préparatoires.

- ✓ La première phase vise à renseigner les éléments portant sur la capacité d'accueil, le prix de revient, le taux d'occupation ou de fréquentation, la participation financière de la Caf et du cocontractant, le profil des bénéficiaires et la hauteur de leur participation financière.
- ✓ La seconde phase consiste à analyser le fonctionnement des services existants et prend en compte les éléments suivants :

- accessibilité aux familles : site d'implantation, amplitude d'ouverture, horaires, tarification, etc. ;
- pertinence du projet au regard de l'environnement et des usagers ;
- composition et qualification de l'équipe socio-éducative ;
- place donnée aux familles dans l'expression des besoins et dans le fonctionnement des équipements ou services ;
- niveau de satisfaction des parents et le cas échéant des jeunes à relier avec le taux d'occupation ou de fréquentation du service ;
- qualité du partenariat avec la Caf (partenariat d'action, suivi administratif, pièces justificatives, etc.).

Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante pourra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. Il est nécessaire de procéder avec précision à la description et à l'analyse de l'offre existante pour chaque action pouvant bénéficier de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej). Cette précision permettra en cas de difficulté de rajuster le montant de la subvention dite prestation de service Contrat enfance et jeunesse (Psej) en cas de non maintien partiel ou total de l'existant.

Le socle d'indicateurs quantitatifs déterminé par la Cnaf figure dans deux tableaux présentés en annexe 4 de la présente convention.

Le premier tableau est consacré à l'accueil des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus. Le second tableau porte sur l'accueil des enfants jusqu'à 17 ans révolus.

La répartition de l'offre existante avant contrat fera l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.

L'analyse qualitative du fonctionnement des services existants tiendra compte des éléments suivants :

- accessibilité aux familles : site d'implantation, amplitude d'ouverture, horaires, tarification, etc. ;
- pertinence du projet au regard des caractéristiques de l'environnement (social, économique, géographique etc.) et des besoins des usagers du service ;
- qualification et taux d'encadrement de l'équipe socio-éducative ;
- place donnée aux familles dans l'élaboration et la mise en place des projets ;
- niveau de satisfaction des parents et le cas échéant des jeunes ;
- évolution du taux d'occupation ou de fréquentation ;
- prix de revient horaire ou journalier du service comparé avec la moyenne départementale ;
- qualité du partenariat avec la Caf (partenariat d'action, suivi administratif, pièces Justificatives ...).

Il est important :

- d'apprécier la participation financière du (des) cocontractant(s), le profil des bénéficiaires, la participation financière des familles, notamment en ce qui concerne les établissements et services d'accueil relevant du décret du 1er août 2000 ;
- de porter une attention particulière au contenu des actions proposées : activités scientifiques et techniques, actions liées à l'environnement, à la solidarité, aux nouvelles technologies.

c) L'analyse des besoins : une démarche concertée

La mise en place d'un comité de pilotage du contrat est préconisée car elle permet d'analyser l'ensemble des informations quantitatives et qualitatives recueillies auprès des familles, des jeunes, des structures, des partenaires et de confronter différents points de vue. Son animation peut être confiée à un coordonnateur.

Les conclusions dégagées par le diagnostic doivent permettre de confronter l'adéquation entre l'offre, les besoins et les moyens mobilisables par les partenaires de la Caf. Sur cette base, les futurs contractants et la Caf peuvent s'accorder sur les orientations à prendre en fonction des besoins à satisfaire et des moyens disponibles.

Pour être opérationnelles, ces orientations sont à transformer en objectifs. La formulation des objectifs doit rendre possible la mesure et l'évaluation des résultats attendus (cf. annexes 6 et 6 bis de la présente convention).

Au terme du diagnostic seront formulés :

- les enseignements de l'état des lieux, les priorités soulignées par le diagnostic ;
- les priorités retenues par la commune au regard des moyens financiers disponibles ;
- le sens global du projet ;
- les objectifs pour la période contractuelle et les résultats attendus (chiffrés pour les objectifs quantitatifs) ;
- le plan d'actions ;
- le processus d'évaluation.

Annexe 5 : Les prix plafonds

ACCUEIL ENFANCE	PRIX PLAFONDS (en €)
Accueil collectif ⁷ 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Accueil familial ⁸ et parental *0 – moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Micro crèche* 0-moins de 6 ans	7,22 €/ heure enfant
Relais assistants maternels	44 254 €/ an et par ETP de fonctionnement
Lieu d'accueil enfants-parents	59,46 €/heure d'ouverture
Ludothèques	20€/ heure d'ouverture
PILOTAGE ENFANCE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15
ACCUEIL JEUNESSE	
Accueil de loisirs vacances été	4€/ heure enfant
Accueil périscolaire	3€/ heure enfant
Séjour vacances été	40€/ journée enfant
Séjour petites vacances	40€/ journée enfant
Camp adolescents	40€/ journée adolescent
Accueil jeunes déclaré Ddcs	4€/ heure jeune
PILOTAGE JEUNESSE	
Poste de coordination	48 000€/ETP
Formation Bafa, BAfd	1600 € : Stagiaire
« Diagnostic initial »	10 000€/contrat
Ingénierie	55% du coût de l'action dans la limite des 85/15

⁷ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

⁸ Relevant de l'article R2324-17 du code de la Santé Publique.

Annexe 6 : l'évaluation

I. EVALUATION DES ACTIONS D'ACCUEIL INSCRITES AU CONTRAT

Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
<input type="checkbox"/> VOLET ENFANCE				
<input type="checkbox"/> VOLET JEUNESSE				
Action				
Date d'ouverture /Date dechéance				
Nature du signataire		<input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> C2c <input type="checkbox"/> Employeur		
Caractéristiques de l'offre				
Nombre de places agréées Pmi (Eaje)				
Nombre de places conventionnées avec la Caf (accueil de loisirs)				
Prix de revient à l'acte	=		<input type="checkbox"/> > au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> = au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> < au prix plafond Cnaf <input type="checkbox"/> > au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> = au prix plafond moyen départemental <input type="checkbox"/> < au prix plafond moyen départemental	
Coût de fonctionnement annuel (€)				
Montant annuel du reste à charge de la commune (€)				
Taux d'occupation	=		<input type="checkbox"/> > au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> = Au Taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> < Au taux d'occupation cible Cnaf <input type="checkbox"/> > Au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> = Au taux d'occupation moyen départemental <input type="checkbox"/> < au taux d'occupation moyen départemental	
Amplitude d'ouverture journalière agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=		<input type="checkbox"/> < à 9h/j <input type="checkbox"/> = à 9h/j <input type="checkbox"/> > à 9h/j	
Amplitude d'ouverture annuelle agréée Pmi (Eaje) ou conventionnée avec la Caf (accueil de loisirs)	=		<input type="checkbox"/> > à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> = à l'amplitude moyenne annuelle départementale <input type="checkbox"/> < à l'amplitude moyenne annuelle départementale	

	Indicateurs	Situation avant Cej	Suivi annuel	Situation en fin de Cej	Observation Ecart
	Nature des emplois concernés (ETP)				
	Taux d'encadrement	=		<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires	
	Niveau de qualification	=		<input type="checkbox"/> > aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> = aux normes réglementaires <input type="checkbox"/> < aux normes réglementaires	
	Temps de concertation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Temps de formation		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Différenciation des activités selon les tranches d'âge		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Implication des jeunes dans le projet éducatif		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Forme de cette implication	
	Accueil d'enfants en situation de handicap		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Accueil d'urgence		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Application d'un barème de participations familiales modulé en fonction des ressources		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
	Moyenne des participations familiales		€		€
Moyens déployés par la Caf	Aide à l'investissement		Plan crèche concerné	€	€
	Aide au fonctionnement		Pso	€	€
			Ps contractuelle	€	€
			Fonds propres	€	€

2. EVALUATION DES COMPOSANTES DU CONTRAT

Critères	Analyse par type d'action*	Résultats attendus tels que prévus au Cej	Résultats obtenus au terme du Cej	Ecart observés
▪ Capacité d'accueil	Objectifs d'accueil. Nombre de places d'accueil atteint.			
▪ Prix de revient et moyenne départementale	Objectifs de % de structures dont le prix de revient est égal ou inférieur au prix de revient plafond. Pourcentage de structures dont le prix de revient est inférieur ou égal au prix de revient plafond.			
▪ Taux d'occupation	Taux d'occupation cible. Taux d'occupation moyen. Pourcentage de structures dont le taux d'occupation est inférieur au taux d'occupation cible.			
▪ Politique tarifaire	Pourcentage de structures appliquant un barème modulé en fonction des ressources des familles.			
▪ Niveau de qualification et taux d'encadrement	Objectifs de % de structures dont le niveau de qualification est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Objectifs de % de structures dont le taux d'encadrement est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le niveau de qualification moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structures dont le taux d'encadrement moyen est supérieur ou égal aux normes réglementaires. Pourcentage de structure intégrant des temps de concertation dans leur coût de fonctionnement. Pourcentage de structure intégrant des temps de formation dans leur coût de fonctionnement.			
▪ Diversité de l'offre	Objectif de structures à l'amplitude journalière supérieure ou égale à 9h par jour. Pourcentage de structures dont l'amplitude journalière d'ouverture est supérieure ou égale à 9 heures par jour.			
▪ Attractivité de l'offre	Objectif de différenciation d'activité selon les tranches d'âge. Pourcentage de structures dont le projet éducatif intègre une différenciation d'activité selon les tranches d'âge.			
▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets	Objectif de % de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet. Pourcentage de structures ayant impliqué les jeunes dans l'élaboration de leur projet éducatif. Formes prises par ces implications.			
▪ Accueil d'un public ciblé	Objectifs sur les accueils en urgence et les accueils d'enfants handicapés. Pourcentage de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Pourcentage de structures ayant effectué un accueil d'urgence.			

* Accueil collectif, familiale et parental (0-6 ans) y compris micro-crèche, Ram, Laep, accueil de loisirs, accueil périscolaire, camps ado, séjours

Principes	Adaptabilité	Qualité
Objectifs opérationnels	Universalité	Qualité
Favoriser le développement de l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'accueil 	
Améliorer l'offre d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prix de revient et moyenne départementale ▪ Taux d'occupation ▪ Politique tarifaire ▪ Accueil d'un public ciblé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de qualification et d'encadrement
Développer des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attractivité de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité de l'offre ▪ Place donnée aux jeunes dans l'élaboration et la mise en place des projets

Annexe 6 bis : L'évaluation

Le périmètre de l'évaluation recouvre le suivi et l'analyse :

- des actions prévues au contrat : qualité de l'offre de service, capacité d'accueil, prix de revient, taux d'occupation, participation financière du contractant, profil des bénéficiaires, participation financière des familles ;
- des objectifs du contrat ;
- des effets du contrat au regard des besoins repérés sur le territoire : écart entre l'offre et la demande, population couverte, la mise en œuvre des critères de sélectivité sur le territoire de la Caf, service rendu au regard du niveau de satisfaction des parents et, le cas échéant, des jeunes.

Chaque période de contrôle, d'analyse des bilans intermédiaires et de bilan final doit être préalablement fixé.

Niveau	Calendrier de suivi
1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Annuel
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du contrat	Au terme du contrat
3 ^{ème} niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	Au terme du contrat

1) Evaluer les engagements du contrat : une démarche à 3 niveaux

1 ^{er} niveau : Evaluer la réalisation et le fonctionnement des actions inscrites au contrat	Le suivi des actions est effectué au moyen d'outils de recueil de données nécessaires au suivi quantitatif des actions (tableau de bord, grille de suivi, d'observation, etc.) et d'indicateurs de suivi : échéance, nombre de places d'accueil, de services, de postes de coordinateurs créés, taux d'occupation ou de fréquentation, dépense prévisionnelle et réelle, prix de revient, etc.
2 ^{ème} niveau : Evaluer les objectifs du contrat	<p>Deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil ; • Contribuer à l'épanouissement de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation, pour les plus grands.
3 ^{ème} niveau : Evaluer les effets du contrat sur le territoire	<p>Une finalité :</p> <p>Harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité.</p>

2) Evaluation des effets du contrat sur le territoire

La démarche de contractualisation s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique familiale territoriale visant à harmoniser la réponse aux besoins des familles par un soutien institutionnel aux territoires les moins bien servis, dans un souci d'équité territoriale et sociale, et dans la continuité des directives relatives aux critères de sélectivité. Afin d'évaluer les effets de cette politique sur le territoire en fin de contrat, la Caf devra procéder à la réalisation d'investigations visant à :

- Actualiser les données (4) relatives au contexte local et aux besoins. Cette analyse porte sur la réactualisation des données de diagnostic, portant notamment sur la population résidant sur le territoire contractuel.
- Mesurer la réponse aux besoins repérés sur le moyen et long terme. Au terme de cette analyse, le service rendu aux familles par l'offre existante devra être apprécié au regard des besoins et des moyens mobilisés. La répartition de l'offre existante avant contrat peut faire l'objet d'une cartographie précise afin de mettre en évidence le développement de l'offre en fin de période contractuelle.

Analyser les partenariats existants et développés.

4 Données relatives au contexte local et aux besoins

Les données démographiques	Population allocataire / nombre d'enfants d'allocataires de 0 à 5 ans révolus et de 6 à 17 ans révolus / population allocataire de la Mutualité sociale agricole
Les typologies familiales	Nombre de ménages et situation familiale Situation familiale et taille des familles allocataires
L'activité professionnelle	Taux d'activité de la population âgée de 25-49 ans par sexe
Le niveau de ressources des familles	Répartition de la population par professions et catégories socioprofessionnelles (Pcs) / parents en activité
L'urbanisme et l'habitat	Quotients familiaux
Les équipements et services	Dispositifs et projets urbanistiques et d'aménagement du territoire Etablissements scolaires 6-16 ans / équipements sportifs / équipements culturels / services de santé / services administratifs / services s'adressant aux jeunes de plus de 16 ans
La vie économique locale	Zones d'activité

PLAN D'ACTIONS DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2018/2021 (Annexé au CEJ)

Commission : AIX-EN-PROVENCE

Adopté à Paris le 17/04/2014

ANNEE	OBJECTIF GENERAL	EQUIPEMENTS/ ACTIONS CONCERNES	CONTEXTE	RIZEN de mise en œuvre 2014-2017	ACTION ANTERIEURE MAINTIENUE	ACTION NOUVELLE A METTRE EN ŒUVRE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		ALBH	Coopération de tous les territoires en termes de compétences et de moyens humains et matériels. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Appuyer le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.		Appuyer le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
		ALBH	Utilisation de la population locale comme levier de développement. Appuyer le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Appuyer le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.		Appuyer le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	Améliorer et coordonner la gestion des équipements associatifs et municipaux.	ALBH et autres jeunes	La gestion des ALBH, associatifs dans les locaux municipaux ou scolaires, demande une attention particulière. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	La gestion des ALBH, associatifs dans les locaux municipaux ou scolaires, demande une attention particulière. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	La gestion des ALBH, associatifs dans les locaux municipaux ou scolaires, demande une attention particulière. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	La gestion des ALBH, associatifs dans les locaux municipaux ou scolaires, demande une attention particulière. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	Harmoniser le fonctionnement des équipements.	ALBH	Il n'est pas de coopération des ALBH. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Il n'est pas de coopération des ALBH. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Il n'est pas de coopération des ALBH. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Il n'est pas de coopération des ALBH. Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	Accompagner le développement et l'entretien des jeunes	Accueil jeunes Dives	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	Accueil jeunes Luyres	Accueil jeunes Luyres	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	Accueil jeunes Les Mères	Accueil jeunes Les Mères	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	BAFA Chzyen	BAFA Chzyen	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	Coordination ALBH	Coordination ALBH	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X
	Coordination	Coordination	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	Le conseil d'arrondissement de la commune de Rizen pour la mise en œuvre de son plan de développement local. Un autre territoire pour le bien-être de tous.	X	X	X	X	X	X

Référentiel type de la fonction de coordonnateur Enfance-Jeunesse

I – Préambule – Cadre d'intervention du Coordonnateur

Le coordonnateur contribue à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale globale enfance jeunesse en direction des enfants et adolescents jusqu'à 17 ans révolus, en lien avec les partenaires concernés sur un territoire défini. Il est l'interlocuteur privilégié pour la CAF sur les dispositifs enfance-jeunesse.

II – Missions

- 1) Élaborer un diagnostic partagé enfance-jeunesse à partir des besoins des publics concernés et de l'offre du territoire. Ce diagnostic devra permettre l'adaptation et le développement de la politique enfance-jeunesse.
- 2) Contribuer et formaliser le bilan, diagnostic et plan d'actions dans le contrat enfance jeunesse
- 3) Réaliser et formaliser les fiches actions et les fiches associées de capacité contractualisée. Transmettre les pièces justificatives dans les délais impartis.
- 4) Coordonner et assurer la réalisation du plan d'actions en étroite collaboration avec les différents partenaires.
- 5) Veiller à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du territoire dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.
- 6) Organiser, animer et formaliser les comités techniques CEJ et participer au comité de pilotage.
- 7) Assurer l'accompagnement technique des porteurs des projets dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (réglementation PSU et PSO...)
- 8) Réaliser le bilan annuel du CEJ et le bilan en fin de contrat.

III – Compétences requises

- Connaissance des institutions et des réglementations sur les champs de l'enfance et de la jeunesse.
- Maîtrise de la méthodologie de projet intégrant la dimension pluri partenariale.
- Capacité de gestion administrative et financière.
- Maîtrise des techniques d'animation de groupe.
- Capacité à initier et à développer une dynamique enfance jeunesse avec l'ensemble des acteurs locaux.
- Capacité en communication écrite et orale.

COMMUNE:

ANNÉE ÉVALUÉE:

NOMBRE D'ETP CONTRACTUALISÉ:

Cette grille d'évaluation constitue le socle de base de la mission du coordinateur (cf référentiel type)
Compléter une fiche par poste de coordination

NOM	Date début fonction	Temps de coordination en ETP réalisé	Volet CEJ Enfance ou Jeunesse

ACTIONS	Non réalisée	Partiellement réalisé	Réalisée	Observations
Organisation d'un comité de pilotage CEJ				
Formalisation des comptes rendus de réunions (Comité de pilotage, comités techniques)				
Participation aux réunions organisées par la CAF relative à l'enfance et à la jeunesse				
Organisation et animation des comités techniques avec les acteurs du territoire relative à l'enfance et à la jeunesse				
Réalisation d'un bilan annuel qualitatif et quantitatif du CEJ				
Transmission des pièces justificatives pour le traitement du droit CEJ dans les délais (Acompte, solde, actualisation)				
Pour les années où le CEJ est en renouvellement, transmission des documents dans les délais impartis				
Diagnostic				
Bilan				
Fiches Actions / Contractualisées				
Plan d'actions				
Autres				

Territoire	CADRE RESERVE A LA CAF	GPAS
		Direction



ANNEXE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021

Commune d'AIX EN PROVENCE

ACCORD DE PRE-ENGAGEMENT



A l'élaboration d'une
Convention Territoriale Globale
De service aux familles

Entre :

- LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHONE

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Pierre SOUREILLAT,

Dont le siège est situé : 215 Chemin de Gibbes -13348 MARSEILLE cedex 20

Ci-après dénommée « la Caf »,

Et :

- LA COMMUNE

Représentée par son Maire, Madame Maryse Joissains-Masini

Dont le siège est situé, Place de l'Hôtel de ville, 13100 Aix-en-Provence

Ci-après dénommée « la Commune »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Acteur majeur de la politique familiale et sociale, la Caf assure quatre missions essentielles :

- ✓ Aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle ;
- ✓ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- ✓ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Caf contribue ainsi, à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement social des familles.

Dans une dimension à la fois universelle et d'égalité réelle, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'interventions partagés avec les collectivités locales que sont l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, l'animation de la vie sociale, le logement, l'inclusion par le numérique. La Caf est présente sur le territoire en apportant une expertise, une ingénierie, des outils et des financements.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, conclue entre l'Etat et la Cnaf inscrit la Convention Territoriale Globale comme le cadre partenarial rénové. Elle constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offert par la branche famille est mobilisé.

En ce sens, elle est un levier pour :

- Favoriser la coordination entre la Caf et la collectivité territoriale ;
- Partager un plan d'actions adapté aux besoins du territoire et impulser des projets prioritaires ;
- Expliciter davantage nos actions mutuelles à l'échelle du territoire en référence à nos missions ;
- Gagner en efficience, lisibilité et rationaliser nos engagements contractuels.

L'accord de pré-engagement qui suit, est un cadre préalable à l'élaboration et la mise en œuvre d'une convention territoriale globale.

Article 1 : L'objet de l'accord

Le présent accord a pour objet :

- ✓ De définir les conditions pré-requises à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'une Convention territoriale Globale.

Et

- ✓ De fixer les engagements réciproques entre les parties.

Article 2 : Le périmètre d'action

La commune s'engage à l'élaboration d'une Convention territoriale globale dépassant l'échelon communal, conditionnée à une coopération avec au moins 3 communes, sans discontinuité géographique et garantissant une couverture territoriale d'au moins 25 000 habitants.

Le territoire géographique sera à définir lors du lancement de la démarche à l'élaboration d'une Convention territoriale globale.

Article 3 : Les champs d'interventions

La Convention territoriale globale intègre tous les champs d'interventions de la Caf dans un projet transversal de territoire :

- ✓ L'accès aux droits sociaux
- ✓ La petite enfance
- ✓ L'enfance et la jeunesse
- ✓ Le soutien à la fonction parentale
- ✓ Le logement et le cadre de vie
- ✓ L'animation de la vie sociale
- ✓ L'accompagnement des situations de vulnérabilité (précarité, isolement, handicap)

Article 4 : Les objectifs de l'accord

L'accord de pré-engagement vise à :

- ✓ Elaborer une Convention Territoriale Globale au travers d'une démarche projet en partageant une vision globale et transversale du territoire, en déployant les politiques à partir des besoins des habitants et en mesurant l'impact des actions conduites

- ✓ Renforcer les coopérations afin de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions sur le territoire
- ✓ Mettre en place les instances de gouvernance
- ✓ Définir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Article 5 : Les engagements réciproques

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en article 4 :

- ✓ En définissant un plan d'actions afin d'assurer une coordination que le(s) poste(s) de coordination, financé(s) au titre du Contrat Enfance Jeunesse puissent évoluer vers des fonctions de coordination de plusieurs missions transversales et champs d'interventions définis en article 3.

Le présent accord ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux dispositifs et aux outils relevant des compétences propres de chacune de parties, lesquelles restent libres de contracter ou d'engager toute action ou intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, le présent accord ne peut empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Article 6 : Les Modalités de mise en œuvre et de collaboration

Pour mener à bien les objectifs, les parties décident de mettre en place des instances de décision, de suivi et d'évaluation de la démarche.

6.1 Les instances de pilotage :

6.1.1 Un comité de pilotage

Le comité de pilotage aura pour mission de :

- ✓ Impulser la dynamique avec l'ensemble des acteurs institutionnels et territoriaux
- ✓ Valider les modalités de mise en œuvre de la démarche de projet (communication du projet, planification des étapes, suivi des opérations)
- ✓ Valider les objectifs et les orientations stratégiques
- ✓ Valider les priorités de développement des actions
- ✓ Définir les modalités d'évaluation et d'impact des actions conduites

Sa composition :

Pour la Commune : Le maire et/ou ses représentants par délégation

Pour la CAF : Le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales et/ou ses représentants par délégation

La Présidence du comité de pilotage sera co-animée.

6.1.2 Un comité technique

Missions :

- ✓ Animer et coordonner la démarche Ctg
- ✓ Assurer le bon déroulement du projet
- ✓ Mettre en place les groupes de travail, animer les instances, définir les modes de reporting
- ✓ Mettre en place les modalités de suivi et d'évaluation de la démarche
- ✓ Rédiger et restituer au Comité de pilotage

Sa Composition :

Pour la Commune : Le Directeur Général des services et/ou ses représentants par délégation

Pour la Caisse d'Allocations Familiales : La Responsable du Territoire ou par délégation l'adjoint en charge de l'animation territoriale, et/ou la coordinatrice départementale CTG.

Les Partenaires locaux :

L'ensemble des acteurs concernés par les thématiques abordées (les services de la Caisse d'Allocations Familiales, les élus, les services de la Ville, les partenaires institutionnels, les opérateurs municipaux et associatifs, les habitants...).

Article 7 : Calendrier de mise en oeuvre

La démarche sera mise en oeuvre à compter de **l'année 2019**.

(Sous réserve de l'accord des communes associées)

Quatre phases sont à déployer pour garantir la mise en oeuvre d'une convention territoriale globale :

1. Lancement officiel de la démarche
2. Conduite d'un diagnostic partagé :
 - ✓ à partir du recensement de l'ensemble des interventions de chacun et l'identification des domaines d'interventions partagés
 - ✓ à partir de la synthèse des diagnostics existants et des données socio-économiques capitalisées
3. Elaboration d'un plan d'actions concerté:
 - ✓ en objectivant les besoins à partir d'une vision globale des ressources, des problématiques et des moyens mobilisés

- ✓ en déterminant les enjeux et les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire

4. Evaluation

Article 8 : Durée de l'accord

Le présent accord est conclu, à compter de la date de signature jusqu'au 31/12/2020 par expresse reconduction.

Il peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 3 exemplaires originaux,

A Marseille, le

LE MAIRE
Commune d'Aix En Provence

Maryse JOISSAINS-MASINI
(cachet)

LE DIRECTEUR GENERAL
De la Caisse d'Allocations Familiales
Des Bouches-du-Rhône

Jean-Pierre SOUREILLAT
(cachet)
Le Directeur Général,
et par délégation
la Directrice Adjointe
du Service aux Allocataires et aux partenaires
Isabelle URBANI

